

Budget de dépenses

2005-2006

Volume III

Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes

**pour l'année financière
se terminant le 31 mars 2006**

Déposé à l'Assemblée nationale
conformément à l'article 46
de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01)
par madame Monique Jérôme-Forget,
présidente du Conseil du trésor
et ministre responsable de l'Administration gouvernementale

ISSN 0706-0319
ISBN 2-551-22707-0
Dépôt légal, 2^e trimestre 2005
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le présent volume regroupe les plans annuels de gestion des dépenses élaborés par chacun des ministres en vertu de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01). Ces plans présentent les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés. On retrouve au début de ce volume un sommaire du budget de dépenses par portefeuilles.

En plus du présent volume « *Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes* », trois autres volumes composent les renseignements touchant le Budget de dépenses 2005-2006 :

Volume I : Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées

Ce volume réunit les informations se rapportant à l'Assemblée nationale ainsi qu'aux personnes désignées par cette dernière, soit le Protecteur du citoyen, le Vérificateur général, le Directeur général des élections et le Commissaire au lobbying.

Volume II : Crédits des ministères et organismes

Ce volume présente l'ensemble des crédits requis par le gouvernement pour l'exercice financier 2005-2006 en distinguant le budget de dépenses et le budget d'investissements. Ces crédits sont ventilés par portefeuilles et par programmes.

Volume IV : Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires

Ce volume débute par un message de la présidente du Conseil du trésor qui donne les faits saillants du Budget de dépenses 2005-2006. Les chapitres qui suivent fournissent des renseignements complémentaires sur le budget de dépenses ainsi que d'autres informations portant sur des sujets qui y sont rattachés.

PRÉFACE

La Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) prévoit le dépôt à l'Assemblée nationale d'un ensemble intégré de documents soit le plan stratégique, le plan annuel de gestion des dépenses et le rapport annuel de gestion, le tout dans une perspective de reddition de comptes auprès des parlementaires.

Le Volume III du budget de dépenses regroupe les plans annuels de gestion des dépenses de chaque portefeuille dévolu à un ministre, c'est-à-dire le ministère et les organismes budgétaires sous sa responsabilité. Bien que le dépôt du Volume III du budget de dépenses à l'Assemblée nationale incombe à la présidente du Conseil du trésor, la responsabilité de la préparation et de la mise en oeuvre des plans relève de chacun des ministres responsables.

Au début du Volume III, un tableau sommaire présente les dépenses de l'ensemble des portefeuilles pour les exercices financiers 2004-2005 et 2005-2006. Précédé de faits saillants, le plan annuel de gestion des dépenses de chaque portefeuille est présenté par la suite comme suit :

- La section « LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL » énonce la mission ou la raison d'être du ministère et des organismes composant un portefeuille. Cette section permet de faire ressortir la nature de l'organisation, sa clientèle, ses domaines d'activité et sa finalité.
- La section « LES CHOIX BUDGÉTAIRES » présente les choix effectués dans l'allocation des ressources et les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés.
- La section « LE PLAN BUDGÉTAIRE » explique l'évolution du budget de dépenses par programmes et les principales variations :
 - le budget de dépenses par programmes présente le budget 2005-2006 comparé à celui de 2004-2005, la variation entre ces deux exercices financiers, la dépense probable de 2004-2005 ainsi que l'effectif;
 - le budget d'investissements 2005-2006 est comparé avec celui de l'exercice financier 2004-2005 et comprend les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances »;
 - un tableau présente les organismes budgétaires et les organismes autres que budgétaires relevant du ministre et leurs budgets pour les exercices financiers 2004-2005 et 2005-2006;
 - les fonds spéciaux sont présentés distinctement en fournissant, pour 2004-2005 et 2005-2006, la prévision de revenus et de dépenses, l'excédent ou le déficit prévu, le montant d'investissements prévu et, s'il y a lieu, l'effectif du fonds.

Pour l'Assemblée nationale et pour les personnes désignées par celle-ci, ces informations se retrouvent dans le Volume I du budget de dépenses.

Table des matières

Page

AVANT-PROPOS

PRÉFACE

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Sommaire des dépenses	11
-----------------------------	----

LES PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Portefeuilles ministériels

Affaires municipales et Régions	17
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	25
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	31
Conseil exécutif	41
Culture et Communications	53
Développement durable, Environnement et Parcs	65
Développement économique, Innovation et Exportation	73
Éducation, Loisir et Sport	81
Emploi et Solidarité sociale	91
Famille, Aînés et Condition féminine	101
Finances	109
Immigration et Communautés culturelles	119
Justice	127
Relations internationales	135
Ressources naturelles et Faune	141
Revenu	147
Santé et Services sociaux	157
Sécurité publique	163
Services gouvernementaux	171
Tourisme	179
Transports	185
Travail	197

SOMMAIRE DES DÉPENSES

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Le sommaire des dépenses résume les informations budgétaires présentées dans les plans annuels de gestion des dépenses 2005-2006. Les plans annuels de l'Assemblée nationale et de l'ensemble des portefeuilles ministériels du gouvernement se retrouvent respectivement dans les Volumes I et III du Budget de dépenses.

Le tableau suivant compare, pour les exercices financiers 2005-2006 et 2004-2005, les budgets de dépenses de chaque portefeuille et montre leur variation. Ce tableau indique également la dépense probable de l'exercice financier 2004-2005.

SOMMAIRE DES DÉPENSES ¹

	2005-2006		2004-2005 ²	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(1)	(2) = (1) - (3)	(3)	(4)
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)
Assemblée nationale ³	94 822,4	557,7	94 264,7	94 264,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ³	55 797,4	(1 874,4)	57 671,8	57 529,7
Affaires municipales et Régions	1 775 983,1	107 847,7	1 668 135,4	1 639 089,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	653 052,5	5 997,5	647 055,0	660 126,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	807 971,2	285 128,9	522 842,3	435 158,8
Conseil exécutif	250 752,2	(18 723,8)	269 476,0	219 201,5
Culture et Communications	535 880,5	1 118,9	534 761,6	521 504,6
Développement durable, Environnement et Parcs	177 940,8	(3 612,3)	181 553,1	183 050,2
Développement économique, Innovation et Exportation	576 389,2	(54 691,5)	631 080,7	582 355,9
Éducation, Loisir et Sport	12 201 927,1	314 290,1	11 887 637,0	11 881 410,7
Emploi et Solidarité sociale	4 011 705,2	(85 653,6)	4 097 358,8	4 083 195,9
Famille, Aînés et Condition féminine	1 634 402,2	122 787,3	1 511 614,9	1 500 086,2
Finances ⁴	213 725,2	(4 964,5)	218 689,7	148 775,2
Immigration et Communautés culturelles	99 290,6	(5 597,2)	104 887,8	106 955,4
Justice	612 486,4	17 878,8	594 607,6	633 218,7
Relations internationales	99 564,7	(986,1)	100 550,8	97 602,3
Ressources naturelles et Faune	390 943,0	(5 050,4)	395 993,4	379 489,4
Revenu	602 603,0	(17 015,4)	619 618,4	621 992,1
Santé et Services sociaux	20 862 000,0	780 880,6	20 081 119,4	20 035 872,5
Sécurité publique	906 326,3	11 761,2	894 565,1	940 433,4
Services gouvernementaux	53 948,8	3 415,8	50 533,0	43 798,8
Tourisme	138 647,1	9 278,5	129 368,6	145 968,5
Transports	1 808 288,3	128 383,7	1 679 904,6	1 656 528,3
Travail	63 732,9	(1 063,5)	64 796,4	74 581,7
Crédits périmés escomptés	(150 000,0)	(150 000,0)	-	-
Crédits non dépensés	-	295 896,1	(295 896,1)	-
Crédits reportés en 2006-2007	(71 180,1)	(71 180,1)	-	-
DÉPENSES DE PROGRAMMES	48 407 000,0	1 664 810,0	46 742 190,0	46 742 190,0
SERVICE DE LA DETTE	6 995 000,0	127 000,0	6 868 000,0	6 868 000,0
DÉPENSES TOTALES	55 402 000,0	1 791 810,0	53 610 190,0	53 610 190,0

Sommaire des dépenses - Références

1. Les données portent uniquement sur le budget de dépenses et ne comprennent pas, par conséquent, les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux. Elles excluent en outre les supercatégories « Immobilisations » et « Prêts, placements et avances » comprises dans le budget d'investissements apparaissant au Volume II du Budget de dépenses 2005-2006.
2. Les dépenses de programmes sont présentées selon la structure budgétaire 2005-2006. Elles incluent les changements intervenus dans la présentation des portefeuilles ainsi que les redressements aux portefeuilles « Emploi et Solidarité sociale » et « Familles, Aînés et Condition féminine » pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en déduction des revenus budgétaires depuis le 1^{er} janvier 2005.
3. Les informations portant sur les crédits, les dépenses et les plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière se retrouvent dans le Volume I.
4. Pour les fins de ce tableau, le service de la dette gouvernementale est exclu des dépenses du portefeuille « Finances ». Au Volume II du Budget de dépenses 2005-2006 et dans les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes, les dépenses du portefeuille « Finances » incorporent le service de la dette.

**PLANS ANNUELS DE GESTION DES DÉPENSES
DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONS

FAITS SAILLANTS

- Les principaux enjeux budgétaires qui caractériseront les activités dans l'ensemble du portefeuille pour le prochain exercice se présentent comme suit :
 - Soutenir financièrement les municipalités par le biais des différents programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout pour assurer le développement et le renouvellement des infrastructures municipales;
 - Supporter les engagements du gouvernement à l'égard de l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal en 2000;
 - Assurer le développement optimal de l'ensemble des régions du Québec par un soutien financier au Fonds de développement régional (FDR), aux pactes ruraux, aux projets structurants et stratégiques et aux territoires en difficulté;
 - Appuyer le développement économique, social et culturel de la région métropolitaine de Montréal par le financement de projets structurants;
 - Poursuivre les interventions gouvernementales visant à permettre aux ménages, principalement à faible revenu, d'avoir accès à un logement adéquat à prix abordable.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille de la ministre des Affaires municipales et des Régions comprend, en plus du Ministère, la Commission municipale du Québec (CMQ), la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Régie du logement et la Société québécoise d'assainissement des eaux.

En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le Ministère a la charge de conseiller le gouvernement et d'assurer la coordination interministérielle dans ces domaines. Sa mission consiste à favoriser en partenariat avec le monde municipal et les acteurs du développement régional :

- La mise en place et le maintien d'un cadre de vie et de services municipaux de qualité pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes;
- Le développement des régions et des milieux ruraux;
- Le progrès et le rayonnement de la Métropole.

La CMQ a le mandat d'agir comme expert ou décideur en matière d'organisation territoriale, d'équipements à caractère supralocal, de fiscalité municipale, de tutelle, de tarification, d'enquête et d'adjudication, dans une perspective d'efficacité et d'efficience des administrations municipales.

La SHQ a comme mission de faciliter aux citoyens l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, de promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et de favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation.

En tant que tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel, la mission de la Régie du logement, quant à elle, consiste à décider des litiges dont elle est saisie dans le cadre d'une procédure simple et respectueuse des règles de justice naturelle, à informer les citoyens sur les droits et obligations découlant du bail afin d'éviter que des conflits ne se développent du seul fait de l'ignorance des dispositions de la loi et à favoriser la conciliation des relations entre propriétaires et locataires. La Régie du logement est également chargée de veiller, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et dans ces cas, d'assurer la protection des droits des locataires.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires retenus dans l'ensemble du portefeuille visent à favoriser l'autonomie des municipalités et le développement de l'ensemble des régions du Québec. L'état des infrastructures municipales, le dynamisme et la compétitivité de la Métropole, de même que l'habitation demeureront également au coeur des préoccupations ministérielles.

Ainsi, des budgets importants seront consacrés au soutien financier des infrastructures municipales par le financement des divers programmes d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout. Les municipalités bénéficieront de ressources majeures pour assurer la pérennité et le développement de leurs infrastructures.

Le Ministère continuera d'appuyer le développement économique et social de la région métropolitaine en y affectant des sommes significatives. Le gouvernement s'étant engagé à soutenir financièrement le déficit actuariel des régimes de retraite de la Ville de Montréal, des budgets importants y seront consacrés. Le soutien aux projets structurants se poursuivra.

Le gouvernement assurera les suites du pacte fiscal conclu avec le milieu municipal en 2000 par l'injection des sommes additionnelles prévues à l'entente, tout en poursuivant ses démarches pour la mise en place du prochain pacte avec les municipalités.

Le développement des régions du Québec est une priorité gouvernementale et le Ministère injectera les sommes prévues pour les conférences régionales des élus (CRE). La réalisation des pactes ruraux pourra bénéficier par ailleurs de sommes additionnelles.

Afin de permettre à un plus grand nombre de ménages à faible revenu d'avoir accès à un logement correspondant à leurs besoins, la SHQ soutiendra la réalisation de logements sociaux, communautaires et privés à loyer abordable en vertu des programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec.

Également, la SHQ continuera d'affecter une part significative de son budget pour assurer la pérennité du parc de logements sociaux destinés exclusivement aux ménages à faible revenu. Elle continuera d'appuyer financièrement plusieurs ménages à faible revenu afin d'alléger la part de leur revenu consacrée au logement. Notamment, des suppléments au loyer d'urgence accordés aux cours des dernières années, en raison de la pénurie de logements, ont été reconduits pendant une année supplémentaire.

La SHQ poursuivra ses interventions pour promouvoir l'amélioration de la qualité des logements. Grâce aux programmes Rénovation Québec et RénoVillage, elle appuiera la réalisation de travaux de rénovation résidentielle, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire allouée au portefeuille « Affaires municipales et Régions » pour l'exercice 2005-2006 s'élève à 1 776 M\$, soit une croissance de 107,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. La croissance des budgets est due essentiellement aux sommes injectées dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec et à celles reliées à l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Promotion et développement de la Métropole	77 668,7	17 522,5	60 146,2	60 858,2
2. Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain	580 148,6	77 714,7	502 433,9	479 710,0
3. Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités	681 737,5	16 485,3	665 252,2	657 369,2
4. Administration générale	48 937,7	(1 409,5)	50 347,2	51 057,3
5. Développement des régions et ruralité	52 800,4	4 513,0	48 287,4	48 287,4
6. Commission municipale du Québec	2 999,4	(87,2)	3 086,6	2 979,4
7. Habitation	317 520,1	(6 402,1)	323 922,2	324 378,6
8. Régie du logement	14 170,7	(489,0)	14 659,7	14 449,2
Total	1 775 983,1	107 847,7	1 668 135,4	1 639 089,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	768	(7)	775	—

Programme 1 : Promotion et développement de la Métropole

Ce programme consiste à susciter et à soutenir l'essor économique, culturel et social de la Métropole afin d'en favoriser le progrès, le dynamisme et le rayonnement. De plus, il vise à fournir un soutien financier d'appui à la réalisation d'initiatives ayant comme objectifs le développement et la promotion de la Métropole tout en agissant comme catalyseur et rassembleur pour la promotion de ses intérêts. Il facilite la concertation entre de nombreux partenaires métropolitains, tant du secteur privé que public, notamment en matière d'aménagement du territoire, veille à la cohérence des actions gouvernementales sur ce territoire et assume la responsabilité de la politique gouvernementale en matière de gouvernance locale et régionale.

L'enveloppe budgétaire de ce programme connaît une croissance de 17,5 M\$ attribuable essentiellement aux sommes affectées au déficit des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, de même qu'à la croissance des besoins budgétaires nécessaires au remboursement des emprunts de la Société de gestion Marie-Victorin.

Programme 2 : Mise à niveau des infrastructures et renouveau urbain

Ce programme procure le financement requis pour faciliter la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que l'assainissement des eaux usées des municipalités dans toutes les régions du Québec. Il permet d'apporter un soutien financier à la réfection d'infrastructures des municipalités, des communautés métropolitaines de même qu'en milieu nordique, particulièrement par les programmes d'Infrastructures et de Renouveau urbain et villageois.

Le budget de dépenses alloué aux infrastructures municipales présente une augmentation nette de 77,7 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable aux sommes requises pour permettre le respect des engagements gouvernementaux en matière d'assainissement des eaux.

Programme 3 : Compensations tenant lieu de taxes et aide financière aux municipalités

Par ce programme, le gouvernement alloue aux municipalités des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles du gouvernement, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que des gouvernements étrangers. Il permet également de soutenir le regroupement volontaire de municipalités et d'accorder une aide financière au milieu municipal et aux villages nordiques. Il soutient les municipalités régionales de comté, notamment pour l'aménagement du territoire. Ce programme englobe également les mesures financières du pacte fiscal, entente conclue avec le monde municipal.

Les sommes qui y sont allouées font état d'une croissance nette de 16,5 M\$, attribuable aux sommes additionnelles prévues à l'Entente financière et fiscale conclue avec le monde municipal en 2000 à l'égard de la mesure « Hausse des compensations tenant lieu de taxes ».

Programme 4 : Administration générale

Ce programme alloue à la direction du Ministère et à l'ensemble de ses unités administratives les ressources nécessaires à son fonctionnement, notamment la gestion des différents programmes et l'élaboration des politiques. En outre, il permet d'assurer une représentation au sein des diverses régions du Québec dans la mise en œuvre des orientations et des politiques ministérielles et gouvernementales touchant le milieu municipal et le développement de l'ensemble des régions du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme fait état d'une réduction de 1,4 M\$ attribuable, entre autres, aux resserrements apportés aux budgets de rémunération et de fonctionnement.

Programme 5 : Développement des régions et ruralité

Ce programme offre un soutien financier au développement local et régional. Il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au développement régional et de celles sur la ruralité.

Les budgets de ce programme sont en hausse de 4,5 M\$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Une somme additionnelle de 2,5 M\$ est allouée au Fonds de développement régional pour financer l'ensemble des conférences régionales des élus établies sur le territoire québécois. Enfin, des budgets supplémentaires de 2 M\$ sont ajoutés pour le financement des pactes ruraux.

Programme 6 : Commission municipale du Québec

Ce programme permet d'intervenir auprès des municipalités en matière d'organisation territoriale, de régulation technique, d'enquête, de tutelle, d'adjudication et de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe. La diminution des budgets de l'organisme s'explique par une réduction du budget de fonctionnement.

Programme 7 : Habitation

Ce programme vise à faciliter, aux citoyens du Québec, l'accès à des conditions adéquates de logement tenant compte de leur capacité financière, de la diversité de leurs besoins et de la conjoncture économique et sociodémographique, à promouvoir l'amélioration des conditions générales de l'habitat au Québec et à favoriser le développement et la reconnaissance du savoir-faire québécois en habitation. Le programme inclut les subventions à accorder à la SHQ et à Immobilière SHQ. Ces organismes bénéficient, en sus, d'autres fonds dont ils disposent pour le financement de leurs activités.

Le budget de dépenses de ce programme diminue de 6,4 M\$. Cette réduction est compensée par des revenus additionnels escomptés par la SHQ. Par ailleurs, des budgets plus élevés sont prévus pour la réalisation ou la rénovation de logements dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec, Logement abordable Québec, Rénovation Québec et RénoVillage.

Programme 8 : Régie du logement

Par ce programme, la Régie du logement dispose des ressources pour décider des litiges qui lui sont soumis par une partie au bail d'un local d'habitation, pour informer les citoyens des droits et obligations découlant d'un bail et pour favoriser la conciliation entre les locataires et les locateurs. En outre, elle veille, dans certaines circonstances, à la conservation du parc de logements et, dans ce cas, assure la protection des droits des locataires.

Le budget de ce programme subit une diminution qui est attribuable aux différentes mesures de réduction des dépenses de fonctionnement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	6 945,0	4 460,6
Prêts, placements et avances	10 581,5	8 394,1

Les crédits prévus aux immobilisations réfèrent aux développements requis pour le soutien des opérations courantes de même qu'au renouvellement des équipements informatiques, à la prestation électronique de services et à l'infrastructure municipale. Quant aux prêts, placements et avances, ils concernent les sommes prévues pour le financement temporaire des comités de transition formés conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités (2003, c. 14).

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organismes budgétaires		
Commission municipale du Québec	2 999,4	3 086,6
Régie du logement	14 170,7	14 659,7
Organisme autre que budgétaire		
Société d'habitation du Québec ¹	634 373,4	636 929,6

¹ La date de fin de l'exercice financier de la Société d'habitation du Québec est différente du 31 mars. Les données du Volume III ont été ajustées selon l'exercice financier du gouvernement. Les résultats financiers indiqués au Volume IV sont présentés selon l'exercice financier de l'organisme (31 décembre). Ainsi, les prévisions de revenus pour l'exercice 2005-2006 de l'organisme sont de 627,6 M\$.

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	36 812,1	46 104,4
Dépenses	36 812,1	46 104,4
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds de développement régional (FDR) permet de financer les dépenses de fonctionnement des conférences régionales des élus (CRE) ainsi que les ententes spécifiques et les autres activités priorisées par la région. Le FDR est constitué des sommes résiduelles qui n'ont pas été versées ou engagées par les CRE et de l'enveloppe 2005-2006 de 30,5 M\$, soit 29 M\$ au Ministère et 1,5 M\$ au ministère des Transports.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

FAITS SAILLANTS

- ❑ Augmentation de 6 M\$ du budget de dépenses du portefeuille ministériel pour l'exercice financier 2005-2006 par rapport à l'exercice financier 2004-2005 soit une hausse de 1 %.
- ❑ Maintien de l'enveloppe de 305 M\$ allouée aux mesures de gestion des risques agricoles, et ce, en vertu des termes prévus à la convention liant la Financière agricole du Québec (FADQ) et le gouvernement du Québec.
- ❑ Croissance de 11,3 M\$ du budget affecté au Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles afin de donner suite aux engagements du gouvernement.
- ❑ Augmentation de 3,5 M\$ du budget destiné à aider les entreprises agricoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire.
- ❑ Réduction de 8,9 M\$ des autres dépenses du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation résultant principalement d'une diminution de l'effectif et du resserrement des dépenses de fonctionnement.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Les interventions du Ministère viennent appuyer les missions essentielles de l'État, que ce soit :

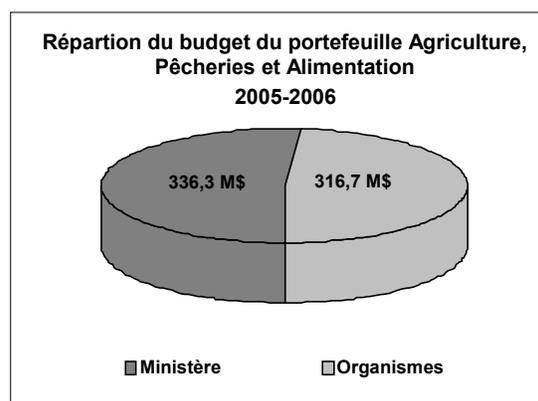
- Sous l'angle de la prospérité comme acteur clé dans le développement d'un secteur économique présent dans toutes les régions;
- Sous l'angle de la santé par le contrôle de la sécurité des aliments et de la santé animale et la protection de l'environnement;
- Sous l'angle du savoir par la formation offerte dans les campus de l'Institut de technologie agroalimentaire et par le soutien à la recherche, au développement et au transfert technologique;
- Sous l'angle de l'identité québécoise par la mise en valeur du savoir-faire alimentaire et de l'occupation du territoire.

Le Ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ses attributions touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le Ministère s'appuie sur les directions générales des Affaires régionales (incluant l'Institut de technologie agroalimentaire), de l'Agroenvironnement, de l'Alimentation (incluant le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale), des Affaires économiques, scientifiques et technologiques, de la Transformation alimentaire (Transformation Alimentaire Québec), des Pêches et de l'Aquaculture commerciales et des Services à la gestion.

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ils ont chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que celle touchant le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ces organismes sont la FADQ, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et la Commission de protection du territoire agricole du Québec. À ces derniers, s'ajoutent le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget du portefeuille ministériel se répartit entre le Ministère et les organismes en parts sensiblement égales comme en témoigne la figure ci-contre. Pour ce qui est des organismes, la majeure partie du budget, soit 305 M\$, est consacrée à la FADQ, responsable de l'administration des programmes de gestion des risques financiers aux entreprises agricoles. Ce budget est maintenu en vertu des termes prévus à la convention en cours.



En ce qui a trait au budget du Ministère, les ressources consacrées au Programme de remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles sont augmentées de 11,3 M\$, pour atteindre un total de 95,5 M\$, afin de prendre en compte les décisions prises au regard de la bonification du programme et la croissance inhérente de ses coûts.

Par ailleurs, les autres choix budgétaires du Ministère concernent en priorité trois orientations touchant le développement économique et régional du secteur bioalimentaire, l'agroenvironnement et la sécurité des aliments. Ces choix sont orientés vers la valorisation de l'agriculture, de l'agroalimentaire, des pêches et de l'aquaculture et s'inscrivent dans la vision de développer une industrie prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains, dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.

Orientation 1 : Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie et les acteurs gouvernementaux et régionaux

Le secteur bioalimentaire traverse actuellement une période difficile engendrée à la fois par une conjoncture défavorable (crise liée à l'encéphalopathie spongiforme bovine, baisse des prix des produits agricoles, baisse des revenus nets...) à laquelle s'ajoute une problématique davantage structurelle liée à la mutation de l'environnement d'affaires (libéralisation du commerce, resserrement des conditions de marché, taux d'endettement élevé...). Les interventions ministérielles doivent s'adresser prioritairement aux facteurs qui améliorent la compétitivité des entreprises. De plus, le secteur offre des opportunités de création de richesse pour assurer la vitalité économique de plusieurs régions, que ce soit pour la création de valeur ajoutée à partir de produits distinctifs, le développement de la transformation alimentaire en région et la diversification de l'agriculture et des pêches en fonction de créneaux de marché porteur. Les interventions gouvernementales doivent aussi être en mesure d'appuyer les initiatives prometteuses du milieu. Dans ce contexte, les actions envisagées sur lesquelles le Ministère entend concentrer ses efforts sont les suivantes :

- Amélioration de l'accès à des services-conseils agricoles spécialisés et répondant aux particularités régionales;
- Consolidation des partenariats en matière de recherche et développement, ainsi que de transfert technologique;
- Poursuite des efforts dans le domaine de la formation agricole par l'intermédiaire de l'Institut de technologie agroalimentaire;
- Appui à l'établissement de la relève agricole;
- Mise en opération de Transformation alimentaire Québec et de son plan d'action qui prévoit, notamment, le développement des produits de niche et du terroir;
- Poursuite de l'appui à la diversification et à la valeur ajoutée dans le secteur des pêches, incluant le développement de l'aquaculture.

Orientation 2 : Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

Depuis quelques années, une prise de conscience accrue de la population québécoise se manifeste à l'égard des questions environnementales et du développement durable. Le Ministère a fait de la protection de l'environnement une priorité d'action, tout comme les entreprises du secteur d'ailleurs. Cette orientation doit cependant être considérée dans une perspective de développement durable permettant d'assurer la viabilité des entreprises. Le Ministère poursuit ses interventions en mettant l'accent sur les actions envisagées suivantes :

- Mise en œuvre de la stratégie agroenvironnementale du Ministère, incluant la poursuite des efforts financiers dans le cadre du programme Prime-Vert;
- Mise en œuvre de la stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce par la dotation budgétaire du programme Aquableu, qui vise à réduire les rejets de phosphore des piscicultures.

Orientation 3 : Répondre aux besoins nouveaux en sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

Offrir des aliments sains aux consommateurs fait partie des défis incontournables que l'industrie bioalimentaire doit relever. Les consommateurs ont toujours accordé une grande importance à la qualité et à la sécurité des aliments et cette sensibilité s'est accrue au cours des dernières années à la suite des épisodes de maladies animales ou de contamination alimentaire majeure survenus dans le monde. L'apparition de la maladie de la vache folle au Canada tout comme celle de la grippe aviaire, en sus des contaminations récurrentes à la bactérie *E. coli*, ont montré que le Canada et le Québec n'étaient pas exempts de tels risques. Pour prévenir les crises, en contrôler l'étendue et maintenir la confiance des consommateurs, le Ministère poursuit ses travaux en vue d'améliorer ses outils de gestion pour intervenir rapidement de concert avec les autorités canadiennes concernées. Les actions envisagées qui s'inscrivent sous cette orientation sont :

- Poursuite de l'implantation de la traçabilité des aliments;
- Amélioration des outils de gestion des risques en santé animale, dont la poursuite des efforts au plan de l'épidémiologie.

Enfin, la diminution de l'effectif et le resserrement des dépenses de fonctionnement entraîneront un redéploiement des ressources. L'action du Ministère sera ainsi recentrée en privilégiant les fonctions formation, information et conseil stratégiques, tout en consolidant ses partenariats en recherche et transfert technologique avec les intervenants du milieu.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	336 316,7	5 896,8	330 419,9	343 188,7
2. Organismes d'État	316 735,8	100,7	316 635,1	316 937,5
Total	653 052,5	5 997,5	647 055,0	660 126,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 155	(33)	2 188	—

En 2005-2006, le budget de dépenses du portefeuille ministériel sera de 653,1 M\$ en hausse de 6 M\$ par rapport à l'exercice financier 2004-2005.

Programme 1 : Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments

Ce programme vise à développer le potentiel et améliorer les performances technologiques reliées à la production, à la transformation et à la conservation des produits bioalimentaires tout en respectant l'environnement. Il vise également à former des personnes compétentes en agroalimentaire.

La hausse de 5,9 M\$ s'explique principalement par une augmentation de 11,3 M\$ du budget de dépenses du programme de remboursement de taxes foncières et de compensation aux exploitations agricoles, afin de donner suite aux engagements du gouvernement et par une hausse de 3,5 M\$ du budget du programme Prime-Vert. Par ailleurs, les autres dépenses du Ministère diminuent de 8,9 M\$, principalement au chapitre de la rémunération et du fonctionnement.

Programme 2 : Organismes d'État

Ce programme vise à promouvoir la rentabilité des exploitations agricoles en leur procurant un financement adéquat, à compenser les pertes de rendement dans les récoltes et à garantir un revenu annuel aux producteurs agricoles selon certaines modalités. Il vise aussi à favoriser la mise en marché efficace des produits agricoles et alimentaires et à préserver la vocation des sols arables.

Les crédits de ce programme se composent principalement d'une subvention de 305 M\$ à la FADQ. Cette aide résulte d'une convention conclue avec cet organisme et par laquelle le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'engage à verser, pour et à l'acquis de la FADQ, une somme totale de 2 135 M\$ sur une période de sept ans débutant en 2001-2002. Ces sommes constituent « l'enveloppe budgétaire prédéterminée » consentie par le gouvernement du Québec à cet organisme.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	18 564,4	20 718,4
Prêts, placements et avances	500,0	500,0

En 2005-2006, le Ministère disposera d'un budget de 18,6 M\$ en baisse de 2,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Le Ministère poursuit la mise à niveau de ses actifs, notamment la modernisation des complexes serricoles de l'Institut de technologie agroalimentaire et la construction d'un Centre de service administratif comprenant une station de recherche aux Îles-de-la-Madeleine.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Organismes budgétaires		
Commission de protection du territoire agricole du Québec	8 756,8	8 612,2
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	3 566,5	3 516,5
Organismes autres que budgétaires		
Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec	210,0	200,0
Financière agricole du Québec	643 301,0	701 771,0
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	15 648,2	15 748,9

En plus de la subvention du gouvernement du Québec, le budget de la FADQ comprend les contributions des producteurs agricoles et du gouvernement fédéral.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

FAITS SAILLANTS

- Pour la prochaine année, les efforts du Secrétariat du Conseil du trésor seront orientés sur la révision du cadre de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles, la poursuite de la mise en œuvre du Plan de modernisation et les négociations dans le secteur public.
- Le Secrétariat vise également à accroître sa capacité organisationnelle par la modernisation de ses façons de faire. Ainsi, il prévoit se doter d'une planification de la main-d'œuvre et revoir ses systèmes d'information de gestion.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale » regroupe, pour les fins du présent document, les activités du Secrétariat et celles de la Commission de la fonction publique. Chacune de ces deux organisations est présentée distinctement, à l'exception du plan budgétaire qui intègre les deux organisations, conformément à la structure budgétaire approuvée par le Conseil du trésor pour 2005-2006.

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le Secrétariat assiste le Conseil du trésor et sa présidente dans leurs fonctions de gouverne. Il les conseille en matière de gestion des ressources et de modernisation de l'État. En ce qui concerne son rôle d'organisme central, le Secrétariat donne des orientations aux ministères et aux organismes en matière de gestion des ressources humaines, budgétaires, matérielles et informationnelles. Le Secrétariat soutient le Conseil du trésor et sa présidente en vue de :

- Préparer annuellement un projet de prévision de dépenses des ministères et des organismes avant le début de chaque exercice financier;
- Prendre des décisions appropriées sur la gestion des ressources et l'organisation administrative de l'État;
- Assister le gouvernement dans son rôle d'employeur du personnel de la fonction publique, de régulateur et de coordonnateur de négociations dans les secteurs public et parapublic;
- Faire des recommandations au gouvernement sur les demandes et les projets présentés par les ministères et les organismes.

Le Secrétariat offre également certains services aux citoyens et aux entreprises. Ainsi, il fournit de l'information concernant les concours de recrutement, les façons de faire affaire avec le gouvernement et les politiques gouvernementales de gestion.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique a pour mission de contribuer, au nom de l'Assemblée nationale du Québec, à garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes recrutées et promues de même que l'impartialité et l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines et cela en agissant à titre de tribunal administratif et de vérificateur.

L'exercice de la mission de la Commission contribue à préserver les principes fondamentaux de neutralité et d'égalité d'accès, notamment en ce qui a trait à la contribution optimale des diverses composantes de la société québécoise, ainsi qu'à maintenir des comportements éthiques dans la gestion des ressources humaines. En effet, par son action, la Commission s'assure que les décisions prises par les gestionnaires en matière de gestion des ressources humaines s'appuient non seulement sur la loi, mais encore qu'elles valorisent les comportements éthiques des employés ou des gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Pour l'exercice 2005-2006, les priorités du Secrétariat sont le soutien à la présidente du Conseil du trésor dans la réalisation du mandat de modernisation de l'État, la gestion du budget de dépenses, la gestion de la main-d'œuvre, les négociations dans le secteur public ainsi que l'optimisation des relations entre l'État et le secteur privé.

Le Secrétariat a ainsi procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités gouvernementales. Pour l'exercice 2005-2006, le Secrétariat a privilégié en ses choix budgétaires le Plan gouvernemental de gestion des ressources humaines. Ce plan comprend une série d'initiatives visant, notamment à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et en assurer la représentativité.

Les détails des variations des diverses composantes du budget du Secrétariat sont présentés à la section portant sur le plan budgétaire.

Orientation 1 : Assurer une gestion rigoureuse des dépenses et des effectifs

Actions envisagées :

- Veiller au respect des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et aux organismes;
- Assurer le suivi du plan de réduction de la taille de l'État;
- Élaborer, en consultation avec les ministères concernés, un nouveau cadre de gestion des subventions intégrant, notamment, une évaluation régulière de tous les programmes de transferts.

Orientation 2 : Assurer l'implantation du plan de gestion des ressources humaines

Actions envisagées :

- Développer et mettre en place une planification de la main-d'œuvre et une stratégie favorisant le développement des compétences;
- Développer et mettre en place une stratégie de préparation de la relève;
- Mettre en place une démarche d'implantation d'une culture de reconnaissance;
- Proposer l'actualisation du cadre législatif et de la stratégie de mise en œuvre.

Orientation 3 : Moderniser le cadre de relations entre l'État et le secteur privé

Action envisagée :

- Revoir, en concertation avec ses partenaires dans ce domaine, les règles du jeu établies avec l'entreprise privée afin de les uniformiser et de les simplifier.

Orientation 4 : Réviser les structures en vue de les simplifier et de les recentrer

Action envisagée :

- Examiner les organismes publics ciblés et recommander, s'il y a lieu, la pertinence de les maintenir ou non en place.

Orientation 5 : Faire évoluer le cadre de gestion axé sur les résultats

Action envisagée :

- Faire rapport au gouvernement sur la mise en oeuvre de la Loi sur l'administration publique et sur l'opportunité, le cas échéant, de la modifier.

Orientation 6 : Revoir les façons de faire afin de répondre aux priorités gouvernementales.

Actions envisagées :

- Doter le Secrétariat d'une planification de la main-d'œuvre permettant de redéployer ses employés là où sont les nouveaux besoins tout en assurant le renouvellement et la représentativité de sa main-d'œuvre;
- Revoir les façons de faire en vue de simplifier les processus d'affaires, notamment dans les domaines des ressources financières et matérielles.

LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Commission de la fonction publique consacre prioritairement ses ressources à la qualité du service à la clientèle et sur l'évaluation de l'impact des changements au cadre de gestion par rapport aux principes fondamentaux de gestion des ressources humaines.

La rémunération représente 86 % des prévisions de dépenses de la Commission et près de 90 % de ses ressources humaines se consacrent à la réalisation des opérations. En effet, la Commission maintient d'année en année son choix de consacrer le moins possible de ressources à sa gestion, tout en maintenant un degré d'autonomie compatible avec ses responsabilités particulières de tribunal administratif et d'organisme de surveillance.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Secrétariat du Conseil du trésor	119 215,2	2 726,4	116 488,8	127 934,2
2. Commission de la fonction publique	3 376,2	(23,9)	3 400,1	3 304,9
3. Régimes de retraite et d'assurances	304 377,9	458,2	303 919,7	303 919,7
4. Fonds de suppléance	381 001,9	281 968,2	99 033,7	—
Total	807 971,2	285 128,9	522 842,3	435 158,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	661	(15)	676	—

Note : Le programme Fonds de suppléance comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Secrétariat du Conseil du trésor

Ce programme regroupe les dépenses visant à soutenir le Conseil du trésor dans son rôle de conseiller du gouvernement sur la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de la fonction publique québécoise. On y retrouve également les dépenses liées aux fonctions gouvernementales exercées par le Secrétariat en matière de dotation et de recrutement. Ce programme pourvoit aussi au financement des programmes de reconstruction des régions sinistrées à la suite du verglas de janvier 1998 et des pluies diluviennes survenues en juillet 1996, ainsi qu'à des contributions du gouvernement à titre d'employeur. Ce programme inclut aussi une provision pour transférer, entre programmes ou portefeuilles, toute partie d'un crédit correspondant à la valeur d'échange convenue lors de la cession d'un bien entre ministères et organismes.

De 2004-2005 à 2005-2006, le budget de dépenses de ce programme augmente de 2,7 M\$ pour s'établir à 119,2 M\$. Cette hausse est principalement attribuable à un montant supplémentaire de 5 M\$ accordé pour le Plan gouvernemental de gestion des ressources humaines qui vise, notamment à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et en assurer la représentativité. En contrepartie, les sommes accordées aux fonds dédiés aux sinistres et aux contributions de l'employeur sont en diminution.

Programme 2 : Commission de la fonction publique

Ce programme regroupe les dépenses de la Commission qui a principalement pour mandat de contribuer, au nom de l'Assemblée nationale, à garantir l'égalité d'accès de tous les citoyens à la fonction publique, la compétence des personnes nommées et promues ainsi que le respect de l'impartialité et de l'équité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, la Commission entend les recours exercés en certaines matières par les membres et dirigeants d'organismes et par les fonctionnaires, vérifie le caractère impartial et équitable des décisions qui affectent ces derniers, s'assure de l'observation des lois et des règlements relatifs au système de recrutement et de promotion, décide des demandes de certification des moyens d'évaluation, produit des études, fait des rapports et formule des recommandations aux autorités et donne des avis au Conseil du trésor lorsque celui-ci décide de soustraire un emploi ou une catégorie d'emploi des dispositions de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1).

Le budget de la Commission est établi à un niveau comparable à celui de l'année précédente.

Programme 3 : Régimes de retraite et d'assurances

Ce programme vise à fournir les contributions du gouvernement aux régimes de retraite des juges, des employés des ministères et organismes budgétaires ainsi qu'aux assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic. Les dépenses liées aux régimes de retraite pour les employés des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux se retrouvent dans les budgets des ministères concernés. Par ailleurs, le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale est inclus au budget de dépenses de l'Assemblée nationale.

Ce programme regroupe des dépenses de 300 M\$ pour les différents régimes de retraite des juges et des employés des ministères et organismes budgétaires ainsi que de 4,4 M\$ pour les assurances collectives sur la vie des employés des secteurs public et parapublic.

La hausse de 0,5 M\$ par rapport à 2004-2005 s'explique exclusivement par les régimes de retraite. Cette faible hausse est attribuable à la baisse anticipée de l'effectif dans la fonction publique.

Programme 4 : Fonds de suppléance

Ce programme vise à pourvoir aux dépenses additionnelles encourues dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux. Le total des dépenses affectées à ce programme 2005-2006 s'élève à 381 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	768,0	768,0
Prêts, placements et avances	375 100,0	366 413,1

Le budget d'investissements du Secrétariat se compose principalement d'une provision de 375,1 M\$ au titre de la supercatégorie « Prêts, placements et avances » se situant au programme 4 Fonds de suppléance. Cette provision a pour but de pourvoir aux besoins de liquidités temporaires des ministères et organismes, à la condition que les sommes ajoutées soient remboursées à même leur enveloppe de crédits avant la fin de l'exercice. Cette provision n'a pas pour effet de modifier la prévision de dépenses.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Agence des partenariats public-privé du Québec	1 500,0	—

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU CONSEIL DU TRÉSOR**

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	1 443,0	1 353,7
Dépenses	1 443,0	1 353,7
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	4 929,0	1 439,2
Effectif (ETC)	—	—

Les investissements prévus visent le maintien des infrastructures du réseau et du parc bureautique. De plus, des efforts additionnels seront consentis pour le développement de systèmes d'information et d'outils de gestion. Il est prévu également d'investir dans la relève de certains systèmes existants. Les revenus du Fonds sont prévus au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ».

FONDS D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR CERTAINES RÉGIONS SINISTRÉES

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	3 280,0	2 509,5
Dépenses	3 280,0	2 509,5
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	32 060,0	6 302,0
Effectif (ETC)	—	—

Ce fonds est affecté au financement des dépenses exceptionnelles d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement à la suite du sinistre causé par les pluies diluviennes survenues en juillet 1996, principalement dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean. Le Fonds est également affecté au financement du programme de reconstruction et de relance économique des régions concernées.

Un des objectifs du Fonds consiste à rassembler l'ensemble des coûts reliés au sinistre afin de faciliter la production, par le ministère de la Sécurité publique, des demandes d'avances et des réclamations au gouvernement du Canada pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

En regard des dépenses prévues pour 2005-2006, la contribution du gouvernement du Canada est estimée à 0,3 M\$ (0,6 M\$ en 2004-2005), alors que les autres dépenses, soit 3 M\$ (1,9 M\$ en 2004-2005) sont assumées à même les crédits inscrits au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds. Par ailleurs, le montant indiqué pour l'investissement, soit 32 M\$ (6,3 M\$ en 2004-2005), concerne la réalisation de l'aménagement d'infrastructures visant à régulariser les crues du bassin versant du Lac Kénogami ainsi que la première phase de mise en place du système amélioré de gestion prévisionnelle.

Depuis l'exercice 1996-1997, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 491,6 M\$. La part assumée par le gouvernement du Québec est de 143,9 M\$, alors que celle du gouvernement du Canada est de 347,7 M\$.

FONDS RELATIF À LA TEMPÊTE DE VERGLAS

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	27 300,0	25 999,0
Dépenses	27 300,0	25 999,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds relatif à la tempête de verglas permet de rassembler les informations reliées à ce sinistre survenu du 5 au 9 janvier 1998, touchant plus spécifiquement les régions de la Montérégie et de Montréal. Il facilite également la production des demandes d'avances et des réclamations de remboursements présentées par le ministère de la Sécurité publique au gouvernement fédéral pour la partie des coûts que ce dernier assume en vertu de son programme d'aide, lequel prévoit un remboursement pouvant atteindre 90 % des dépenses admissibles.

Les dépenses remboursables par le gouvernement fédéral sont comptabilisées distinctement dans un compte à fin déterminée. Ce compte permet le dépôt des sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Canada au regard du sinistre.

Pour le gouvernement du Québec, l'affectation budgétaire provient en partie du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, soit 24,4 M\$ par année jusqu'à l'exercice 2014-2015. Cette affectation vise à répondre à l'engagement du gouvernement du Québec à verser annuellement à Hydro-Québec une compensation pour le rétablissement du réseau. Les sommes se rapportant aux autres dépenses imputées au Fonds, soit 2,9 M\$ pour 2005-2006 et 1,6 M\$ pour 2004-2005, sont prévues au programme 1 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale ». Ces dépenses représentent principalement les frais financiers comptabilisés au Fonds.

Depuis l'exercice 1997-1998, les dépenses comptabilisées au Fonds totalisent 1 139,2 M\$. De ce total, un montant de 547,4 M\$ représente la part assumée par le gouvernement du Québec et la différence, soit 591,8 M\$, est assumée par le gouvernement du Canada.

FAITS SAILLANTS

- ❑ En 2005-2006, le ministère du Conseil exécutif poursuivra la mise à jour des priorités gouvernementales. Il s'assurera qu'elles soient cohérentes avec les politiques gouvernementales et effectuera le suivi de leur déploiement. Il veillera en particulier à ce que les services publics soient de qualité, qu'ils correspondent aux besoins des citoyens et respectent leur capacité de payer. Enfin, il coordonnera les communications gouvernementales liées aux priorités gouvernementales.
- ❑ Dans la poursuite des orientations retenues, le Secrétariat aux affaires autochtones continuera de coordonner les actions gouvernementales et de soutenir financièrement les projets visant le développement des communautés autochtones.

Dans le cadre des engagements pris lors du Forum des générations, le Secrétariat aux affaires autochtones de concert avec l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, organisera un Forum sur le développement social et économique des nations autochtones.

- ❑ La nouvelle Stratégie d'action jeunesse présentement en élaboration sera déposée et mise en œuvre en 2005. Cette stratégie s'articulera principalement autour de mesures destinées à l'ensemble des jeunes et plus particulièrement aux jeunes en difficulté.

La mise en ligne du Portail jeunesse en 2005 permettra aux jeunes d'avoir un accès facile et dynamique à l'information sur les programmes et services gouvernementaux leur étant destinés tant à l'échelle locale et régionale que nationale.

- ❑ Dans le cadre du projet global de réforme des institutions démocratiques annoncé lors du discours inaugural, en juin 2003, par le premier ministre, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques a rendu publiques en 2004, les propositions de réforme parlementaire et un avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3) visant à favoriser l'exercice du droit de vote et à changer le mode de scrutin. L'avant-projet de loi fera l'objet d'une consultation en commission parlementaire en 2005 et sera suivi par la présentation d'un projet de loi.

- Par ailleurs, en 2005-2006, l'Assemblée nationale devrait adopter le projet de loi n° 86, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives et, le cas échéant, le gouvernement devrait approuver les politiques de diffusion systématique de l'information et de protection de renseignements personnels.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission :

- De soutenir le développement d'une vision gouvernementale ainsi que la cohérence et l'efficacité des actions;
- D'assumer la responsabilité de la jeunesse, des affaires intergouvernementales canadiennes, de la francophonie canadienne, des affaires autochtones, de la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels;
- Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information dans sa mission de veiller au respect des compétences constitutionnelles du Québec, à l'intégrité de ses institutions, à la défense et à la promotion de ses intérêts dans ses relations avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces et territoires ainsi qu'au renforcement de la francophonie canadienne;
- Le Secrétariat aux affaires autochtones a pour mission de soutenir le ministre délégué aux Affaires autochtones dans la coordination de l'action gouvernementale en milieu autochtone et l'établissement de relations harmonieuses et de partenariat entre le gouvernement, les Autochtones et la population en général;
- Le Secrétariat à la jeunesse, sous la responsabilité du premier ministre, s'assure de la coordination et veille à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des actions gouvernementales en matière de jeunesse. De plus, il consulte et soutient les principaux acteurs jeunesse dans le but de favoriser la participation active des jeunes à la société québécoise;
- Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information a pour mission de soutenir l'action du ministre responsable, en premier lieu, dans l'élaboration et la mise en œuvre des décisions gouvernementales visant à réformer le fonctionnement des institutions démocratiques et en second lieu, dans ses responsabilités relatives à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Appui et conseil auprès du Conseil exécutif pour une cohérence et une coordination efficace de l'action gouvernementale

Une vision et des priorités partagées

Des ressources financières de l'ordre de 12 M\$ seront consacrées à des activités de soutien à la prise de décision de la part des instances gouvernementales. Le Ministère assurera, à ce titre, des fonctions d'analyse, de conseil et de coordination. Il procédera également à la mise à jour des priorités gouvernementales et au suivi de leur déploiement.

Objectifs :

- S'assurer de la cohérence des politiques avec la vision et les priorités gouvernementales;
- Favoriser une mise en œuvre efficace de ces priorités et des dossiers stratégiques du gouvernement;
- Faire en sorte que les politiques, les programmes et les services correspondent aux besoins des citoyens et respectent leur capacité de payer.

Actions envisagées :

- Adapter et mettre à jour les priorités gouvernementales;
- Continuer les activités de coordination réalisées par les comités ministériels de coordination et assurer un suivi efficace du déploiement des priorités gouvernementales;
- Favoriser la contribution des hauts fonctionnaires à la concrétisation des priorités gouvernementales et soutenir leur implication dans l'implantation d'une saine gestion fondée, notamment sur des valeurs d'éthique et d'intégrité;
- Participer au déploiement du plan de modernisation de l'État;
- Poursuivre les initiatives d'échange et de discussion qui permettent aux citoyens de communiquer directement avec les représentants du gouvernement;
- Coordonner les communications gouvernementales.

Affaires intergouvernementales canadiennes

Défense et promotion des intérêts du Québec

Une enveloppe de 8,4 M\$ sera consacrée à la promotion des intérêts et au respect des compétences du Québec dans la fédération canadienne.

Objectifs :

- Promouvoir des rapports harmonieux entre les deux ordres de gouvernement au Canada, ainsi qu'une évolution de la fédération canadienne vers un système fédéral ouvert à l'asymétrie et favorable à l'autonomie des provinces et à l'épanouissement des identités particulières;
- Élaborer, en collaboration avec les ministères concernés, les positionnements du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences sur son autonomie constitutionnelle, en particulier, et sur le bon fonctionnement du fédéralisme canadien, en général.

Actions envisagées : Intensifier les négociations des dossiers sectoriels entre le Québec et le gouvernement fédéral;

Établir des positions du Québec relativement aux actions des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ayant des incidences intergouvernementales.

Francophonie canadienne

Des crédits budgétaires de l'ordre de 2,4 M\$ seront alloués au renforcement de la francophonie canadienne.

Objectifs : Favoriser une meilleure connaissance réciproque entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes;

Promouvoir auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada l'importance de la francophonie au Canada et les inciter à travailler à son développement, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les Québécois.

Actions envisagées : Réviser la politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada;

Intégrer le volet « affaires francophones » dans chacun des accords de coopération.

Affaires autochtones

Respect et continuité des engagements financiers pris auprès des Autochtones

Des crédits de l'ordre de 125,7 M\$ seront affectés à la poursuite d'actions gouvernementales coordonnées pour le développement socioéconomique autochtone.

Objectif : Supporter le développement des nations et communautés autochtones.

Actions envisagées : Organiser un Forum sur le développement social et économique des nations autochtones;

Assurer le respect des engagements découlant des ententes de développement avec les nations autochtones.

Partenariats et initiatives autochtones

Des crédits de l'ordre de 23,3 M\$ seront affectés au financement de projets de partenariats et d'initiatives autochtones.

Objectif : Contribuer à bâtir des communautés autochtones fortes, pleinement épanouies au sein de la société québécoise.

Actions envisagées : Respecter les obligations prises dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones;

Soutenir des projets qui favorisent le développement économique et social des nations autochtones dans le respect de leur identité, leurs droits et leur spécificité.

Jeunesse

Stratégie d'action jeunesse

Une nouvelle Stratégie d'action jeunesse, présentement en élaboration, sera déposée et mise en œuvre en cours d'exercice. Un compte à fin déterminée de l'ordre de 35 M\$ sera, notamment utilisé pour en assurer le financement. Cette stratégie vise à favoriser la réussite scolaire, ouvrir le marché du travail aux jeunes et favoriser l'acquisition d'une qualification adéquate, lutter contre le suicide et accroître la présence des jeunes dans la société québécoise et dans le monde.

Objectifs : Faire adopter et mettre en œuvre la Stratégie d'action jeunesse;

Renforcer la concertation interministérielle en matière de jeunesse.

Actions envisagées : Développer, en collaboration avec le comité interministériel responsable de l'élaboration de la Stratégie d'action jeunesse, les mesures qui composent cette stratégie;

Travailler, en collaboration avec les ministères concernés, à assurer une plus grande continuité des services. Cela signifie :

- alléger les étapes administratives nécessaires pour qu'un jeune ait accès à un service donné;
- rendre certains services accessibles ou plus accessibles aux jeunes. Il s'agit d'éliminer ou d'atténuer le plus possible les périodes d'errance ou les délais administratifs;
- faciliter la transition des jeunes d'un programme ou d'un service à un autre;
- augmenter la complémentarité entre certaines mesures ou programmes.

Défi de l'entrepreneuriat jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse affectera un montant de 0,4 M\$ à la réalisation de la deuxième année du plan d'action triennal annoncé en février 2004. Également, un compte à fin déterminée de 10,9 M\$ sera utilisé pour compléter les sources de financement du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

Objectif : Favoriser le développement d'une véritable culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes du Québec et en promouvoir les valeurs auprès de ceux-ci.

Actions envisagées : Coordonner la mise en œuvre et le déploiement des activités et des mesures de la deuxième année du plan d'action en collaboration avec les différents partenaires du Défi et du réseau québécois de l'entrepreneuriat, notamment le développement d'outils pédagogiques, le soutien à des activités parascolaires, la tenue d'ateliers de formation à l'intention des jeunes entrepreneurs et la mise en place d'un réseau d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat;

Faire connaître les mesures du plan d'action et assurer la promotion de la stratégie gouvernementale.

Portail jeunesse

Le Secrétariat à la jeunesse affectera un montant de 0,8 M\$, en 2005-2006, à la mise en ligne et à l'évolution du Portail jeunesse destiné aux jeunes. Le Portail jeunesse fournira un accès facile et dynamique à l'information sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux jeunes, tant à l'échelle locale et régionale que nationale.

Objectif : Offrir un service électronique de référence et d'information aux jeunes du Québec.

Actions envisagées : Procéder à la mise en ligne du Portail jeunesse en 2005;

Faire la promotion du Portail jeunesse auprès de la clientèle visée;

Assurer l'évolution du Portail jeunesse en collaboration avec le Bureau pour le développement du gouvernement électronique ainsi que les ministères concernés et les principaux réseaux d'organismes jeunesse du Québec.

Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Réforme des institutions démocratiques

Des ressources de l'ordre de 0,9 M\$ seront consacrées au soutien de la mise en œuvre du projet gouvernemental de réforme des institutions démocratiques.

Objectif : Réviser le mode de scrutin, favoriser l'exercice du droit de vote et soutenir la réforme parlementaire.

Action envisagée : Soumettre pour l'année 2005-2006, au gouvernement et à l'Assemblée nationale, un projet de loi remplaçant la *Loi électorale* (L.R.Q., c. E-3.3) actuelle, et ce, après une consultation publique.

Commission d'accès à l'information

Des ressources de 4,2 M\$ sont allouées à la Commission pour assumer ses responsabilités diverses.

Objectif : Assumer son mandat avec efficacité et diligence, notamment à l'égard des demandes en adjudication ou les activités de surveillance et de contrôle tant en regard de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels détenus par les organismes publics qu'en regard des renseignements personnels détenus par les entreprises.

Action envisagée : Dans le cadre des lois qu'elle administre, approuver les ententes de communication de renseignements personnels conclues entre les organismes publics, donner des avis sur des projets de loi, de règlement et d'autres projets gouvernementaux ayant un impact sur l'accès aux documents ou sur la protection des renseignements personnels, disposer des demandes qui lui sont adressées concernant l'accès aux documents des organismes publics et les demandes découlant de recours exercés en application de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1). La Commission d'accès à l'information procède également à des vérifications ou à des enquêtes concernant le respect des lois qu'elle est chargée d'administrer.

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Des ressources d'environ 0,6 M\$ sont consacrées au soutien des ministères et organismes dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et au suivi des autres lois du domaine.

Objectif : Soutenir les ministères et les organismes dans l'application de la législation.

Action envisagée : Faire adopter au cours de l'année 2005-2006, par l'Assemblée nationale, le projet de loi, Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (projet de loi n° 86) et le cas échéant, faire approuver par le gouvernement une politique de diffusion de l'information et une politique de protection de renseignements personnels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2005-2006 s'élève à 250,8 M\$, en baisse de 18,7 M\$ par rapport à l'exercice financier 2004-2005.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Cabinet du lieutenant-gouverneur	857,5	—	857,5	1 017,5
2. Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	68 364,0	(1 886,4)	70 250,4	39 910,9
3. Affaires intergouvernementales canadiennes	11 696,6	(1 265,6)	12 962,2	12 058,9
4. Affaires autochtones	153 901,7	(3 821,6)	157 723,3	140 272,8
5. Jeunesse	10 247,9	(11 604,5)	21 852,4	20 320,0
6. Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information	5 684,5	(145,7)	5 830,2	5 621,4
Total	250 752,2	(18 723,8)	269 476,0	219 201,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	495	(4)	499	—

Note : Le programme Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Cabinet du lieutenant-gouverneur

Ce programme permet au lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions administratives et représentatives qui lui sont dévolues.

Programme 2 : Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif

L'objectif du programme est de conseiller et d'appuyer le premier ministre et le Conseil exécutif ainsi que d'assurer le bon déroulement des activités inhérentes à la tenue des séances du Conseil des ministres. Ce programme se compose des éléments suivants :

- Cabinet du premier ministre;
- Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif;

- Direction générale de l'administration;
- Indemnités de l'exécutif;
- Secrétariat à la communication gouvernementale;
- Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour la réalisation de projets de communications gouvernementales.

L'enveloppe de ce programme subit une baisse de 1,9 M\$ par rapport à celle de 2004-2005. Cette variation s'explique par l'application de réductions des dépenses de fonctionnement.

Programme 3 : Affaires intergouvernementales canadiennes

Ce programme vise à assurer la coordination des relations du gouvernement du Québec avec le gouvernement fédéral, les gouvernements des autres provinces et territoires du Canada. Il se compose des éléments suivants :

- Cabinet du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information;
- Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Représentation du Québec au Canada;
- Coopération intergouvernementale et francophonie.

La diminution de 1,3 M \$ du budget de dépenses 2005-2006, comparativement à celui de 2004-2005, est attribuable à l'application de réductions des dépenses de fonctionnement.

Programme 4 : Affaires autochtones

Ce programme vise à assurer l'établissement et le maintien de relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones et à favoriser leur développement au sein de la société québécoise.

La diminution nette de 3,8 M \$ du budget des dépenses 2005-2006, par rapport à celui de 2004-2005, résulte principalement d'une réduction des dépenses de fonctionnement, d'un ajout pour l'indexation du coût de certaines ententes autochtones et d'un ajustement technique apporté à l'enveloppe réservée au transfert des terres de Oujé-Bougoumou.

Programme 5 : Jeunesse

Ce programme a pour objet de coordonner l'action gouvernementale à l'égard de la jeunesse et d'assurer des services de soutien au premier ministre, qui assume directement la responsabilité des dossiers de la jeunesse. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la jeunesse;
- Conseil permanent de la jeunesse.

La diminution de 11,6 M\$ du budget de dépenses 2005-2006 par rapport à celui de 2004-2005, s'explique principalement par la fin du Plan d'action jeunesse 2002-2005. Une nouvelle Stratégie d'action jeunesse, présentement en élaboration, sera déposée en cours d'exercice. Un compte à fin déterminée de l'ordre de 35 M\$ sera, notamment utilisé pour en assurer le financement.

Programme 6 : Réforme des institutions démocratiques et accès à l'information

Ce programme vise à soutenir le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets gouvernementaux de réforme des institutions démocratiques et à l'exercice des droits d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Il se compose des éléments suivants :

- Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques;
- Commission d'accès à l'information;
- Soutien à l'accès en information et protection des renseignements personnels.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	877,6	877,6
Prêts, placements et avances	106,5	106,5

Le budget d'investissements du Ministère s'élève à 1 M\$. Il comprend le budget projeté pour l'acquisition des équipements informatiques nécessaires aux opérations courantes.

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS JEUNESSE QUÉBEC

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	—	13 402,2
Dépenses	—	13 866,7
Excédent (déficit)	0,0	(464,5)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds jeunesse Québec est consacré au soutien d'initiatives visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes du Québec. Ses activités ont pris fin le 31 décembre 2004.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

FAITS SAILLANTS

- ❑ L'élaboration et la mise en place de mesures pour accroître l'investissement privé et diversifier les sources de financement en culture.
- ❑ L'élaboration d'un projet en mode partenariat public privé visant à doter le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal d'une résidence permanente et l'Orchestre symphonique de Montréal d'une salle de concert de calibre international.
- ❑ L'ouverture de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec, permettant un meilleur accès démocratique au patrimoine documentaire, à la culture et au savoir.
- ❑ L'implantation des mesures de modernisation suivantes : la refonte de l'offre de service et de l'attribution de l'aide financière aux clientèles, la fusion des Archives nationales du Québec et de la Bibliothèque nationale du Québec, la création d'un Bureau national des musées et de centres régionaux de services ainsi que la révision de l'offre des services et des processus d'affaires de Télé-Québec.
- ❑ La poursuite des efforts en vue de l'adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.
- ❑ Le maintien de la promotion de la langue française, au cœur des priorités gouvernementales.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère de la Culture et des Communications, soutenu par les organismes et les sociétés d'État relevant de la ministre, a pour mission de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. La finalité du Ministère consiste à stimuler, de concert avec les organismes et sociétés d'État relevant de la ministre, la vitalité culturelle, artistique et citoyenne du Québec, fondement de notre identité.

L'action du Ministère s'adresse à l'ensemble des citoyens et des citoyennes, de même qu'aux groupes et aux personnes dont l'activité se situe à l'une ou l'autre des étapes du processus de production en culture et communications.

En matière de culture, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État agissent dans les domaines suivants : la muséologie, l'archivistique et le patrimoine, les arts (musique, chanson, danse, théâtre, arts visuels, arts du cirque, arts multidisciplinaires et arts médiatiques), les lettres, les bibliothèques, les industries culturelles (cinéma, production télévisuelle, disque, spectacle de variétés, métiers d'art et édition), l'architecture, ainsi que le loisir culturel. Pour ce qui est des communications, le Ministère, les organismes et les sociétés d'État exercent leurs fonctions dans les secteurs des médias (presse écrite, radio, télévision, publicité), de l'audiovisuel, des télécommunications, de la télédistribution, du multimédia et de la communication.

LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La langue française est au cœur de l'identité québécoise.

La ministre de la Culture et des Communications est responsable de la Charte de la langue française. Elle est assistée, à cet effet, par le Secrétariat à la politique linguistique et par trois organismes : l'Office québécois de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française et la Commission de toponymie.

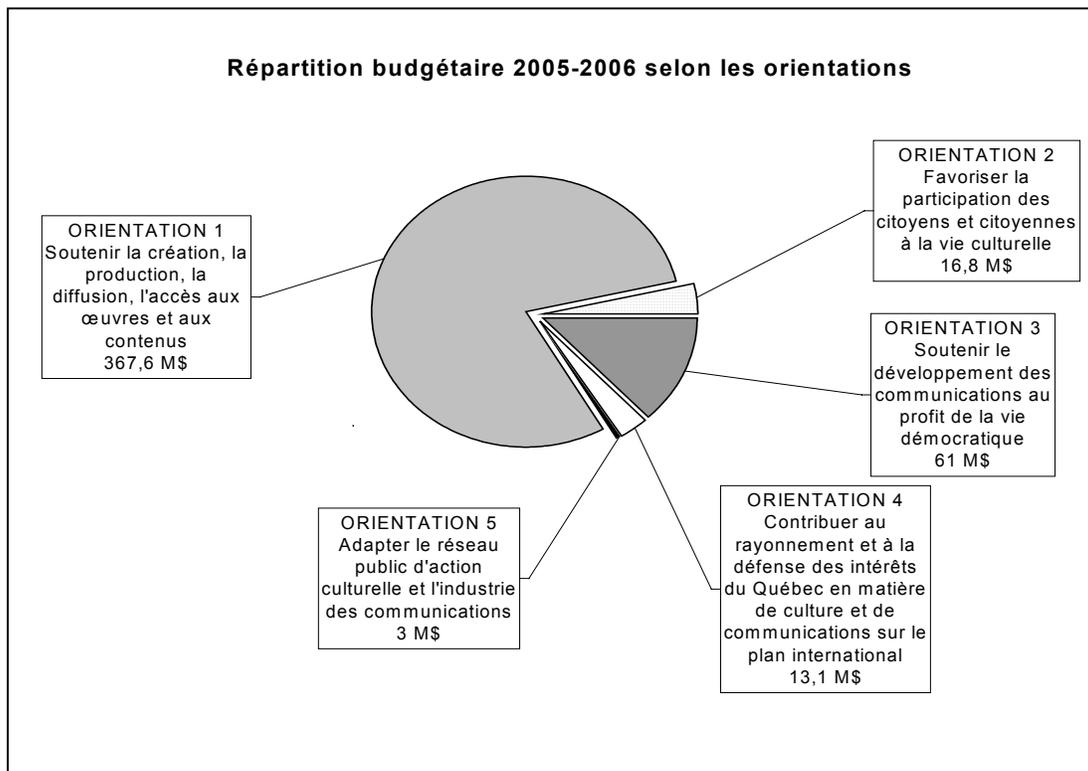
2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Culture et Communications

Le premier mode d'intervention du Ministère a trait aux orientations et aux activités législatives et réglementaires inhérentes à sa mission. Un autre mode d'intervention consiste à développer et à maintenir une concertation interministérielle et intergouvernementale efficace.

Le Ministère joue également un rôle majeur en ce qui concerne la planification et le développement immobilier dans le secteur de la culture et des communications. De plus, il fait une place prépondérante au développement de partenariats (municipalités, municipalités régionales de comté et secteur de l'éducation).

Les orientations qui structurent l'action du Ministère sont présentées dans le schéma ci-dessous¹.



Par ailleurs, la gestion de plusieurs programmes d'aide financière est confiée aux sociétés d'État qui doivent les utiliser conformément aux orientations qui leur sont transmises annuellement par la ministre. Des sommes importantes du portefeuille ministériel se trouvent ainsi à être allouées aux sociétés d'État. En conséquence, on ne retrouve pas dans le présent plan les objectifs prioritaires et les actions envisagées concernant les sociétés d'État puisque ce sont elles qui en sont imputables.

Orientation 1 : Soutenir la création, la production, la diffusion et l'accès aux œuvres et aux contenus

Au total, le Ministère affectera à cette orientation 367,6 M\$ en 2005-2006. Dans le cadre de cette orientation, des sommes substantielles sont attribuées aux sociétés d'État :

- 61,9 M\$ sur les 66,8 M\$ alloués au Conseil des arts et des lettres du Québec en crédits de transfert;
- 40,3 M\$ sur les 43,9 M\$ alloués à la Société de développement des entreprises culturelles en crédits de transfert;
- 15,5 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal et 3,8 M\$ à la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 45,5 M\$ à la Bibliothèque nationale du Québec;

¹ La répartition budgétaire selon les orientations exclut les coûts de fonctionnement du Ministère, du Conseil des arts et des lettres du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, de la Commission des biens culturels du Québec et de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs.

— 20,9 M\$ au Musée de la civilisation, 13,4 M\$ au Musée national des beaux-arts du Québec et 8,5 M\$ au Musée d'art contemporain de Montréal.

Les principaux objectifs et les actions envisagées du Ministère pour 2005-2006 sont les suivants :

Objectifs	Actions envisagées
Favoriser l'accessibilité et la fréquentation des bibliothèques publiques ainsi que l'accroissement de la qualité des services offerts par celles-ci.	<ul style="list-style-type: none"> — Mise en commun et en réseau des ressources entre bibliothèques; — Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.
Rendre accessible le plus largement possible la culture cinématographique et assurer la préservation du patrimoine cinématographique et audiovisuel québécois.	<ul style="list-style-type: none"> — Augmentation du nombre de projections de longs et de courts métrages d'auteur dans les cinémas parallèles; — Instauration du dépôt légal comme outil de préservation du patrimoine cinématographique.
Protéger et faire connaître aux Québécois et aux Québécoises les richesses de notre héritage collectif.	<ul style="list-style-type: none"> — Poursuite des inventaires du patrimoine québécois sur les lieux de culte, sur les biens culturels protégés et les arrondissements.
Maintenir la fréquentation des institutions muséales soutenues par le Ministère et améliorer le partenariat entre les musées.	<ul style="list-style-type: none"> — Création d'un Bureau national des musées; — Déploiement, dans deux régions pilotes, de centres régionaux de services aux institutions muséales privées.
Améliorer la qualité de la formation artistique (professionnelle et spécialisée) et en élargir l'accès dans l'ensemble des régions du Québec.	<ul style="list-style-type: none"> — Soutien aux organismes de formation spécialisés et professionnels complémentaires à ceux du système d'éducation; — Soutien à l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle et de la formation spécialisée; — Formation d'une relève d'excellence en musique et art dramatique et poursuite des actions pour assurer la reconnaissance d'un diplôme universitaire reconnu internationalement pour les élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique.

En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère entreprendra une réflexion afin de moderniser la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1).

Orientation 2 : Favoriser la participation active des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle

L'action du Ministère veut favoriser, à toutes les étapes de la chaîne culturelle, la participation active des citoyens et des citoyennes partout au Québec. Cette orientation nécessite des investissements estimés à 16,8 M\$ en 2005-2006.

Objectifs	Actions envisagées
Augmenter le nombre de jeunes du préscolaire, du primaire et du secondaire des écoles publiques et privées ayant participé à des activités artistiques et culturelles.	— Le soutien à la mise en oeuvre d'activités à caractère culturel de même qu'à la réalisation de projets régionaux, notamment par le biais des programmes La culture à l'école et Rencontres culture-éducation.
Maintenir la proportion de la population rejointe par une entente de partenariat.	— Maintien du nombre d'ententes sur l'ensemble du territoire québécois.
Renforcer le rayonnement culturel de Québec en tant que capitale nationale et de Montréal comme pôle de rayonnement de la culture québécoise.	— Révision des cibles et des programmes en matière d'accès à la culture.
Augmenter les activités de loisir culturel accessibles aux citoyens et aux citoyennes.	— Atteinte de l'équité financière entre les organismes nationaux de loisir culturel soutenus par le Ministère et les organismes nationaux de loisir soutenus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Dans une perspective de développement des publics, le Ministère entend se donner une vision intégrée du continuum en formation artistique et culturelle, tant pour les activités de loisir culturel que pour la formation préparatoire et professionnelle.

Orientation 3 : Soutenir le développement des communications au profit de la vie démocratique

Le développement des communications au profit de la vie démocratique se traduit, notamment par l'offre d'information locale et régionale diversifiée sur l'ensemble du territoire québécois. Le Ministère prévoit investir, en 2005-2006, 61 M\$ dans les actions inscrites sous cette orientation. Une grande partie de cette somme (57,6 M\$) est versée à Télé-Québec qui doit l'utiliser conformément aux orientations qui seront transmises par la ministre à la suite du dépôt du Rapport du groupe de travail chargé de l'examen de Télé-Québec.

Dans le cadre de cette orientation, le Ministère poursuivra en 2005-2006 cet objectif et cette action envisagée.

Objectif	Action envisagée
Maintenir une offre adéquate d'information locale et régionale sur l'ensemble du territoire québécois.	— Soutien aux médias communautaires et révision du cadre d'intervention gouvernemental à leur égard.

Orientation 4 : Contribuer au rayonnement et à la défense des intérêts du Québec en matière de culture et de communications sur le plan international

Le rayonnement et le développement des marchés internationaux en matière de culture et de communications conjugués à la défense de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques sont des enjeux stratégiques pour le Ministère. En 2005-2006, ce sont 13,1 M\$ qui seront consacrés à ces préoccupations, incluant 4 M\$ pour la Société de développement des entreprises culturelles et 4,9 M\$ pour le Conseil des arts et des lettres du Québec.

Le Ministère poursuivra en 2005-2006 cet objectif et ces actions envisagées dans le cadre de cette orientation.

Objectif	Actions envisagées
Créer des conditions favorables au maintien des acquis et au développement des marchés, notamment en Amérique.	<ul style="list-style-type: none"> — Participation à la réalisation de missions, vitrines internationales d'envergure, et activités de développement de marchés; — Réalisation de projets structurants permettant de consolider le rayonnement du Québec dans le cadre des ententes de coopération internationale; — Accroissement et diversification des projets de promotion de la culture à l'étranger sur les territoires stratégiques; — Élaboration d'une stratégie de rayonnement et d'exportation de la culture québécoise, de concert avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles.

En plus de ces actions à caractère budgétaire, le Ministère poursuivra ses travaux et ses interventions d'appui à l'élaboration et à l'adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques, notamment avec le support du Secrétariat gouvernemental à la diversité culturelle créé par le Ministère.

Orientation 5 : L'adaptation du réseau d'action culturel et de l'industrie des communications

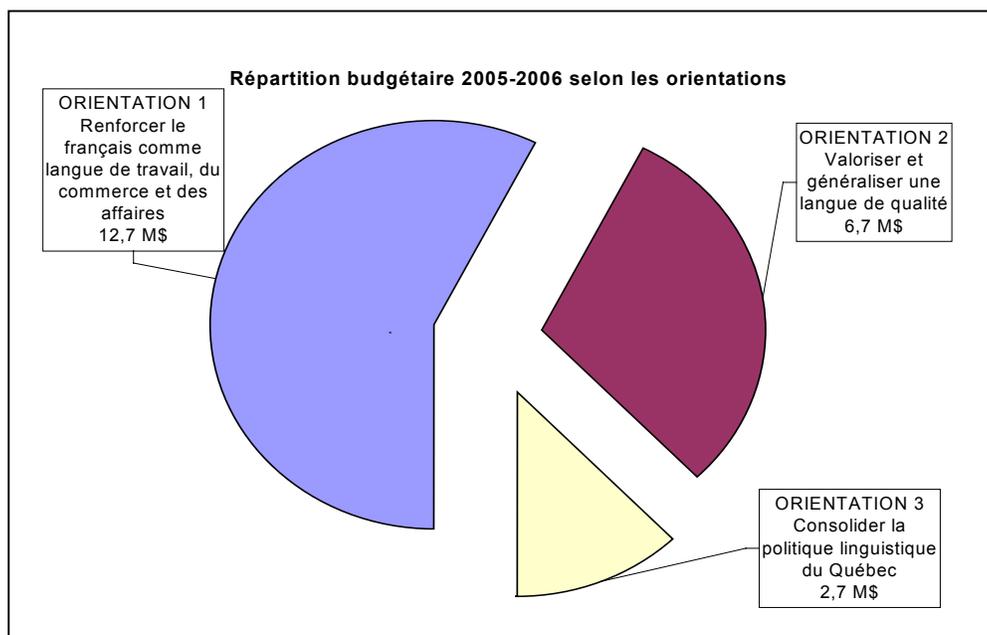
L'objectif premier du gouvernement, par la modernisation des services de l'État, est de rendre ceux-ci plus efficaces, d'en améliorer la qualité et de les adapter aux véritables besoins de la population. Dans cette perspective, le Ministère prévoit consacrer en 2005-2006 environ 3,0 M\$ aux actions découlant de cette orientation.

Objectifs	Actions envisagées
Poursuivre l'allégement des processus de gestion des services aux clientèles.	— Développement du système informatique et des processus administratifs nécessaires dans le cadre de la refonte et de la simplification de l'offre de service.
Mettre en œuvre des modèles d'initiatives de partenariat avec les instances locales et régionales.	— Signature, avec au moins deux conférences régionales des élus, des ententes permettant la réalisation d'un diagnostic régional et d'un plan d'action.

Le Ministère a aussi comme préoccupation le financement de la culture. À cet égard, la recherche de solutions innovatrices pour accroître les investissements privés en matière de culture constitue l'une des priorités du Ministère. De plus, le Ministère soumettra des propositions relativement à l'offre de service et aux processus d'affaires de Télé-Québec.

Charte de la langue française

En 2005-2006, excluant le report de crédits, la dépense de 22,1 M\$ allouée au programme Charte de la langue française, est répartie entre trois grandes orientations selon la ventilation exposée ci-après.



Orientation 1 : Renforcer le français comme langue du travail, du commerce et des affaires

En 2005-2006, 12,7 M\$ seront affectés à cette orientation afin de poursuivre des actions pour la francisation des milieux de travail, ainsi que pour assurer le respect de la Charte de la langue française.

Objectifs	Actions envisagées
Accroître la francisation des milieux de travail.	<ul style="list-style-type: none"> — Attribution du certificat de francisation ou l'approbation d'un programme de francisation pour au moins 25 % des entreprises et organismes n'ayant pas encore atteint ces cibles; — Réexamen des ententes particulières en vigueur au 1^{er} octobre 2002; — Augmentation du nombre de comités de francisation actifs et conformes dans les entreprises; — Nouveaux services aux entreprises et à l'Administration offerts électroniquement.
Assurer le respect de la Charte de la langue française, notamment dans le domaine du commerce et des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> — Intervention dans le secteur des jeux vidéo; — Intervention dans le secteur des produits électriques et des électroménagers; — Traitement des plaintes.

Orientation 2 : Valoriser et généraliser l'utilisation d'une langue de qualité

En 2005-2006, 6,7 M\$ seront dévolus à des actions de valorisation et de généralisation d'une langue française de qualité.

Objectifs	Actions envisagées
Accroître l'expertise terminologique et linguistique mise à la disposition de la population.	<ul style="list-style-type: none"> — Enrichissement du Grand dictionnaire terminologique; — Enrichissement de la Banque de dépannage linguistique; — Offre de service d'assistance terminologique et linguistique au grand public et à certains publics spécialisés.
Sensibiliser la population à l'importance de la qualité de la langue.	<ul style="list-style-type: none"> — Table de concertation sur la qualité de la langue dans les médias; — Dictionnaire du français standard en usage au Québec.
Accroître l'expertise toponymique mise à la disposition de la population.	<ul style="list-style-type: none"> — Enrichissement de la banque TOPOS; — Offre de service d'information toponymique au grand public et à certains publics spécialisés.

Orientation 3 : Consolider la politique linguistique du Québec

En 2005-2006, 2,7 M\$ seront utilisés pour des actions visant à consolider la politique linguistique du Québec.

Objectifs	Actions envisagées
Assurer la cohérence de la politique linguistique.	<ul style="list-style-type: none"> — Suivi des actions gouvernementales en matière linguistique.
Célébrer la vitalité de la langue française.	<ul style="list-style-type: none"> — Commémorations, prix et décorations; — Francofête 2006.
Assurer une veille en matière linguistique.	<ul style="list-style-type: none"> — Suivi de la situation linguistique québécoise; — Étude sur l'intégration linguistique des immigrants.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Les dépenses 2005-2006 du Ministère s'établissent à 535,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 1,1 M\$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par des variations du service de la dette, par diverses mesures de réduction des dépenses de fonctionnement du Ministère et par des ajustements au budget de la Bibliothèque nationale du Québec.

Excluant un report de crédits 2004-2005 de 3,0 M\$ en 2005-2006, les grandes composantes des dépenses du Ministère pour l'exercice 2005-2006 et leur part respective sont : 247,6 M\$ pour les programmes d'aide; 211,1 M\$ pour les institutions culturelles en patrimoine et muséologie, en arts de la scène et en audiovisuel dont 181,7 M\$ en subventions à des institutions ayant le statut de sociétés d'État; 39,9 M\$ pour le fonctionnement du Ministère, 12,2 M\$ pour le fonctionnement des autres organismes et, finalement, 22,1 M\$ pour la Charte de la langue française.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels	72 110,2	(2 110,0)	74 220,2	71 557,5
2. Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État	440 974,1	3 228,9	437 745,2	428 445,2
3. Charte de la langue française	22 796,2	—	22 796,2	21 501,9
Total	535 880,5	1 118,9	534 761,6	521 504,6
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 013	(20)	1 033	—

Note : Le programme Charte de la langue française comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Gestion interne, institutions nationales et Commission des biens culturels

Les objectifs du programme et les priorités sont les suivants : développer une vue d'ensemble des activités culturelles et de communications au Québec; élaborer et gérer les politiques, orientations et programmes en matière de culture et de communications; favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine archivistique; assurer la restauration de biens culturels ainsi que l'expertise et la sensibilisation en cette matière; favoriser l'enseignement des arts d'interprétation; assurer les services de soutien à la gestion. De plus, par l'action de la Commission des biens culturels, fournir des expertises favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine québécois.

La diminution de 2,1 M\$ découle principalement de l'application de diverses mesures de réduction des dépenses de rémunération et de fonctionnement du Ministère.

Programme 2 : Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État

Les objectifs et les priorités de ce programme sont : assurer un soutien à la culture et aux communications en accordant de l'aide financière aux divers intervenants et partenaires, organismes, institutions municipales ou entreprises; promouvoir et conserver l'art québécois et international, l'histoire et les composantes de la société et assurer une présence du Québec dans les réseaux internationaux de musées; mettre à la disposition des artistes et des promoteurs des équipements majeurs de diffusion de spectacles; favoriser le développement des entreprises culturelles et de communications; assurer la reconnaissance des associations d'artistes et de producteurs et encadrer les relations de travail dans les domaines concernés; offrir une programmation de télévision éducative et culturelle; soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, le perfectionnement, l'expérimentation et la production artistique et en favoriser le rayonnement; offrir un accès démocratique à la culture et au savoir en concertation avec les bibliothèques et les institutions documentaires québécoises.

La variation de 3,2 M\$ est la résultante des ajustements du budget de la Bibliothèque nationale du Québec et du service de la dette.

Programme 3 : Charte de la langue française

Les ressources allouées au programme Charte de la langue française permettent d'assurer la promotion et la diffusion d'un français de qualité dans tous les secteurs d'activité, ainsi que la coordination et le développement des politiques et des activités gouvernementales en matière linguistique.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	6 474,3	6 474,3
Prêts, placements et avances	1 500,0	1 500,0

Le budget d'investissements permet de poursuivre la modernisation des équipements informatiques et des systèmes technologiques de soutien à la gestion, ainsi que l'acquisition d'équipements spécialisés pour les Archives nationales du Québec, le Centre de conservation du Québec, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et les organismes de la Charte.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organismes budgétaires		
Commission des biens culturels du Québec	448,1	448,1
Commission de toponymie ¹	1 302,6	1 203,4
Conseil supérieur de la langue française	1 471,6	1 471,6
Office québécois de la langue française ¹	16 513,3	16 612,5
Organismes autres que budgétaires		
Bibliothèque nationale du Québec	59 365,3	39 765,5
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	678,5	613,5
Conseil des arts et des lettres du Québec	72 783,5	73 564,2
Musée d'art contemporain de Montréal	9 311,0	9 838,0
Musée de la civilisation	26 816,0	26 852,2
Musée national des beaux-arts du Québec	17 783,8	18 284,7
Régie du cinéma	8 788,9	13 707,8
Société de développement des entreprises culturelles	55 863,9	60 785,3
Société de la Place des Arts de Montréal	30 042,5	31 049,3
Société de télédiffusion du Québec	72 423,5	72 984,5
Société du Grand Théâtre de Québec	9 176,5	9 249,6

¹ Excluant le report de crédit 2004-2005 en 2005-2006.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET PARCS

FAITS SAILLANTS

- Le budget de dépenses 2005-2006 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permet d'assurer le maintien des services à la clientèle et de respecter les engagements gouvernementaux en matière de protection de l'environnement et de promotion du développement durable.
- De plus, le budget du Ministère prend en compte le transfert de la responsabilité de la gestion des parcs au Ministère et le transfert au ministère des Ressources naturelles et de la Faune des services de soutien administratif auparavant offerts à la Société de la faune et des parcs du Québec.
- Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, a.53.31.2, 53.31.4, 53.31.12), les revenus de la Société québécoise de récupération et de recyclage connaîtront une croissance significative.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le portefeuille « Développement durable, Environnement et Parcs » comprend le Ministère, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC). Ensemble, ils assurent la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels en vue de contribuer au bien-être des générations actuelles et futures. De plus, ils font la promotion du développement durable en vue d'assurer à la population un environnement sain en harmonie avec le développement économique et le progrès social du Québec. Également, le Ministère est responsable de l'application de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Le Ministère exerce notamment son action dans les domaines suivants : le développement durable, la protection des écosystèmes et de la diversité biologique, le développement du réseau des parcs nationaux, la prévention de la pollution, la gestion des barrages publics et du domaine hydrique de l'État, la sécurité des barrages, la qualité de l'eau potable ainsi que la gestion des matières résiduelles. Le Ministère développe aussi des connaissances sur les écosystèmes et entretient des relations intergouvernementales et internationales en matière de protection de l'environnement.

Quant aux organismes qui relèvent du ministre, le BAPE informe et consulte la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale et RECYC-QUÉBEC favorise la réduction, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles dans une perspective de conservation des ressources.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Orientation 1 : Doter le gouvernement d'un plan de développement durable

Le Ministère présentera au gouvernement un plan de développement durable qui viendra encadrer les interventions des différents ministères et organismes gouvernementaux de manière à concilier les composantes environnementale, sociale et économique du développement. Le Ministère proposera un projet de loi afin de s'assurer de la prise en compte du développement durable dans les processus décisionnels de l'administration publique. Un commissaire au développement durable serait nommé et aurait pour tâche principale de veiller à ce que les principes de développement durable et les objectifs de la stratégie de développement durable soient intégrés à la planification des ministères et organismes gouvernementaux. Le Ministère adoptera un plan ministériel de développement durable qui s'articulera autour des dossiers majeurs, tels la conservation de la biodiversité, la lutte aux changements climatiques et la gestion durable de l'eau.

Actions envisagées :

- Proposer un projet de loi sur le développement durable;
- Adopter un plan ministériel de développement durable.

Orientation 2 : Revoir la gouvernance environnementale

Le Ministère poursuivra ses travaux visant à alléger la charge administrative des entreprises et à faciliter l'application des normes environnementales, notamment par la simplification des systèmes d'autorisation préalable et la procédure d'évaluation environnementale, principalement pour les projets ayant un impact limité sur l'environnement. Le Ministère révisera aussi sa politique de gestion des matières résiduelles, afin de responsabiliser les producteurs et de renforcer les règles relatives à l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles et il renforcera ses interventions de contrôle sur le terrain.

Actions envisagées :

- Proposer une modification réglementaire pour mettre en œuvre le régime de l'attestation de la conformité environnementale;
- Proposer une modification du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r.9);
- Préparer un plan de mise en œuvre 2005-2008 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;
- Signer une convention de performance et d'imputabilité avec le Centre de contrôle environnemental du Québec.

Orientation 3 : Protéger et mettre en valeur l'eau et les écosystèmes aquatiques par la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau

Le Ministère apportera un soutien technique et financier aux organismes de bassins versants. En appui à ces organismes, il approfondira ses connaissances sur l'eau et leur fournira de l'information pour la préparation de leurs portraits de l'eau. Le Ministère poursuivra ses interventions en milieu agricole afin d'atteindre l'équilibre en phosphore des terres agricoles dans le but de mieux protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes. Finalement, il s'assurera que l'eau potable distribuée aux citoyens est de bonne qualité et que les exploitants de réseau de distribution d'eau potable vérifient la qualité bactériologique de l'eau potable selon les fréquences établies.

Actions envisagées :

- Appuyer techniquement et financièrement les organismes de bassins versants;
- Compléter les travaux de connaissance des aquifères dans le bassin versant de Châteauguay.

Orientation 4 : Conserver la diversité biologique

La création d'aires protégées, y incluant le développement du réseau des parcs nationaux et la conservation des milieux humides, constituent pour le Québec le moyen privilégié pour sauvegarder la diversité biologique. Le Ministère apportera une attention particulière à la protection des écosystèmes représentatifs de la diversité biologique du territoire, ainsi qu'à la conservation des écosystèmes rares et des habitats des espèces menacées ou vulnérables. Afin de protéger les milieux humides de la vallée du Saint-Laurent, le Ministère préparera une politique de conservation et de gestion durable de ces milieux qui guideront les actions futures du gouvernement et celles des autorités régionales et locales. Il s'assurera également de l'intégration des normes visant la protection des rives et des plaines inondables dans les schémas d'aménagement régionaux.

Action envisagée :

- Ajouter 6 000 km² au territoire classé comme aire protégée.

Orientation 5 : Réduire la pollution atmosphérique et favoriser l'adaptation aux changements climatiques

En appui à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre, le Ministère élaborera, en collaboration avec d'autres ministères, une stratégie sur les changements climatiques. Le Ministère mettra aussi à jour l'ensemble des normes québécoises sur l'assainissement de l'atmosphère et préparera une nouvelle réglementation en matière d'assainissement de l'atmosphère. De plus, il mettra en œuvre le Programme d'inspection et d'entretien des véhicules lourds (PIEVAL).

Actions envisagées :

- Proposer une stratégie québécoise sur les changements climatiques;
- Actualiser les normes sur l'assainissement de l'atmosphère;
- Mettre en oeuvre le PIEVAL.

Orientation 6 : Améliorer la qualité des services aux citoyens

Les citoyens et les entreprises auront accès à une meilleure information environnementale et la possibilité de recevoir davantage de services en ligne. Le Ministère accroîtra l'accessibilité à l'information sur l'état de l'environnement, afin de permettre aux citoyens d'être mieux informés et aux entreprises et aux organismes publics d'assumer pleinement leurs responsabilités en matière d'environnement et de santé publique. Il facilitera également l'accessibilité de ses services en adaptant la réglementation aux nouvelles réalités environnementales et en favorisant l'allégement administratif et les échanges électroniques en ligne. Le Ministère s'assurera que son personnel puisse relever les nouveaux défis en matière de prestation des services. Un plan triennal de ses besoins en main-d'œuvre sera élaboré et mis en œuvre.

Actions envisagées :

- Diffuser des documents sur l'état de l'environnement;
- Offrir de nouveaux services en ligne;
- Adopter un plan de main-d'œuvre 2005-2008.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2005-2006 du Ministère s'établit à 177,9 M\$ répartis en deux programmes : Protection de l'environnement et gestion des parcs ainsi que Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

La diminution de 3,6 M\$ et de 22 ETC du budget de dépenses 2005-2006 par rapport au budget de dépenses 2004-2005 s'explique par les éléments suivants :

- Des mesures de réduction de dépenses de 2,8 M\$ reliées à la rationalisation des activités à caractère administratif en matière de communication et de services à la gestion et au non remplacement d'une partie des départs à la retraite (22 ETC), de même qu'à la réduction de la participation du Ministère à certains programmes d'aide financière;
- Une correction de 0,8 M\$ représentant l'effet combiné d'autres ajustements, notamment la contribution de 1,6 M\$ de la Société des établissements de plein air du Québec à l'effort budgétaire du Ministère.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Protection de l'environnement et gestion des parcs	172 704,2	(3 462,1)	176 166,3	177 238,2
2. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	5 236,6	(150,2)	5 386,8	5 812,0
Total	177 940,8	(3 612,3)	181 553,1	183 050,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 887	(22)	1 909	—

Programme 1 : Protection de l'environnement et gestion des parcs

Ce programme vise à assurer, dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes ayant comme objectifs la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, de l'atmosphère et du sol, la restauration des sites contaminés et la protection des milieux de vie, des écosystèmes et des ressources. Il permet également d'assurer le développement du réseau des parcs à des fins de conservation, d'éducation ou de pratiques récréatives dans la perspective de développement durable.

La diminution du budget de dépenses de 3,5 M\$ de ce programme s'explique par les principaux facteurs mentionnés précédemment.

Programme 2 : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Ce programme vise à assurer la tenue de séances de consultation et d'information de la population prévues dans le processus d'examen et d'évaluation des impacts des projets de développement sur l'environnement et la tenue d'enquêtes et de consultations sur toute question relative à l'environnement.

Le budget 2005-2006 du BAPE se maintient essentiellement au même niveau que l'exercice précédent.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	18 767,2	18 722,2
Prêts, placements et avances	—	—

Le budget d'investissements demeure comparable à celui de l'exercice financier 2004-2005. Ce budget permettra de réaliser le plan d'immobilisations du Ministère. Les principales mesures liées à ce plan sont :

- Les travaux d'entretien réguliers des barrages de même que ceux liés à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages (L.R.Q., c. S-3.1.01);
- Le développement de systèmes informatiques;
- L'acquisition d'équipements scientifiques;
- Le renouvellement de la flotte de véhicules.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	54 029,0	29 727,0

RECYC-QUÉBEC a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits, ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. La Société est mandatée pour coordonner les activités prévues à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.

L'augmentation, en 2005-2006, des revenus de RECYC-QUÉBEC, résulte de l'entrée en vigueur du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles (L.R.Q., c. Q-2, a.53.31.2, 53.31.4, 53.31.12). Ce règlement, qui prévoit un régime de compensation aux municipalités, géré par RECYC-QUÉBEC, a pour objet de responsabiliser davantage les entreprises qui fabriquent, mettent en marché ou distribuent des produits, en prévoyant leur participation aux dépenses occasionnées aux municipalités.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, INNOVATION ET EXPORTATION

FAITS SAILLANTS

- En résumé, voici les principaux enjeux budgétaires du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :
 - Consolider et diversifier l'économie des régions;
 - Favoriser un accroissement de l'investissement du secteur privé;
 - Renforcer la fonction exportation des entreprises;
 - Maintenir le système de recherche-développement dans le peloton de tête des pays industrialisés;
 - Favoriser l'appropriation de l'innovation par les entreprises;
 - Consolider un environnement propice au développement d'entreprises prospères.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche en favorisant, notamment, la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et scientifique dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

La mission du Ministère se décline principalement dans les domaines d'activité suivants :

- Élaboration d'orientations et de stratégies touchant le développement économique, scientifique et technologique, ainsi que l'innovation et l'exportation;
- Offre de services-conseils dans ses champs d'expertise, tant à ses partenaires qu'à sa clientèle, et réalisation des études et analyses qui soutiennent ces services;
- Conception et mise en œuvre, directement ou par le biais de délégation auprès de partenaires, des mesures et programmes dans ses champs d'activité;
- Promotion de l'image et des avantages comparatifs du Québec à l'étranger auprès des investisseurs;
- Concertation et mobilisation de ses partenaires, publics et privés, en vue de réaliser les actions qui contribuent à l'atteinte de la vision gouvernementale.

Il convient de spécifier que le Centre de recherche industrielle du Québec, le Conseil de la science et de la technologie, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, le Fonds de la recherche en santé du Québec, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, Investissement Québec, la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, la Société du parc industriel de Bécancour, la Société générale de financement, la Société Innovatech de Québec – Chaudière-Appalaches, la Société Innovatech des Régions ressources et la Société Innovatech du Sud du Québec sont des organismes relevant du Ministre.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère rassemble les principales fonctions de soutien au développement économique du Québec en matière d'industrie, de commerce, d'exportation, d'innovation et de recherche-développement. Les choix budgétaires 2005-2006 tiennent compte du contexte à l'intérieur duquel le Ministère doit œuvrer pour réaliser sa mission ainsi que des enjeux qui en découlent.

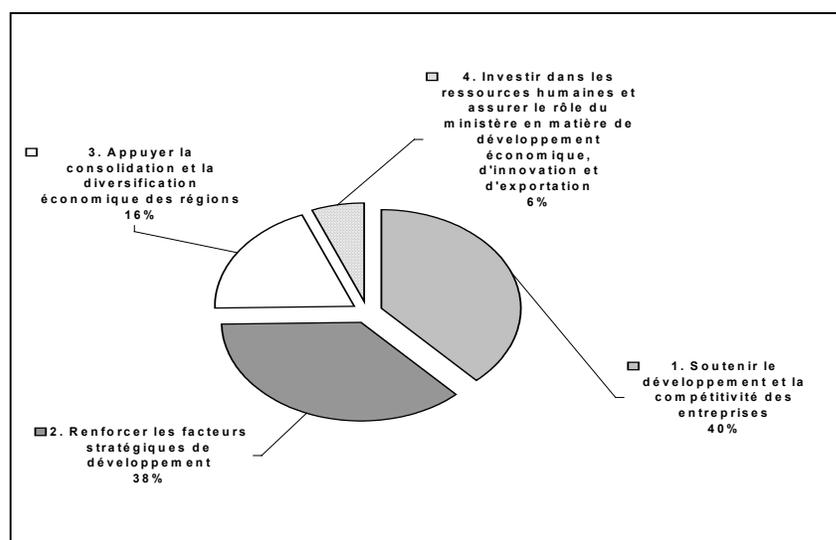
Le contexte :

- Une performance économique du Québec positive mais susceptible d'être améliorée;
- Une concurrence croissante des économies émergentes;
- Des disparités économiques régionales importantes;
- Une volonté de renouvellement du rôle et des façons de faire de l'État.

Les enjeux :

- La compétitivité internationale de l'économie québécoise;
- Le développement économique durable des régions;
- Le leadership et la performance de l'organisation.

Les principaux choix budgétaires du Ministère pour l'exercice 2005-2006 découlent de ces grands enjeux et se répartissent en quatre grandes orientations. Les dépenses de programmes du Ministère en 2005-2006 totalisent 576,4 M\$. La ventilation de cette enveloppe est représentée par le graphique suivant :

**Orientation 1 : Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises**

Axe d'intervention : Appropriation de l'innovation par les entreprises.

Objectif : Favoriser une augmentation des investissements en machines et équipements dans les entreprises.

Actions envisagées : Cibler l'aide directe aux investissements en fonction de leur impact sur la productivité et l'emploi;

Assurer la complémentarité d'action du Ministère et des sociétés d'État en matière de soutien à l'investissement;

Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies concernant la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée;

Solliciter les investissements étrangers de façon plus ciblée.

Axe d'intervention : Développement des grands marchés nord-américains et internationaux.

Objectif : Renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux.

Actions envisagées : Accompagner les entreprises sur les marchés d'exportations les plus porteurs;

Accueillir des missions de l'étranger;

Participer à des événements promotionnels à l'étranger;

Organiser des missions économiques et des foires commerciales.

Axe d'intervention : Accroissement de l'investissement privé.

Objectif : Accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé sur une base régionale et sectorielle.

Actions envisagées : Susciter la constitution de fonds d'intervention économique régionaux dans chacune des régions du Québec;

Transformer les trois sociétés Innovatech en sociétés disposant d'un capital mixte public et privé.

Orientation 2 : Renforcer les facteurs stratégiques de développement

Axe d'intervention : Maintien du système de recherche-développement et consolidation d'un environnement propice au développement économique.

Objectif : Accroître l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) afin de le porter à moyen terme à 3 % du produit intérieur brut.

Actions envisagées : Cibler et soutenir les domaines stratégiques susceptibles de fournir le maximum de retombées pour le Québec;

Établir le consensus nécessaire en vue du renouvellement de la stratégie québécoise en matière de recherche afin que celle-ci contribue davantage à la prospérité collective;

Favoriser la valorisation et le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises créatrices de richesse.

Axe d'intervention : Renouvellement de la base entrepreneuriale.

Objectif : Relever le taux de création de nouvelles entreprises et le taux de survie de ces entreprises.

Actions envisagées : Renforcer, au sein des centres locaux de développement, les activités de suivi auprès des jeunes entreprises;

Renforcer le réseau actuel d'incubateurs technologiques et les Centres d'entrepreneuriat universitaires;

Collaborer à des activités d'accompagnement offertes par la Fondation de l'entrepreneurship, dont le mentorat et la mise en place de conseils d'administration dans les nouvelles entreprises.

Orientation 3 : Appuyer la consolidation et la diversification économique des régions

Axe d'intervention : Augmentation de la compétitivité des régions;

Objectif : Favoriser la diversité industrielle des régions;

Actions envisagées : Soutenir des projets favorisant la création de richesse et d'emplois dans les régions;

Développer et mettre en œuvre une approche de consolidation et de diversification économique destinée aux villes mono-industrielles.

Orientation 4 : Investir dans les ressources humaines et assurer pleinement le rôle du Ministère en matière de développement économique, d'innovation et d'exportation

Axe d'intervention : Simplification des relations entre le Ministère et ses clients.

Objectif : Accroître annuellement les taux d'utilisation et de satisfaction du Portail gouvernemental de services aux entreprises.

Action envisagée : Mettre en service la deuxième phase de développement du portail afin de mettre en ligne des services liés au démarrage d'entreprises et à l'acquittement d'obligations (taxes et impôts à payer, retenues à la source, mise à jour des données inscrites au Registre des entreprises, etc).

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Direction du Ministère	37 204,9	(3 368,7)	40 573,6	38 541,2
2. Développement économique et aide aux entreprises	316 191,4	(34 212,7)	350 404,1	304 309,8
3. Recherche, science et technologie	222 992,9	(17 110,1)	240 103,0	239 504,9
Total	576 389,2	(54 691,5)	631 080,7	582 355,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 036	(26)	1 062	—

Note : Le programme Développement économique et aide aux entreprises comporte des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable a diminué de 9,7 M\$ en raison de tels transferts.

La baisse de 54,7 M\$ (8,7 %) par rapport à l'exercice 2004-2005 s'explique, d'une part, par la non-récurrence de certains programmes d'aide aux entreprises et de soutien à la recherche et à l'innovation de même que par l'application de mesures d'économie à certains programmes, à la rémunération et au fonctionnement. D'autre part, le budget 2005-2006 prévoit des enveloppes additionnelles pour appuyer la réalisation de projets stratégiques d'investissement, encourager la diversification économique des régions et supporter les entreprises qui font face à la concurrence des économies émergentes.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de communication et de soutien à la gestion.

La baisse du budget de dépenses 2005-2006 de 3,4 M\$ (8,3 %) par rapport à 2004-2005 s'explique par un effort de rationalisation des dépenses d'administration.

Programme 2 : Développement économique et aide aux entreprises

Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial, coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement économique local et régional.

La diminution de 34,2 M\$ (9,8 %) par rapport au budget 2004-2005 s'explique par la liquidation progressive des engagements du programme FAIRE (25,2 M\$), la non-réurrence de certaines mesures de Discours sur le budget (19,4 M\$), l'autofinancement accru d'Investissement Québec (4,9 M\$), des mesures d'économie à la rémunération et au fonctionnement (2,3 M\$) et le report de certains engagements dans le cadre de la Stratégie de développement économique des régions ressources (20,6 M\$). Par ailleurs, des budgets additionnels de 15 M\$ sont prévus pour l'appui aux projets stratégiques d'investissement et de 23,2 M\$ pour diverses autres mesures, notamment pour le soutien au développement des entreprises et des secteurs industriels, dont le secteur de l'habillement et des textiles, et le soutien des milieux en difficulté économique.

Programme 3 : Recherche, science et technologie

Ce programme vise à assurer la mise en œuvre et le suivi de la Politique québécoise de la science et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques et la diffusion des connaissances, ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

La diminution de 17,1 M\$ (7,1 %) par rapport au budget 2004-2005 résulte, notamment, d'une réduction de 10,6 M\$ des sommes allouées à Génome Québec dont les engagements gouvernementaux sont moins importants en 2005-2006, de même que de l'application de mesures d'économie totalisant 6,5 M\$ à certains programmes, à la rémunération et au fonctionnement.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	5 356,8	4 495,1
Prêts, placements et avances	33 018,5	75 175,8

L'augmentation de 0,9 M\$ au budget d'immobilisations est attribuable, notamment, au développement du Portail gouvernemental des services aux entreprises et à la modernisation des systèmes de communication.

La baisse de 42,2 M\$ du budget des Prêts, placements et avances s'explique principalement par la réduction des besoins du programme FAIRE (28,5 M\$), la diminution de l'enveloppe requise pour le Fonds d'aide aux entreprises (6,9 M\$) et par le fait que les enveloppes de 6,8 M\$ disponibles en 2004-2005 au Fonds local d'investissement ne sont pas récurrentes.

ORGANISME BUDGÉTAIRE ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organisme budgétaire		
Conseil de la science et de la technologie	1 202,4	1 332,1
Organismes autres que budgétaires		
Centre de recherche industrielle du Québec	29 830,0	34 445,0
Fonds de la recherche en santé du Québec	85 100,8	85 488,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	43 326,3	42 457,3
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	46 842,9	46 842,9
Investissement Québec	253 964,0	237 201,0
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	5 306,8	4 683,6

ÉDUCATION, LOISIR ET SPORT

FAITS SAILLANTS

- Le budget de dépenses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'élève à 12 201,9 M\$ en 2005-2006, soit un accroissement de 320,5 M\$ ou de 2,7 % par rapport à la dépense probable de 2004-2005.
- Le Ministère, avec cette croissance, assurera le maintien de la qualité des services éducatifs par le financement des facteurs de croissance dans les réseaux de l'éducation et par la poursuite et le renforcement des investissements entrepris au cours de la dernière année, et ce, pour une meilleure réussite des élèves et des étudiants. De même, l'enveloppe permettra de poursuivre la promotion du loisir et du sport de façon à ce que des comportements sécuritaires et de qualité soient adoptés dans la pratique d'activités récréatives et sportives.
- À la suite d'une entente avec les étudiants, le Ministère augmentera les bourses d'un montant de 70 M\$ au cours de l'année d'attribution 2005-2006, pour atteindre 103 M\$ en 2006-2007.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

De par sa loi constitutive, et ce, dans le respect des responsabilités confiées par les lois aux établissements d'enseignement et aux organismes scolaires, le Ministère est investi de la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement collégial ainsi que de l'enseignement et de la recherche universitaires en vue, notamment, de :

- Promouvoir l'éducation;
- Contribuer, par la promotion, le développement et le soutien de ces domaines, à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel de la population québécoise;
- Favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude;
- Contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités éducatives avec l'ensemble des politiques gouvernementales et avec les besoins économiques, sociaux et culturels de la société québécoise.

Le Ministère remplit ainsi sa mission éducative sur la base d'un partage de responsabilités avec les réseaux de l'enseignement, lesquels sont chargés d'offrir les programmes d'études et les autres services éducatifs. Toutefois, dans le cas de l'aide financière aux études et de la sanction des études, le Ministère est en relation directe avec les étudiantes, les étudiants et les élèves.

Le Ministère est également chargé de conseiller le gouvernement en matière de loisir et de sport et d'assurer la cohérence interministérielle dans ces domaines. Sa responsabilité fondamentale consiste à favoriser, en partenariat avec les acteurs concernés, le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire et à promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

Le Ministère assume le rôle et les responsabilités que sa loi constitutive lui confère en exerçant six grandes fonctions, qui définissent ses différents leviers d'intervention :

- Orienter et planifier les services éducatifs offerts sur le territoire, en vue de répondre aux besoins de la population québécoise;
- Informer la population sur le rendement du système d'éducation, sur son évolution et sur l'atteinte des objectifs fixés;
- Sensibiliser et informer les citoyennes et les citoyens afin qu'ils adoptent un comportement sécuritaire et de qualité dans la pratique d'activités récréatives et sportives;
- Contribuer à la formation des acteurs des domaines du loisir et du sport et soutenir ses partenaires pour la mise en place d'un environnement et d'un encadrement de qualité;
- Gérer les ressources allouées par l'Assemblée nationale et assurer leur répartition;
- Conseiller le législateur et les responsables politiques.

Dans l'exercice de ses responsabilités, le Ministère fait, notamment appel aux travaux et avis de divers organismes, tels le Conseil supérieur de l'éducation, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

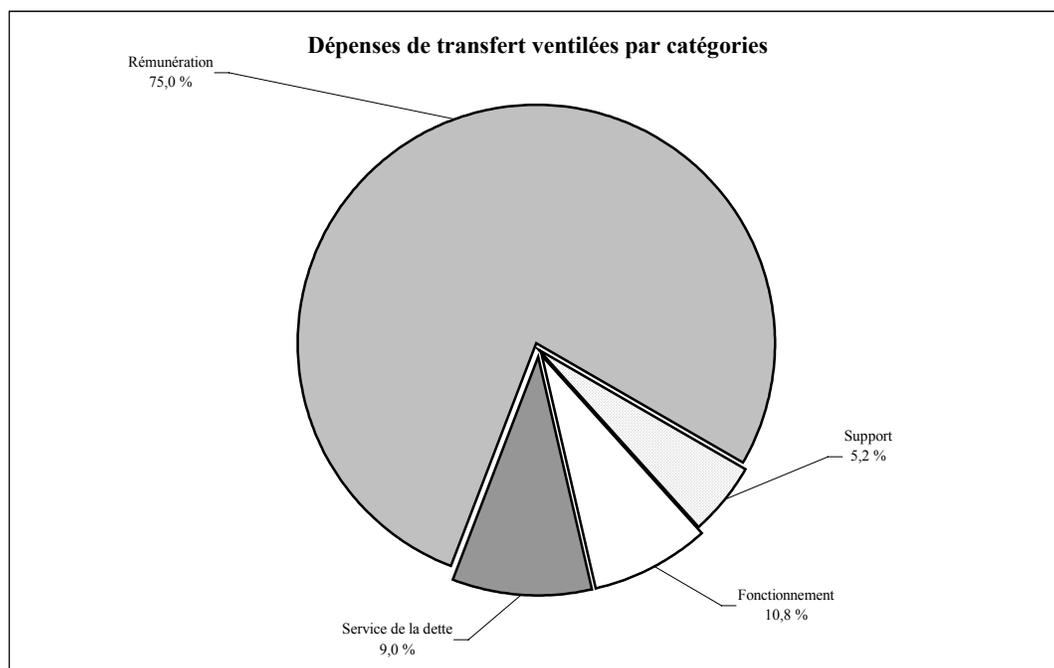
Le Conseil supérieur de l'éducation, de par sa loi constitutive, a le mandat de transmettre annuellement au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation. Il doit également donner son avis au ministre sur les règlements ou projets de règlements que celui-ci est tenu de lui soumettre ou sur toute question de sa compétence que le ministre lui soumet. De plus, le Conseil supérieur de l'éducation peut, de sa propre initiative, donner des avis sur toute question éducative qu'il juge opportune.

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est principalement d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

La Commission consultative de l'enseignement privé a le mandat de conseiller le ministre sur toute question relevant de sa compétence dans le domaine de l'enseignement privé. Elle donne, notamment son avis sur la délivrance, la modification, le renouvellement ou la révocation d'un permis ou d'un agrément.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère a un budget de 12 201,9 M\$. L'essentiel de ce budget, soit 98,5 %, est affecté à des dépenses de transfert, principalement aux réseaux. Il y a 75 % des dépenses de transfert consacrées à la rémunération, 10,8 % au fonctionnement, 9 % au service de la dette et 5,2 % pour d'autres bénéficiaires et partenaires de l'éducation.



Les ressources financières du Ministère sont réparties de façon à assurer la continuité et l'amélioration constante de la qualité de l'offre des services. La presque totalité du budget est donc consacrée à des dépenses récurrentes.

Pour l'exercice financier 2005-2006, les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur les orientations suivantes, à savoir :

- Renouveler l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire;
- Renforcer la formation professionnelle et technique et la formation continue;
- Consolider l'enseignement supérieur en concertation avec nos partenaires;
- Contribuer au développement des régions;
- Promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sain et sécuritaire;
- Améliorer notre prestation de services et nos relations avec nos partenaires.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

À l'Éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire, le budget de 7 203,8 M\$ vise à assurer le fonctionnement du réseau et le maintien de mesures visant une meilleure réussite des élèves.

Dans le but d'assurer un meilleur encadrement des élèves et un soutien supplémentaire aux parents et aux enseignants, le Ministère injectera une seconde tranche de 10 M\$ au cours de l'année scolaire 2005-2006 pour l'ajout de ressources professionnelles œuvrant dans les services complémentaires, afin de contrer les difficultés scolaires et d'encourager la persévérance scolaire. En 2004-2005, un montant de 10 M\$ avait déjà été investi à cette fin.

Le Ministère continuera de soutenir les établissements scolaires dans la poursuite de la mise en œuvre des projets d'aide aux devoirs.

Le Ministère maintiendra aussi une somme de 5 M\$ pour aider les établissements scolaires à mettre en œuvre des projets visant à développer de saines habitudes de vie dont la pratique régulière d'activités physiques et une saine alimentation (Projet Écoles en forme et en santé). De même la participation au montant de 2 M\$ à la corporation Québec en forme sera reconduite en 2005-2006.

Le Ministère assure la récurrence de l'investissement de 180 M\$, afin d'aider les élèves handicapés ou qui rencontrent des difficultés pour leur permettre de progresser de façon optimale dans le développement des compétences menant à la réussite (Agir tôt pour réussir).

Pour la quatrième année, une somme de 25 M\$ sera consacrée à la poursuite de l'investissement de 125 M\$ dans la stratégie d'intervention « Agir autrement ». Cette stratégie vise à mettre en place des interventions pour la réussite des élèves dans les écoles secondaires ciblées et situées en milieu défavorisé.

Pour la deuxième année, le Ministère engagera une somme de 13,3 M\$ à la réalisation du plan triennal sur la lecture à l'école. Ce plan, d'une durée de trois ans, comporte un investissement initial de 60 M\$ dans les bibliothèques scolaires, la contribution du Ministère étant de 40 M\$ et celle des commissions scolaires de 20 M\$. Ce plan d'action, placé sous le signe du plaisir et de la découverte, vise plus particulièrement les garçons qui sont plus nombreux à éprouver des difficultés en lecture.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs en région, le Ministère consacrera une somme de 12,4 M\$ pour le maintien des services éducatifs dans les écoles de village. L'enveloppe est dédiée à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, au soutien des enseignants, au développement de la socialisation des élèves et à l'amélioration des bâtiments.

Le Ministère allouera une somme additionnelle de 22,5 M\$ pour poursuivre les efforts visant à assurer l'accessibilité et une bonne qualité des services du transport scolaire sur l'ensemble du territoire. C'est donc une somme totale de 45 M\$ qui aura été investie sur une période de deux ans.

Le Ministère maintiendra son soutien pour assurer la réalisation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui vise à développer une culture d'apprentissage tout au long de la vie. Un montant de 20 M\$ sera consacré à cet effet. Il servira, entre autres, à l'élaboration de nouveaux programmes en formation générale au secteur des adultes, à la mise en place de services adaptés aux 16-24 ans dans les commissions scolaires et à la mise en place progressive des nouveaux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement. Il permettra également le soutien à des regroupements de services en reconnaissance des acquis.

Enfin, au regard de la formation professionnelle, le Ministère poursuivra l'actualisation des programmes révisés par compétence qui ont besoin d'être mis à jour.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

À l'Enseignement supérieur, le budget de 3 780,1 M\$ se répartit ainsi : 2 251,9 M\$, soit 59,6 %, pour l'enseignement et la recherche universitaires; 1 528,2 M\$, soit 40,4 %, pour l'enseignement collégial. Ces budgets incluent le service de la dette de chacun des deux secteurs.

Au secteur collégial, le Ministère maintient son soutien pour favoriser la persévérance aux études et accroître la réussite des étudiants. À cet égard, en sus de l'enveloppe de 36,7 M\$ qui y est investie annuellement, le Ministère maintient l'ajout de 5 M\$ consenti en 2004-2005.

En formation technique, le Ministère prévoit entreprendre l'implantation des derniers programmes révisés selon l'approche par compétence.

Afin de maintenir l'offre de services éducatifs dans les cégeps éloignés des grands centres et d'atténuer les effets de la baisse de l'effectif scolaire, le Ministère poursuivra son aide par la reconduction d'un montant d'environ 15 M\$ à cette fin.

Dans son rapport unanime, la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, tenue à l'hiver 2004, a recommandé « que le financement octroyé par le gouvernement du Québec, conjugué aux autres sources de financement disponibles, permette au système universitaire québécois de rattraper le niveau de financement des universités canadiennes selon un échéancier raisonnable (recommandation 20) ». Le Ministère entend donner suite aux recommandations de la commission parlementaire au fur et à mesure que les disponibilités budgétaires le permettront. Certaines recommandations qui n'exigent pas d'apport financier supplémentaire sont ou seront prochainement mises en application.

De plus, le Ministère poursuivra son soutien financier aux universités en région, en reconduisant un montant de l'ordre de 33 M\$ afin qu'elles puissent maintenir une offre de services éducatifs variés dans les régions éloignées ou en décroissance de clientèle.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

À l'Aide financière aux études, un budget de 334,8 M\$ est consacré au programme des prêts et bourses ainsi qu'aux programmes complémentaires.

Le gouvernement, à la suite d'une entente avec les étudiants, augmentera les bourses d'un montant de 70 M\$ au cours de l'année d'attribution 2005-2006 pour atteindre 103 M\$ en 2006-2007. Compte tenu que la nouvelle année d'attribution (septembre à août) chevauche deux exercices financiers du gouvernement, l'impact sur les dépenses s'étale sur ces deux exercices financiers.

En vue d'améliorer les services à la clientèle ainsi que les communications avec les établissements d'enseignement et les établissements financiers, le Programme de prêts et bourses a connu depuis 1999 une modernisation par le développement du projet Contact au coût d'environ 50 M\$, dont les dernières livraisons sont prévues d'ici avril 2006.

Les étudiantes et les étudiants peuvent dorénavant, au début de chaque année d'attribution, connaître le montant d'aide auquel ils auront droit. Depuis janvier 2005, l'aide financière leur est versée sur une base mensuelle ou périodique, et ce, par virement électronique dans leur compte bancaire. Ces mesures constituent des améliorations majeures en matière de services à la clientèle.

En 2005-2006, le projet Contact intégrera les processus administratifs et informatiques des derniers systèmes de mission de l'Aide financière aux études, soit les systèmes de gestion des réclamations, du recouvrement et des comptes à recevoir.

DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT

Au Développement du loisir et du sport, le Ministère consacrera une somme de 40 M\$ en promotion du loisir et de l'action bénévole et de 24,9 M\$ pour la promotion du sport et de la sécurité ainsi que pour la recherche. Afin de promouvoir un mode de vie physiquement actif, dans un cadre sain et sécuritaire, le Ministère soutiendra les différents acteurs dont les municipalités, les établissements d'enseignement et autres, dans la mise en place d'environnements de pratique accessibles, sains et sécuritaires. Trois plans d'action en matière de sport et d'activités physiques, de loisir ainsi que de sécurité dans les activités récréatives et sportives doivent être mis en œuvre.

Le Ministère soutiendra également les athlètes québécois sur les scènes sportives canadiennes et internationales et l'engagement bénévole en matière de loisir et de sport. Le Ministère envisage le développement d'un projet d'implantation d'un centre d'excellence québécois pour soutenir les entraîneurs, les athlètes de haut niveau et les centres nationaux d'entraînement. D'autres actions sont également envisagées, dont la détermination de critères de référence quant à l'accueil et l'organisation d'événements de haut niveau au Québec et la poursuite du Programme Équipe-Québec et du mouvement « Le Québec aux jeux ».

ADMINISTRATION ET CONSULTATION

À l'Administration et consultation, un budget de 127,1 M\$ est alloué aux ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles pour la gestion et l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études.

Des projets ministériels de modernisation des systèmes informatiques et des infrastructures visant à accroître la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur le système éducatif et son évolution sont en cours.

En vue de soutenir la réforme entreprise à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, un important projet de modernisation des systèmes administratifs et informatiques a été mis sur pied (projet Charlemagne). Ce projet vise l'amélioration de nos partenariats avec les établissements d'enseignement primaire et secondaire et aura pour principaux objectifs de soutenir les opérations de la sanction des études au secondaire ainsi que les mécanismes de contrôle de la fréquentation scolaire et du financement des organismes scolaires du préscolaire, primaire et secondaire. L'investissement prévu au plan de travail 2005-2006 atteindra 9,8 M\$ sur une enveloppe globale de 33,4 M\$.

Depuis 2003-2004, le Ministère a entrepris de se doter d'un entrepôt de données ministériel. Des investissements de 1,3 M\$ sont prévus en 2005-2006 pour la réalisation des travaux de ce projet de 5 M\$. Les efforts de la prochaine année consisteront en l'ajout de nouvelles informations sur les inscriptions, les résultats et la sanction des études, particulièrement au collégial et à l'universitaire.

Le projet de Portail ministériel a démarré en 2004-2005 et devrait être complété d'ici la fin du mois de mars 2007. Les investissements prévus en 2005-2006 devraient atteindre 2,7 M\$ sur l'enveloppe globale de 5 M\$. Il s'agit, dans cette première phase, d'implanter les assises technologiques et organisationnelles du projet, ainsi que d'améliorer le site Internet du Ministère afin de mettre en évidence, de manière cohérente et ergonomique, les services d'intérêt pour le citoyen.

Pour sa part, le projet Socrate s'inscrit dans la foulée de l'amélioration des services aux citoyens et rendra disponible aux intervenants toute l'information requise sur le dossier des élèves inscrits dans les collèges. Le Ministère investira 5,3 M\$ dans ce projet en 2005-2006 sur une enveloppe globale de quelque 16 M\$.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses 2005-2006 du Ministère augmente de 314,3 M\$ par rapport au budget de l'exercice précédent. Cette augmentation du budget ne contient aucun montant relatif aux indexations salariales qui sont actuellement en cours de négociation.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Administration et consultation	127 148,4	(8 073,7)	135 222,1	130 019,8
2. Formation en tourisme et hôtellerie	18 789,2	1 720,0	17 069,2	17 069,2
3. Aide financière aux études	334 771,6	40 584,8	294 186,8	279 198,6
4. Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	7 203 803,5	143 440,3	7 060 363,2	7 075 807,0
5. Enseignement supérieur	3 780 120,5	133 900,7	3 646 219,8	3 644 507,7
6. Développement du loisir et du sport	64 875,9	—	64 875,9	65 108,4
7. Régimes de retraite	672 418,0	2 718,0	669 700,0	669 700,0
Total	12 201 927,1	314 290,1	11 887 637,0	11 881 410,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 489	(32)	1 521	—

Programme 1 : Administration et consultation

Ce programme vise à assurer l'administration de l'ensemble des programmes confiés au Ministère, sauf celui de l'Aide financière aux études, et à soutenir l'action des réseaux d'enseignement en leur fournissant les services nécessaires à l'exercice de leur mission. Ce programme assure aussi le fonctionnement des organismes de consultation et d'évaluation du domaine de l'éducation.

Le budget de dépenses 2005-2006 diminue de 8,1 M\$, soit 6 %. Cette diminution est principalement due à des actions de rationalisation de l'ensemble des activités administratives du Ministère, notamment celle relative au plan gouvernemental de réduction de la taille de l'État.

Programme 2 : Formation en tourisme et hôtellerie

Ce programme vise à offrir des activités en formation professionnelle, technique et universitaire dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Il soutient également la recherche et fournit de l'aide technique et des services dans ces domaines.

L'augmentation du budget de dépenses pour 2005-2006 est de 1,7 M\$, soit 10,1 %, et est principalement attribuable au remboursement de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec terminés en février 2005. Ces travaux avaient été entrepris en 2002-2003 au coût de 39 M\$.

Programme 3 : Aide financière aux études

Ce programme vise à favoriser l'accessibilité aux études secondaires en formation professionnelle et aux études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel. Il fournit un soutien financier aux personnes dont les ressources financières sont jugées insuffisantes.

La hausse du budget de dépenses de ce programme tient compte de l'augmentation au montant de 70 M\$ des bourses dont l'application débute au cours de la prochaine année d'attribution. Compte tenu que l'année d'attribution chevauche deux exercices financiers du gouvernement, l'augmentation nette observée est donc de 40,6 M\$, soit 13,8 % pour l'exercice financier 2005-2006.

Programme 4 : Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Ce programme vise à rendre accessibles aux élèves, jeunes ou adultes, les services d'enseignement en fournissant aux commissions scolaires, aux établissements privés subventionnés et à divers organismes les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement. Il inclut également les subventions pour le transport scolaire.

L'augmentation des dépenses à ce programme est de 143,4 M\$, soit 2 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau. Cette enveloppe comprend aussi un montant additionnel de 6,4 M\$ (10 M\$ en année scolaire) pour l'ajout de ressources professionnelles.

Programme 5 : Enseignement supérieur

Ce programme vise à rendre accessibles aux étudiantes et aux étudiants des secteurs collégial et universitaire les services d'enseignement en fournissant aux établissements les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement et à leur développement.

L'augmentation du budget de dépenses à ce programme est de 133,9 M\$, soit 3,7 %. Ce niveau de ressources assurera le maintien de la qualité des services et le financement des différents facteurs de croissance de ce réseau.

Programme 6 : Développement du loisir et du sport

Ce programme vise à promouvoir et à favoriser les activités de loisir et de sport par un soutien aux organismes du milieu et à des clientèles spécifiques. Il a également pour objectif d'appuyer l'action bénévole tout en ayant une préoccupation particulière en matière de sécurité dans la pratique d'activités récréatives et sportives.

Le budget de dépenses de 64,9 M\$ est maintenu, compte tenu des besoins et des efforts requis pour amener le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois à adopter et à conserver un mode de vie physiquement actif et ainsi contribuer à la santé et au bien-être de la population.

Programme 7 : Régimes de retraite

Ce programme regroupe le régime de retraite des enseignants, du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et celui du régime de retraite du personnel d'encadrement applicables au personnel des réseaux. La hausse du budget de dépenses de 2,7 M\$ découle principalement de l'entente conclue avec les enseignants.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	40 383,4	40 401,5
Prêts, placements et avances	138 600,0	138 600,0

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Organismes budgétaires		
Commission consultative de l'enseignement privé	115,7	102,0
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	2 123,6	2 313,9
Conseil supérieur de l'éducation	2 255,9	2 401,9
Organisme autre que budgétaire		
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ¹	24 668,4	21 125,4

¹ Les revenus prévus de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec sont fournis sur la base de son exercice financier se terminant au 30 juin.

EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE

FAITS SAILLANTS

- ❑ Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale propose de mettre en œuvre une stratégie globale fondée sur la reconnaissance de l'emploi comme facteur d'épanouissement personnel et collectif et comme moyen privilégié de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail. Ainsi, il mettra d'abord et avant tout sur l'insertion et le maintien en emploi des personnes auprès desquelles il fait des interventions.
- ❑ Le Ministère vise un meilleur continuum des services offerts aux citoyens et aux entreprises par la mise en place de services publics d'emploi plus performants à l'endroit, notamment, des prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail. Il vise aussi à améliorer les services de soutien économique s'adressant aux personnes démunies et l'intégration socioprofessionnelle des personnes plus éloignées du marché du travail.
- ❑ Le Ministère assurera la mise en œuvre et la gestion du Régime québécois d'assurance parentale. À cet égard, les négociations avec le gouvernement fédéral ont permis de conclure, le 1^{er} mars 2005, une entente finale de mise en œuvre de ce régime qui offrira une compensation financière plus généreuse que celle accordée par le régime fédéral et davantage de flexibilité aux parents qui pourront choisir entre deux options relativement à la durée et au niveau de prestation.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère contribue au développement social et à la prospérité économique du Québec en favorisant le plein épanouissement des personnes par :

- La promotion de l'emploi, le développement de la main-d'œuvre et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail;
- Le soutien financier aux personnes démunies ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le Ministère offre ses services aux groupes de clientèles suivants :

- L'ensemble des personnes constituant la main-d'œuvre en emploi et sans emploi, ainsi que celles dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins;
- Les entreprises;
- Les familles démunies;
- Les organismes communautaires.

Pour réaliser sa mission, le Ministère est doté d'une structure administrative fondée sur deux créneaux d'activité complémentaires, soit Emploi-Québec et la Sécurité du revenu. Les directions régionales d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu, les 154 centres locaux d'emploi où travaillent de concert Emploi-Québec et la Sécurité du revenu, le Centre de communication avec la clientèle avec ses deux points de service, et le Centre d'assistance au placement assurent la présence du Ministère dans les 17 régions administratives du Québec. Ces unités locales et régionales sont soutenues par un ensemble d'unités centrales.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'appuient sur trois orientations majeures :

- Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail;
- Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Moderniser les interventions du Ministère.

Orientation 1 : Favoriser la contribution du plus grand nombre de personnes au marché du travail

Les objectifs de cette première orientation visent à :

- Assurer la pleine utilisation de la main-d'œuvre québécoise;
- Accroître la qualification et les compétences de la main-d'œuvre partout au Québec;
- Contribuer à l'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'adaptation aux changements.

Objectif :

Accroître le taux d'emploi des personnes qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.

Action envisagée :

Intensifier le soutien auprès de la clientèle bénéficiant d'une intervention d'Emploi-Québec.

Objectif :

Assurer, en 2005, la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'emploi « L'emploi : passeport pour l'avenir ».

Action envisagée :

Réaliser le plan de mise en œuvre en 2005.

Objectif :

Mettre en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2006, le Régime québécois d'assurance parentale.

Action envisagée :

Assurer la mise en œuvre du Régime d'assurance parentale d'ici le 1^{er} janvier 2006.

Orientation 2 : Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les objectifs de cette deuxième orientation visent à :

- Favoriser l'accès à l'emploi des groupes touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale, et la valorisation du travail;
- Réviser le filet de sécurité sociale et économique dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Susciter la prise en main par les milieux locaux et régionaux de stratégies et de projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif :

Augmenter le taux d'emploi des prestataires de l'assistance-emploi qui ont bénéficié d'une intervention d'Emploi-Québec.

Actions envisagées :

Intensifier le soutien auprès de la clientèle de l'assistance-emploi bénéficiant d'une intervention d'Emploi-Québec.

Intervenir rapidement auprès des demandeurs de prestation et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion durable en emploi la plus rapide possible.

Objectif :

Abaisser le taux d'assistance sociale.

Actions envisagées :

Adopter une approche valorisant le travail et la responsabilité des individus et prenant appui sur une offre de service intégrée et plus apte à soutenir l'intégration durable en emploi.

Réviser en profondeur les méthodes d'intervention d'Emploi-Québec auprès des clientèles les plus vulnérables, à la lumière, notamment des meilleures pratiques en vigueur à l'étranger et ici, incluant l'examen de la possibilité de convertir en mesures actives les prestations d'assistance-emploi; ceci, afin de tirer le maximum des ressources disponibles pour l'intégration en emploi de ces clientèles.

Objectif :

Assurer une meilleure adéquation entre l'offre de service et les besoins de la clientèle par la mise en œuvre de programmes répondant à des problématiques particulières.

Actions envisagées :

Mettre en œuvre un programme répondant à la problématique particulière des prestataires de l'assistance-emploi qui présentent des contraintes sévères à l'emploi.

Mettre en œuvre le programme Alternative jeunesse.

Objectif :

Simplifier le régime de sécurité du revenu.

Action envisagée :

Mettre en œuvre le nouveau cadre réglementaire associé à la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Orientation 3 : Moderniser les interventions du Ministère

Les objectifs rattachés à cette troisième orientation découlent de la mise en œuvre du Plan gouvernemental de modernisation 2004-2007. Ils visent à :

- Assurer une prestation de services renouvelée et simplifiée;
- Contribuer à la mise en place du gouvernement en ligne;
- Assurer la gestion efficace des ressources humaines.

Objectif :

Offrir des services intégrés de qualité.

Action envisagée :

Consolider les services d'emploi et de solidarité sociale.

Objectif :

Contribuer à l'implantation de Services Québec.

Action envisagée :

Convenir et mettre en œuvre une entente de partenariat entre le Ministère et Services Québec.

Objectif :

Mettre en place le « Portail Emploi ».

Action envisagée :

Assurer la mise en place du « Portail Emploi ».

Objectif :

Assurer la continuité du service à la clientèle dans le cadre de la modernisation de la prestation de services et du renouvellement de l'effectif.

Action envisagée :

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État.

Objectif :

Assurer le maintien de la qualité du service à la clientèle par une meilleure adéquation entre les compétences professionnelles et les exigences des emplois.

Action envisagée :

Mettre en œuvre une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement (formation et requalification) et de transfert d'expertise.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2005-2006 du portefeuille « Emploi et Solidarité sociale » est établie à 4 011,7 M\$, inférieure de 85,7 M\$ au budget de dépenses 2004-2005.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Mesures d'aide à l'emploi	899 508,2	(9 595,6)	909 103,8	914 555,8
2. Mesures d'aide financière	2 913 640,2	(61 272,5)	2 974 912,7	2 961 730,9
3. Soutien à la gestion	198 556,8	(14 785,5)	213 342,3	206 909,2
Total	4 011 705,2	(85 653,6)	4 097 358,8	4 083 195,9
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 939	(64)	4 003	—

Notes : Un redressement a été effectué afin de présenter le budget de dépenses et la dépense probable 2004-2005 sur la même base qu'en 2005-2006. Ce redressement entraîne, pour 2004-2005, une diminution de 11,9 M\$ au portefeuille pour tenir compte des mesures d'aide financière qui sont comptabilisées en réduction des revenus budgétaires depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les programmes Mesures d'aide à l'emploi et Mesures d'aide financière comportent des provisions qui permettent des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ces programmes, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

Programme 1 : Mesures d'aide à l'emploi

Ce programme vise à pourvoir au financement d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail. Il vise également le développement des politiques de main-d'œuvre et d'emploi.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 909,1 M\$ à 899,5 M\$ en 2005-2006 soit une diminution de 9,6 M\$. Cette variation est principalement attribuable à des mesures administratives d'économie.

Programme 2 : Mesures d'aide financière

Ce programme vise à rendre accessibles à tous les citoyennes et citoyens, qui en font la demande et qui en démontrent le besoin, des services de soutien financier par l'entremise du réseau de la sécurité du revenu et celui de la Ville de Montréal. Plus précisément, il permet à des personnes de recevoir une aide de dernier recours égale à la différence entre leurs ressources et les besoins essentiels qui leur sont reconnus. Également, ce programme verse à des personnes à faible revenu, ayant des enfants à charge, un supplément basé sur le revenu de travail, afin de les inciter à demeurer ou à entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, la mesure Action emploi, instaurée sur une base expérimentale en 2001-2002, vise à favoriser l'intégration durable en emploi des prestataires de longue durée de l'assistance-emploi en leur offrant des suppléments temporaires au revenu de travail. Ce programme alloue également à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour soutenir les activités traditionnelles des membres de cette communauté. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires le financement en lien avec leur mission globale. En outre, par l'entremise du programme Solidarité jeunesse, il soutient financièrement les jeunes de moins de 25 ans, aptes au travail, qui font une demande d'assistance-emploi, en leur offrant d'entreprendre des démarches les aidant à retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Enfin, il vise également à pourvoir en crédits le Fonds québécois d'initiatives sociales et le développement des politiques de sécurité du revenu.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 2 974,9 M\$ à 2 913,6 M\$ en 2005-2006 soit une diminution de 61,3 M\$. Cette variation est principalement attribuable à la baisse de la clientèle prévue à l'assistance-emploi pour l'exercice financier 2005-2006, de même qu'à des mesures administratives d'économie.

Programme 3 : Soutien à la gestion

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 213,3 M\$ à 198,6 M\$ en 2005-2006 soit une diminution de 14,8 M\$. Cette variation est attribuable à des mesures administratives d'économie.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	1 137,5	1 109,6
Prêts, placements et avances	1 250,0	1 250,0

Le budget d'investissements demeure sensiblement identique à celui de l'exercice financier 2004-2005.

ORGANISME BUDGÉTAIRE ET ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organisme budgétaire		
Commission des partenaires du marché du travail	1 635,2	1 614,4
Organisme autre que budgétaire		
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	20 302,4	18 816,8

LES FONDS SPÉCIAUX
FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	26 411,7	32 571,7
Dépenses	29 687,8	32 762,6
Excédent (déficit)	(3 276,1)	(190,9)
Investissements	12,0	22,0
Effectif (ETC)	25	25

Les revenus proviennent en partie du Ministère. D'autres revenus du Fonds proviennent de Loto-Québec qui contribue à raison de 5 % du bénéfice net réalisé au cours de l'exercice financier précédent, et ce, relativement à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces. Le déficit de l'exercice financier 2005-2006 sera compensé par le surplus accumulé du Fonds au 31 mars 2005.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	937 679,6	962 308,1
Dépenses	947 939,0	972 917,7
Excédent (déficit)	(10 259,4)	(10 609,6)
Investissements	25,0	25,0
Effectif (ETC)	2 413	2 442

Ce Fonds, mis en place le 1^{er} janvier 1998, vise à financer la mise en œuvre et la gestion des mesures et des programmes relatifs à la prestation des services publics d'emploi. Les variations des revenus et des dépenses tiennent compte de l'utilisation des surplus accumulés et des virements effectués en cours d'année en provenance du programme 2 « Mesures d'aide financière » relativement aux Contrats d'intégration au travail. Le déficit de l'exercice financier 2005-2006 sera compensé par le surplus accumulé du Fonds au 31 mars 2005.

FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	4 800,0	1 200,0
Dépenses	11 011,0	13 400,0
Excédent (déficit)	(6 211,0)	(12 200,0)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	10	10

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et plus spécifiquement à la suite de l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (L.R.Q., c. L-7) en décembre 2002, le gouvernement a institué le Fonds québécois d'initiatives sociales. Ce nouveau fonds a été mis en vigueur le 1^{er} avril 2003 et a acquis les droits et assume les obligations du Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail. Pour l'exercice 2005-2006, il est prévu des dépenses de 11 M\$ au Fonds québécois d'initiatives sociales. Le déficit de l'exercice financier 2005-2006 sera compensé par le surplus accumulé du Fonds au 31 mars 2005.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	38 942,5	41 947,4
Dépenses	38 942,5	41 947,4
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	35 000,0	35 000,0
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds, qui a débuté ses activités le 1^{er} avril 1996, vise à financer les technologies de l'information du Ministère. Les investissements prévus totalisent 35 M\$ en 2005-2006, soit le même niveau qu'en 2004-2005. Les investissements 2005-2006 serviront principalement à la mise en œuvre du régime d'assurance parentale. Le coût des investissements est généralement amorti sur une période de trois à cinq ans, selon qu'il s'agisse d'achats d'équipement ou de développement de systèmes. Les charges d'amortissement, les frais financiers et les frais de gestion financés à même les budgets du Ministère, sont estimés à 38,9 M\$ en 2005-2006 comparativement à 41,9 M\$ en 2004-2005.

FAMILLE, AÎNÉS ET CONDITION FÉMININE

FAITS SAILLANTS

- ❑ Afin de répondre à l'ensemble des besoins en services de garde et d'en faire profiter le plus grand nombre d'enfants possible, peu importe leur milieu de vie, le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine investira un montant de 1 568,7 M\$.
- ❑ Le Ministère prévoit compléter le développement des 200 000 places à contribution réduite d'ici le 31 mars 2006. Les places à contribution réduite ont été portées à 189 380 au 31 mars 2005.
- ❑ Le Ministère mettra en œuvre une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille visant à assurer un meilleur équilibre entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie pour les Québécoises et les Québécois.
- ❑ Le Ministère entend poursuivre ses efforts visant à améliorer la qualité des services de garde éducatifs et compte poursuivre la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue de la qualité.
- ❑ Le Ministère veillera à assurer la cohérence et la coordination des interventions gouvernementales à l'égard des aînés pour favoriser leur contribution sociale, civique, économique et professionnelle au développement du Québec.
- ❑ Le Ministère intensifiera en 2005-2006 son soutien afin de renforcer l'action gouvernementale pour :
 - La progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes;
 - Le respect des droits des femmes;
 - L'élimination de la violence faite aux femmes.
- ❑ Le Curateur public entend poursuivre l'importante réforme visant à assurer une gestion moderne et rigoureuse des biens administrés au bénéfice des personnes qu'il représente et des citoyens.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère assure la cohérence des interventions gouvernementales touchant les familles, les aînés, ainsi que les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Ministère contribue au développement du Québec en favorisant :

- Le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants;
- La contribution sociale, civique, économique et professionnelle des aînés au développement du Québec;
- L'égalité entre les femmes et les hommes.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Orientation 1 : Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui

Le développement et la consolidation des services de garde de qualité répondant aux besoins des familles

Les services de garde contribuent au développement et à l'égalité des chances des enfants en leur offrant un environnement favorable pour faire des apprentissages stimulants et acquérir des habiletés qui leur permettront de réussir à l'école. Les services de garde sont aussi un moyen pour les parents de concilier les exigences du travail ou des études et leurs responsabilités parentales.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins de garde et d'en faire profiter le plus grand nombre d'enfants possible, peu importe leur milieu de vie, le Ministère poursuivra le développement de ces services jusqu'à ce qu'ils disposent de 200 000 places.

De plus, le Ministère maintiendra ses efforts pour améliorer la qualité des services de garde éducatifs et compte poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'amélioration continue de la qualité. Ce plan se traduit par un « engagement qualité » volontaire et par l'expérimentation d'un modèle d'agrément. L'agrément, sur la base de critères définis, garantit et certifie qu'un service de garde est engagé dans un processus d'amélioration continue de la qualité. La qualité touche plusieurs aspects : les soins prodigués aux enfants, la sécurité, le programme éducatif, la qualification du personnel de garde, la bonne gouvernance des services de garde ainsi que la saine gestion des fonds publics qui leur sont alloués.

Objectif : D'ici le 31 mars 2006, augmenter à 200 000 le nombre de places à contribution réduite dans les services de garde.

Action envisagée : Rendre disponibles les 200 000 places à contribution réduite dans les services de garde.

Objectif : Améliorer la qualité des services de garde.

Action envisagée : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité.

Objectif : Moderniser, au plus tard à l'automne 2005, la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (L.R.Q., c. C-8.2) et ses règlements.

Action envisagée : Déposer les projets de loi et de règlements.

La conciliation des responsabilités familiales et professionnelles

Concilier les responsabilités familiales et professionnelles est l'une des principales difficultés éprouvées actuellement par les parents dans la gestion de leur vie quotidienne. La hausse prévue des taux d'activité chez les femmes ainsi que le vieillissement de la population pourraient augmenter le nombre de personnes qui doivent assumer des responsabilités professionnelles et familiales. À la suite de la consultation menée à l'automne 2004 auprès de ses partenaires et de la population, le Ministère entend franchir un pas important en mettant en œuvre une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille. Cette politique vise à assurer un meilleur équilibre entre le milieu familial, le milieu de travail et le milieu de vie.

Objectif : Adopter en 2005-2006 une Politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille.

Action envisagée : Déposer une politique gouvernementale sur la conciliation travail-famille.

Orientation 2 : Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec

La consultation et le Plan d'action gouvernemental

Les forums régionaux tenus au cours du printemps 2004 et le Forum des générations tenu à l'automne 2004 ont fait ressortir comme priorité la pleine participation des aînés au développement du Québec. Dans cette perspective, la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine s'est vue confier le mandat de proposer des moyens qui pourraient être intégrés dans un plan d'action gouvernemental. À cette fin, la ministre a constitué une équipe de travail qui la soutient dans la réalisation de ce mandat. Ce plan vise les quatre objectifs suivants :

- Changer la perception et la façon de voir les aînés dans la société;
- Intervenir sur les nouvelles réalités démographiques et en documenter les effets;
- Encourager et soutenir la participation sociale, civique, économique et professionnelle des aînés en créant des ponts intergénérationnels pour permettre à la fois aux jeunes de profiter de l'expérience des aînés et aux aînés de transmettre leur savoir;
- Susciter et promouvoir la contribution, sous diverses formes, des aînés et des futurs aînés et assurer la cohésion de l'activité gouvernementale à cet égard.

Objectif : Assurer la cohérence et la coordination des interventions du gouvernement à l'égard des aînés en réalisant un plan d'action gouvernemental favorisant la promotion de leur participation au développement de la société québécoise.

Action envisagée : Déposer un plan d'action gouvernemental.

Orientation 3 : Consolider l'intervention gouvernementale visant l'égalité entre les femmes et les hommes

Le respect des droits des femmes et la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes

Le document « Briller parmi les meilleurs » propose une vision du Québec fondée sur une déclaration selon laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes sera exemplaire. La plupart de ceux et celles qui se sont exprimés jusqu'à présent au cours de la commission parlementaire ont réaffirmé l'importance de poursuivre les interventions pour la protection des droits des femmes et l'élimination de la discrimination systémique.

Objectif : Élaborer, en 2005, une politique de soutien aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes et un plan d'action pour sa mise en œuvre.

Action envisagée : Déposer des projets de politique et de plan d'action.

L'élimination de la violence faite aux femmes

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'intervention en matière de violence conjugale, le gouvernement a adopté et rendu public, en décembre 2004, le Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale. Bien que des progrès appréciables aient été réalisés au cours de la dernière décennie pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles, la poursuite des actions du gouvernement demeure nécessaire. Encore aujourd'hui, aucun groupe social, aucun statut, aucune situation financière ne permet d'être à l'abri de la violence. Dans les prochaines années, les efforts des huit ministères signataires des plans d'action pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles seront intensifiés afin d'améliorer la sécurité des victimes de violence, de consolider les services d'aide et de protection conçus à leur intention et de mieux encadrer les agresseurs.

Objectif : Poursuivre la mise en œuvre des plans d'action pour contrer la violence conjugale et les agressions sexuelles et réaliser une campagne de sensibilisation.

Actions envisagées : Déposer un rapport synthèse sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du premier plan d'action pour contrer les agressions sexuelles.

Déposer un rapport préliminaire sur la mise en œuvre, par les ministères et organismes, des mesures du Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale.

Orientation 4 : Moderniser les interventions du Ministère

La prestation de services renouvelée et simplifiée

Le Ministère entend optimiser ses échanges avec ses partenaires par l'utilisation des possibilités offertes par la technologie. Ainsi, la prestation électronique de services simplifiera les échanges de renseignements et de données avec les services de garde qui pourront produire, en ligne, leurs rapports financiers et d'activités annuels.

Objectif : Simplifier les échanges de renseignements et de données avec les services de garde.

Action envisagée : Produire en ligne les rapports annuels financiers.

La gestion planifiée des ressources humaines et le développement des compétences

Le plan de modernisation du gouvernement accorde une importance particulière aux ressources humaines puisque le personnel de la fonction publique est le principal artisan de cette modernisation. Dans cette perspective, le gouvernement doit se préoccuper de la planification et du développement de ses ressources humaines.

Objectif : Assurer l'accessibilité et la qualité des services tout en modernisant la prestation de services et en renouvelant l'effectif.

Action envisagée : Déposer un plan pluriannuel des ressources humaines.

Objectif : Développer une approche de gestion des ressources humaines axée sur le développement et le maintien des compétences.

Action envisagée : Mettre en œuvre une politique de gestion des compétences intégrant des mesures de renouvellement et de transfert d'expertise.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

L'enveloppe budgétaire 2005-2006 du portefeuille « Famille, Aînés et Condition féminine » est établie à 1 634,4 M\$ représentant une hausse de 122,8 M\$ par rapport au budget de dépenses 2004-2005.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Planification, recherche et administration	22 222,1	1 570,5	20 651,6	20 317,0
2. Mesures d'aide à la famille	1 568 661,3	121 352,5	1 447 308,8	1 437 558,0
3. Condition des aînés	2 750,2	75,3	2 674,9	2 626,1
4. Condition féminine	7 008,3	(4,5)	7 012,8	6 924,8
5. Curateur public	33 760,3	(206,5)	33 966,8	32 660,3
Total	1 634 402,2	122 787,3	1 511 614,9	1 500 086,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 106	(5)	1 111	—

Note : Un redressement a été effectué afin de présenter le budget de dépenses et la dépense probable 2004-2005 sur la même base qu'en 2005-2006. Ce redressement entraîne, pour 2004-2005, une diminution de 396,9 M\$ au portefeuille « Famille, Aînés et Condition féminine » pour tenir compte de la mesure Soutien aux enfants qui est comptabilisée en réduction des revenus budgétaires depuis le 1^{er} janvier 2005.

Programme 1 : Planification, recherche et administration

Ce programme vise à assurer d'une part, la réalisation de recherches, l'élaboration et l'évaluation de politiques favorables à l'épanouissement des familles, des enfants, des aînés en concertation avec les ministères et organismes gouvernementaux. De plus, ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les activités administratives essentielles à la gestion des programmes.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 20,7 M\$ à 22,2 M\$ en 2005-2006 soit une augmentation de 1,5 M\$. Cette variation est principalement attribuable à l'amortissement des projets informatiques et aux crédits reportés.

Programme 2 : Mesures d'aide à la famille

Ce programme assure le financement de la gestion des services à la famille et à l'enfance. Il permet de développer et de favoriser l'accès à des services de garde éducatifs de qualité tout en assurant leur soutien financier. En outre, il a comme objectif de pourvoir au financement du service de la dette des centres de la petite enfance ainsi que du Régime de retraite à l'intention d'employés œuvrant dans le domaine des services de garde à l'enfance. De plus, ce programme accorde à des organismes communautaires œuvrant auprès des familles le financement en lien avec leur mission globale. Finalement, il assure le financement de la gestion du soutien aux enfants et le fonctionnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 1 447,3 M\$ à 1 568,7 M\$ en 2005-2006 soit une augmentation de 121,4 M\$. Cette variation est principalement attribuable aux crédits requis pour l'annualisation des 11 532 places à contribution réduite ayant été développées dans les services de garde au cours de l'exercice financier 2004-2005 ainsi que le coût du développement des nouvelles places pour 2005-2006.

Programme 3 : Condition des aînés

Ce programme assure le financement du Conseil des aînés et du Secrétariat aux aînés afin de soutenir la valorisation de la participation des aînés à la société québécoise et cela en vue d'un Québec équitable pour toutes les générations. Le budget de dépenses de ce programme demeure semblable à celui de l'exercice financier 2004-2005.

Programme 4 : Condition féminine

Ce programme vise à promouvoir l'égalité et le respect des droits et du statut des femmes. Il vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine. Le budget de dépenses de ce programme demeure semblable à celui de l'exercice financier 2004-2005.

Programme 5 : Curateur public

Ce programme vise à assurer la protection et la représentation dans leurs droits et leurs biens des citoyens déclarés inaptes. Il vise également à remettre les biens non réclamés aux ayants droits ou au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme demeure semblable à celui de l'exercice financier 2004-2005.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	18 170,5	10 390,9
Prêts, placements et avances	2,0	2,0

Le budget d'investissements passe de 10,4 M\$ à 18,2 M\$ en 2005-2006. L'augmentation de 7,8 M\$ dans les immobilisations s'explique principalement par les investissements requis dans les systèmes servant à la gestion des services de garde, dont notamment 6,8 M\$ pour le financement de projets informatiques.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Conseil de la famille et de l'enfance	1 132,9	1 073,1
Conseil des aînés	727,0	668,5
Conseil du statut de la femme	4 412,7	4 360,0
Curateur public	33 760,3	33 966,8

FAITS SAILLANTS

- Le plan annuel de gestion des dépenses du ministère des Finances pour l'exercice 2005-2006 s'appuie sur les orientations suivantes :
 - Poursuivre les progrès en matière de finances publiques;
 - Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables;
 - Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces;
 - Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales;
 - Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces.
- Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire du Ministère pour l'exercice 2005-2006 sera réduite de quelque 5 M\$ par rapport à l'exercice 2004-2005.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01) confère au ministre la mission de favoriser le développement économique et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

À ces fins, le Ministère conseille et appuie le ministre et le gouvernement en matière de finances publiques, ce qui l'amène à élaborer et à proposer des politiques, dans les domaines économique, fiscal, budgétaire, financier et comptable, ainsi que des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale.

En tant qu'organisme central, le Ministère a un rôle conseil auprès du ministre et du gouvernement et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière financière. En plus d'effectuer un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, le Ministère remplit les fonctions suivantes :

- Préparer et présenter à l'Assemblée nationale le Discours sur le budget;
- Établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- Proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et des conseils en matière d'investissements;
- Surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État;
- Gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- Veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- Élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations, de concert avec le Conseil du trésor, et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives;
- Élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

L'information sur les programmes est précisée dans le plan budgétaire à la section suivante. Les choix budgétaires pour l'exercice 2005-2006 sont présentés selon les cinq grandes orientations suivantes :

Répartition des ressources budgétaires par orientation

ORIENTATION	Budget de dépenses	
	%	(M\$)
Poursuivre les progrès en matière de finances publiques	37,8	69,9
Frais de services bancaires (programme 2, élément 3)		10,4
Divers éléments de programmes : 594 ETC		59,5
Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables	52,9	98,0
Provision pour des initiatives concernant les revenus (programme 2, élément 6)		87,5
Divers éléments de programmes : 105 ETC		10,5
Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces	0,6	1,1
Divers éléments de programmes : 11 ETC		1,1
Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales	7,0	13,0
Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles (programme 2, élément 5)		9,7
Divers éléments de programmes : 33 ETC		3,3
Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces	1,7	3,1
Divers éléments de programmes : 31 ETC		3,1
Total =	100,0	185,1

Ces chiffres excluent les éléments de programmes suivants :

– Registraire des entreprises (programme 1, élément 2) :	14,8 M\$
– Institut de la statistique du Québec (programme 1, élément 3) :	13,9 M\$
	28,7 M\$

Orientation 1 : Poursuivre les progrès en matière de finances publiques

Pourcentage des ressources budgétaires : 37,8 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs aux finances publiques sont répartis selon trois axes d'intervention : l'équilibre budgétaire; le financement et la gestion de la dette; et la rigueur et la transparence.

La majeure partie des effectifs du Ministère sont affectés à cette orientation puisqu'elle regroupe les activités centrales et récurrentes du Ministère : l'élaboration du budget du gouvernement, le financement des opérations du secteur public, la gestion de la dette au meilleur coût et la publication des comptes publics et de la synthèse des opérations financières du gouvernement.

Actions envisagées :

- Élaboration et mise en place d'un pacte fiscal avec les municipalités;
- Participation au comité de travail pour la pérennité du réseau de la santé et des services sociaux;
- Participation à des rencontres avec des investisseurs étrangers et des agences de crédit;
- Publication des comptes publics et des synthèses des opérations financières;
- Mise en œuvre du processus budgétaire en vue du budget 2006-2007.

Orientation 2 : Développer un environnement fiscal qui stimule la croissance économique tout en répondant aux besoins des contribuables

Pourcentage des ressources budgétaires : 52,9 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs à l'environnement fiscal sont répartis selon trois axes d'intervention : l'allègement du fardeau fiscal des particuliers, la compétitivité fiscale des entreprises et l'équité et la simplification du régime fiscal.

Les effectifs alloués à cette orientation proviennent principalement de deux secteurs : Politiques économiques et fiscales ainsi que Droit fiscal et fiscalité. Cependant, les ressources affectées à cet enjeu représentent presque la moitié des ressources budgétaires du Ministère en raison, notamment, de la *Provision pour des initiatives concernant les revenus*, qui vise à financer des projets de lutte contre l'évasion fiscale.

Actions envisagées :

- Poursuite des efforts visant à contrer l'évasion fiscale, dont la cible pour l'exercice financier 2005-2006 est de récupérer la somme de 400 M\$;
- Revue de la fiscalité des entreprises pour assurer leur compétitivité;
- Évaluation de la fiscalité des particuliers pour favoriser l'incitation au travail;
- Détermination des mesures d'impact de la fiscalité sur l'activité économique au moyen du modèle d'équilibre général.

Orientation 3 : Corriger le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces

Pourcentage des ressources budgétaires : 0,6 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs aux relations fédérales-provinciales sont répartis selon trois axes d'intervention : les programmes à frais partagés, tels que la santé et l'éducation, le programme de péréquation et le leadership du Québec dans les négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral, notamment dans le cadre du Conseil de la fédération.

Le Ministère travaille en collaboration avec le Secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes sur les dossiers impliquant des négociations fédérales-provinciales et plus précisément, à ceux qui ont trait au déséquilibre fiscal dont les enjeux financiers pour le Québec sont majeurs.

Actions envisagées :

- Participation du ministre des Finances au sous-comité fédéral sur le déséquilibre fiscal du Comité permanent des finances;
- Publication d'un fascicule faisant le point sur les transferts fédéraux et le déséquilibre fiscal;
- Suivi des travaux du Comité d'experts fédéral qui a pour objectif de revoir les modalités de calcul de la péréquation;
- Participation du Ministère aux travaux du comité du Conseil de la fédération sur le déséquilibre fiscal.

Orientation 4 : Moderniser l'encadrement du secteur financier et des personnes morales

Pourcentage des ressources budgétaires : 7,0 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs à la modernisation du secteur financier sont répartis selon trois axes d'intervention : l'application d'un nouveau cadre législatif pour améliorer la confiance des épargnants, l'harmonisation des règlements du système des valeurs mobilières avec les autres provinces et la révision de l'encadrement des personnes morales et des associations.

Actions envisagées :

- Mise en place d'un passeport en matière de valeurs mobilières entre les provinces et les territoires : adoption de la réglementation nécessaire;
- Participation aux travaux de consultation via les régulateurs de valeurs mobilières de toutes les juridictions participantes;
- Mise en œuvre d'une campagne de communication visant à démontrer les bienfaits de l'approche proposée du passeport.

Orientation 5 : Développer des nouvelles façons de faire et une gestion interne plus efficaces

Pourcentage des ressources budgétaires : 1,7 %.

Objectifs :

Les objectifs relatifs à la modernisation de l'État sont répartis selon quatre axes d'intervention : l'examen de nouveaux modes de financement des services publics et des infrastructures, le mandat et les règles de gouverne des sociétés d'État à vocation économique, le développement du gouvernement en ligne et la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Actions envisagées :

- Élaboration du plan d'investissements de la Société de financement des infrastructures locales, avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires municipales et des Régions;
- Poursuite des travaux avec les sociétés d'État à vocation économique et commerciale, dont la cible pour 2005-2006 est d'effectuer un retour à la rentabilité;
- Collaboration à la mise en ligne du volet transactionnel du Portail gouvernemental de services aux entreprises, avec les autres ministères impliqués dans ce projet;
- Élaboration du plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines du Ministère.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE**LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES**

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Direction du Ministère	58 052,4	(2 617,7)	60 670,1	60 831,7
2. Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	155 672,8	(2 346,8)	158 019,6	87 943,5
3. Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 995 000,0	127 000,0	6 868 000,0	6 868 000,0
Total	7 208 725,2	122 035,5	7 086 689,7	7 016 775,2
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	985	(17)	1 002	—

Note : Le programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement comporte une provision qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. À ce programme, la dépense probable est diminuée en raison de tels virements.

L'augmentation nette de 122 M\$ du budget total de dépenses 2005-2006 par rapport à 2004-2005 s'explique principalement par une augmentation des dépenses au programme Service de la dette et intérêts sur le compte de régimes de retraite.

Programme 1 : Direction du Ministère

Ce programme vise à assurer la direction du Ministère et les services centraux en matière de planification, de coordination, d'affaires publiques et de soutien à la gestion. Il a aussi pour but l'administration d'un registre gouvernemental des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Il vise enfin à fournir des informations statistiques sur la situation du Québec.

La diminution du budget de dépenses de 2,6 M\$ s'explique par l'application de diverses mesures de réduction des dépenses.

Programme 2 : Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement

Ce programme vise à assurer la direction des activités financières et comptables du gouvernement, l'élaboration des orientations en matière fiscale et budgétaire et la réalisation d'analyses économiques et de recherches institutionnelles.

L'enveloppe de ce programme diminue de 2,3 M\$. Cette variation découle principalement de mesures touchant le programme Affaires fiscales et financières et recherches institutionnelles.

Programme 3 : Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite

Ce programme vise à pourvoir au paiement des intérêts sur la dette directe et à la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

Les dépenses de ce programme, qui totalisent 6 995 M\$ se divisent en deux éléments :

- Service de la dette directe : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des emprunts du gouvernement 4 319 M\$
- Intérêts sur le compte des régimes de retraite : à cet élément de programme sont inscrits les crédits requis pour assumer le coût des intérêts sur l'obligation actuarielle des régimes de retraite du gouvernement diminué des revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite 2 676 M\$

Par rapport aux dépenses 2004-2005, les dépenses 2005-2006 affectées à ce programme augmentent de 127 M\$ principalement en raison de la hausse prévue des taux d'intérêt.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	8 951,1	7 432,7
Prêts, placements et avances	5,0	5,0

Les investissements prévus serviront principalement à la mise à niveau des systèmes informatiques et à la poursuite du projet de développement informatique ayant trait à la refonte du registre des entreprises du Québec. L'augmentation de 1,5 M\$ s'explique principalement par l'ajout de projets de développement informatique.

ORGANISME BUDGÉTAIRE ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme (000 \$)	Budget de l'organisme (000 \$)
Organisme budgétaire		
Registraire des entreprises	14 772,2	15 918,2
Organismes autres que budgétaires		
Autorité des marchés financiers	68 923,2	68 718,0
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 044,2	1 848,7
Institut de la statistique du Québec	22 983,6	23 261,4
Société de financement des infrastructures locales du Québec	190 300,0	1 100,0

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE FINANCEMENT

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	472 913,9	404 747,4
Dépenses	457 534,5	379 238,6
Excédent (déficit)	15 379,4	25 508,8
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	17	17

Le Fonds de financement, constitué par la Loi sur le ministère des Finances (L.R.Q., c. M-24.01), a pour objet de fournir du financement et d'autres services financiers aux organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement comme les fonds spéciaux et les sociétés d'État.

L'augmentation du volume d'affaires du fonds et, dans une moindre mesure, la hausse attendue des taux d'intérêt en 2005-2006 expliquent essentiellement la croissance des revenus et des dépenses. L'impact de la hausse attendue des taux d'intérêt en 2005-2006, de même que des frais d'émission plus élevés en 2005-2006 que ceux encourus en 2004-2005 expliquent principalement la hausse plus importante des dépenses par rapport aux revenus en 2005-2006.

FONDS DE L'INDUSTRIE DES COURSES DE CHEVAUX

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	13 380,0	13 118,0
Dépenses	13 380,0	13 118,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds est constitué par la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., c. M-14). Il a pour objet de soutenir l'industrie des courses de chevaux. Il est constitué principalement des sommes versées par le ministère du Revenu représentant le produit de la taxe sur le pari mutuel. Ces montants sont répartis entre la Société du cheval de course et les titulaires d'une licence de courses visées par la Loi sur les courses (L.R.Q., c. C-72.1).

FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	80 800,0	76 400,0
Dépenses	80 800,0	76 236,4
Excédent (déficit)	0,0	163,6
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds spécial olympique a été constitué en 1976 par la Loi constituant un fonds spécial olympique (L.R.Q. 1976, c. 14). Ce Fonds et les sommes qu'il tire de la taxe spéciale sur le tabac sont affectés exclusivement au remboursement du capital et des intérêts des emprunts de la Régie des installations olympiques et au parachèvement des installations olympiques.

FONDS DU CENTRE FINANCIER DE MONTRÉAL

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	1 277,5	1 820,4
Dépenses	1 545,8	1 270,4
Excédent (déficit)	(268,3)	550,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Ce Fonds a été institué par la Loi sur les centres financiers internationaux (L.R.Q., c. C-8.3). Les revenus du Fonds servent au financement d'activités de promotion et de développement de Montréal comme place financière internationale. Ce Fonds est financé d'une part, par une affectation de crédits budgétaires au montant de 0,5 M\$ provenant du programme Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement et d'autre part, par une tarification de 0,8 M\$ auprès des centres financiers internationaux.

IMMIGRATION ET COMMUNAUTÉS CULTURELLES

FAITS SAILLANTS

- Le budget de dépenses 2005-2006 du portefeuille « Immigration et Communautés culturelles » est de 99,3 M\$, dont 98,6 M\$ sont alloués au Ministère et 0,7 M\$ au Conseil des relations interculturelles.
- La somme attribuée au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles vise à soutenir les engagements en matière d'immigration, d'intégration, de francisation, de relations interculturelles et de régionalisation.
- L'atteinte des objectifs de la planification triennale de l'immigration 2005-2007, l'amélioration des services offerts en francisation et la préservation de la capacité de mettre en œuvre les engagements du Plan d'action *Des valeurs partagées, des intérêts communs* demeurent en 2005-2006 les orientations budgétaires prioritaires du Ministère.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du portefeuille consiste à :

- Promouvoir l'immigration au Québec, sélectionner des personnes immigrantes et faciliter l'intégration linguistique, sociale et économique des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants au sein de la société québécoise;
- Favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2005-2006 du portefeuille est de 99,3 M\$, dont 98,6 M\$ sont alloués au Ministère et 0,7 M\$ au Conseil des relations interculturelles. La somme attribuée au Ministère vise à soutenir deux choix budgétaires.

Premier choix budgétaire : L'atteinte des volumes du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005 et la mise en œuvre du Plan d'action Des valeurs partagées, des intérêts communs

Ce choix budgétaire vise à reconnaître l'apport stratégique de l'immigration et des communautés culturelles au développement et à la prospérité du Québec. Il se répartit entre les quatre orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1** : Stimuler une offre d'immigration adaptée et sélectionner des candidates et des candidats répondant aux besoins du Québec
- **Orientation 2** : Soutenir l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi
- **Orientation 3** : Favoriser une meilleure compréhension de la diversité auprès des citoyennes et des citoyens et contribuer à son rayonnement
- **Orientation 4** : Susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles

Deuxième choix budgétaire : L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

En plus de tendre vers l'amélioration de la qualité des services à la clientèle, ce choix budgétaire représente une contribution à la modernisation de l'État et s'exprime par l'orientation stratégique suivante :

- **Orientation 5** : Moderniser la prestation de services et offrir un milieu de travail mobilisateur

Le Ministère consacre 78,8 M\$ à son premier choix budgétaire, soit l'atteinte des volumes du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005* et la mise en œuvre du *Plan d'action Des valeurs partagées, des intérêts communs*.

Ainsi, le budget de base des activités visant à stimuler une offre d'immigration adaptée et à sélectionner des candidates et des candidats à l'immigration qui répondent aux besoins du Québec est de 4,4 M\$. Les revenus supplémentaires qui proviendront du crédit au net¹ permettront de financer les dépenses additionnelles de ces activités, de maintenir le niveau et la qualité des services et de réaliser les objectifs de la planification triennale de l'immigration 2005-2007.

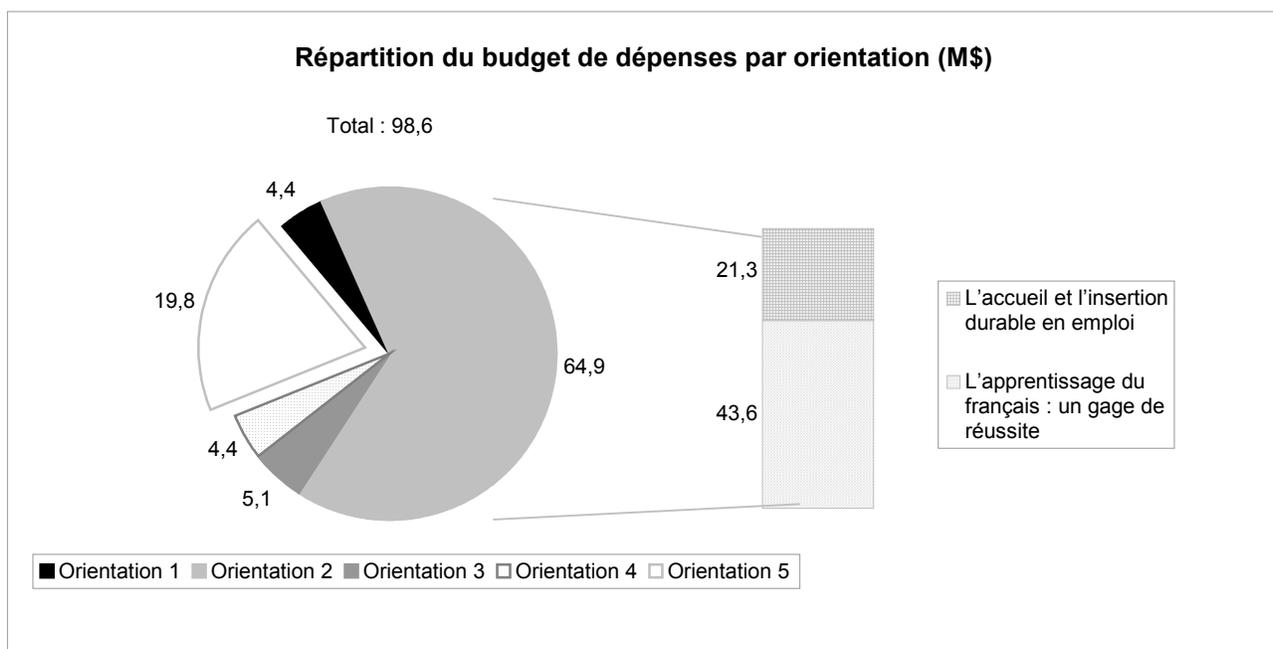
Le Ministère entend consacrer une somme globale de 64,9 M\$ pour soutenir l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants et favoriser l'insertion durable en emploi. Cette somme se répartit comme suit :

- 21,3 M\$ pour accueillir les personnes immigrantes et les accompagner dans leurs démarches d'intégration en vue, notamment, de favoriser leur insertion en emploi;
- 43,6 M\$ pour les activités de francisation, ce qui améliorera l'offre de service en cette matière.

Le Ministère entend consacrer 5,1 M\$ aux objectifs visant à favoriser une meilleure compréhension de la diversité et à contribuer à son rayonnement. Cette enveloppe permettra d'encourager le rapprochement et le dialogue interculturels ainsi que de lutter contre la discrimination.

Enfin, le Ministère maintient le caractère prioritaire des activités mises en œuvre pour susciter l'engagement des instances locales et régionales en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles, et y accorde 4,4 M\$ en 2005-2006.

Par ailleurs, un budget de 19,8 M\$ est attribué au second choix budgétaire visant la modernisation de la prestation de services, la création d'un milieu de travail mobilisateur et, plus globalement, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle. Cette somme finance aussi l'ensemble des services centralisés du Ministère.



¹ Les revenus associés au crédit au net proviennent des droits perçus pour l'analyse des dossiers relatifs à la sélection des immigrants.

La prochaine section précise, pour chacun des deux choix budgétaires, les principaux objectifs stratégiques que le Ministère vise spécifiquement au cours de l'exercice financier 2005-2006 de même que les actions envisagées qu'il entend mettre en œuvre pour les réaliser.

Premier choix budgétaire : L'atteinte des volumes du Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005 et la mise en œuvre du Plan d'action Des valeurs partagées, des intérêts communs

Objectif :

Stimuler une offre d'immigration permanente et temporaire en fonction des besoins de la Capitale nationale, de la Métropole et des régions.

Actions envisagées :

- Délivrer entre 38 700 et 40 300 certificats de sélection du Québec en 2005 dans les catégories soumises à la sélection du Québec dont :
 - entre 35 600 et 36 800 à des candidats sélectionnés en vertu de leur apport économique, soit les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires;
 - entre 2 400 et 2 600 à des réfugiés et personnes en situation semblable.
- Mettre en oeuvre le Plan de promotion et de recrutement 2005-2006;
- Poursuivre les actions de promotion à l'étranger en vue d'accroître la présence des étudiants internationaux;
- Renforcer les mesures de prévention et d'encadrement des activités des consultants en immigration;
- Modifier et mettre en œuvre certaines dispositions du Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers [I-0.2, r. 5] : grille de sélection pour les travailleurs qualifiés, parrainage collectif des réfugiés, durée du parrainage pour les jeunes adultes, définition des immigrants entrepreneurs et encadrement des consultants en immigration;
- Mettre en place un mécanisme d'arrimage entre les besoins du marché du travail et la sélection des personnes immigrantes;
- Augmenter les voyages de prospection et la sélection au Québec des gens d'affaires immigrants ainsi que les services d'accueil et d'accompagnement;
- Mettre en œuvre des mesures visant à améliorer le Programme des aides familiaux résidants;
- Assurer le respect des engagements en matière de parrainage familial et d'immigration humanitaire.

Objectif :

Accélérer et personnaliser la démarche d'intégration des personnes immigrantes tout en facilitant la reconnaissance des diplômes et des compétences acquis à l'étranger.

Actions envisagées :

- Offrir un accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes à l'aide du carnet de route;
- Soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches pour faire reconnaître leurs acquis;
- Appuyer les travaux de l'équipe de travail sur la reconnaissance des diplômes et des compétences des personnes formées à l'étranger;
- Mettre en place le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.

Objectif :

Accélérer l'apprentissage du français des personnes immigrantes et réduire les délais d'attente.

Actions envisagées :

- Assurer un accès diligent aux services de francisation afin de permettre une intégration rapide à la société québécoise;
- Intensifier les services de francisation et en réviser les exigences en vue de favoriser des apprentissages accélérés;
- Miser sur la période d'attente dans le pays d'origine pour inciter les candidats à l'immigration à apprendre la langue française ou à parfaire leurs connaissances;
- Adapter l'enseignement du français aux caractéristiques, aux besoins et aux conditions de vie et de travail des immigrants, notamment par l'élaboration de cours sur mesure et la diversification des formules de cours;
- Mieux joindre les personnes qui ne connaissent pas suffisamment le français.

Objectif :

Accroître l'ouverture à la diversité en encourageant le rapprochement et le dialogue interculturels.

Actions envisagées :

- Soutenir les communautés culturelles dans la recherche de solutions adaptées à leurs besoins;
- Susciter et soutenir la conception de projets visant à promouvoir les relations civiques, le rapprochement interculturel et l'ouverture à la diversité;
- Élaborer et diffuser des programmes de formation destinés aux employeurs et visant la sensibilisation à la communication et à la négociation en contexte interculturel ainsi que l'aménagement de la diversité en milieu de travail.

Objectif :

Favoriser la prise en compte de l'immigration comme facteur de développement par l'établissement de plans d'action régionaux et la signature d'ententes avec des conférences régionales des élus et des municipalités.

Action envisagée :

- Accélérer la signature d'ententes de régionalisation de l'immigration avec des conférences régionales des élus et des municipalités et adopter des plans d'action régionaux.

Deuxième choix budgétaire : L'amélioration de la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

Objectif :

Améliorer les services à la clientèle en accordant la priorité aux services en ligne afin de contribuer à la mise en place du Gouvernement en ligne.

Action envisagée :

- Rendre accessibles en ligne de nouveaux services pour la clientèle.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Les responsabilités du nouveau Ministère ont été recentrées autour des mandats relatifs à l'immigration, à l'intégration, à la francisation, aux relations interculturelles et à la régionalisation. Ainsi, le budget de dépenses du portefeuille en 2005-2006 est de 99,3 M\$, soit une réduction de 5,6 M\$ par rapport au budget de dépenses alloué en 2004-2005 au Ministère pour réaliser les mandats équivalents à ceux du Ministère actuel.

Cette différence budgétaire résulte, en grande partie, de la récurrence en 2005-2006 des mesures de rationalisation introduites en 2004-2005 au chapitre de l'administration, des infrastructures et de l'organisation des services, mesures qui permettront néanmoins de préserver le niveau et la qualité des services rendus par le Ministère.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Immigration, intégration et communautés culturelles	98 595,2	(5 597,2)	104 192,4	106 223,4
2. Organisme relevant du ministre	695,4	—	695,4	732,0
Total	99 290,6	(5 597,2)	104 887,8	106 955,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 005	(13)	1 018	—

Programme 1 : Immigration, intégration et communautés culturelles

Toutes les activités ayant trait aux mandats relatifs à l'immigration, à l'intégration, à la francisation, aux relations interculturelles et à la régionalisation, incluant les activités afférentes de planification, de recherche, d'administration et de soutien centralisé, ont été regroupées sous ce seul programme en 2005-2006. La diminution de 5,6 M\$ du budget de dépenses du portefeuille est donc entièrement imputée à ce programme. En 2005-2006, le Ministère concentrera sur l'encadrement, l'organisation du travail et les services de soutien centralisés l'effort de réduction budgétaire qui lui est demandé, en contribution à l'atteinte de l'équilibre budgétaire gouvernemental, et ce, dans le but de préserver le niveau et la qualité de son offre de service.

Programme 2 : Organisme relevant du ministre

Ce programme vise à permettre au Ministère d'obtenir un éclairage sur des problématiques particulières touchant l'intégration et les relations interculturelles. Compte tenu de ses mandats particuliers, le Conseil des relations interculturelles voit son enveloppe budgétaire reconduite intégralement en 2005-2006.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	5 531,0	3 014,0
Prêts, placements et avances	184,0	185,0

Le budget d'investissements est principalement utilisé par le Ministère pour le renouvellement du parc informatique ainsi que pour le développement en ressources informationnelles.

La hausse du budget prévu en 2005-2006 permettra au Ministère d'achever la conception du nouveau service en ligne de francisation pour la clientèle immigrante. De plus, ce budget rendra possible la mise à niveau de l'infrastructure technologique ainsi que l'adaptation du système corporatif à la prestation électronique de services pour la clientèle et les partenaires.

ORGANISME BUDGÉTAIRE

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Conseil des relations interculturelles	695,4	695,4

FAITS SAILLANTS

- Au cours de l'exercice 2005-2006, le ministère de la Justice sera au coeur d'importantes décisions organisationnelles, relativement à la création d'un poste de Directeur des poursuites publiques, à l'organisation de la justice dans le monde municipal et à l'organisation territoriale des services judiciaires. Au niveau technologique, en conformité avec les orientations gouvernementales, le Ministère travaillera à développer et à mettre en ligne le portail du domaine Justice.

- De façon plus concrète, certains éléments influenceront à la hausse le budget de dépenses 2005-2006 :
 - La nomination des juges de paix magistrats rendue nécessaire à la suite de l'adoption du projet de loi 50, loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix (L.Q. 2004, c. 12);

 - L'augmentation des loyers à la suite de la livraison de projets des palais de justice de Montréal, de Trois-Rivières et de l'édifice Ernest-Cormier qui abrite la Cour d'appel;

 - Le financement des besoins additionnels à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse au regard de la modernisation des processus opérationnels et à l'ajout des personnes handicapées comme groupe visée par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (L.R.Q., c. A-2.01).

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le présent document concerne le Ministère, le Conseil de la justice administrative, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur et les organismes extrabudgétaires qui reçoivent une subvention du Ministère, soit la Commission des services juridiques, le Fonds d'aide aux recours collectifs et le Tribunal administratif du Québec.

Le Ministère a pour mission d'assurer la primauté du droit au sein de la société québécoise et maintenir, au Québec, un système de justice à la fois digne de confiance et intègre afin de favoriser le respect des droits individuels et collectifs.

À cette fin, le ministre de la Justice assume les rôles et responsabilités qui lui sont dévolus par la Loi sur le ministère de la Justice (L.R.Q., c. M-19), en exerçant, notamment les fonctions d'administrateur de la justice, de procureur général, de juriconsulte, de registraire et de notaire général du Québec.

Il assure l'accès à un système de justice de qualité et apporte son soutien à l'ensemble de la magistrature. Il veille à la bonne administration des affaires publiques et conseille le gouvernement sur la légalité de ses actions. Il l'appuie dans la préparation des lois et des règlements. En outre, dans son rôle de procureur général, il représente l'État en matière civile devant les tribunaux ou dans le cadre de certaines enquêtes publiques et il intente les poursuites en matière criminelle et pénale.

En sa qualité de registraire, le ministre assure l'enregistrement et la conservation des documents qui lui sont confiés, la tenue du Registre des droits personnels et réels mobiliers, du Registre des lobbyistes et du Registre de l'état civil ainsi que la gestion des clés et certificats dans le cadre de l'Infrastructure à clés publiques gouvernementale.

La mission du Conseil de la justice administrative est de soutenir la confiance du public dans la justice administrative envers le Tribunal administratif du Québec, la Commission des lésions professionnelles et la Régie du logement.

La mission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est de veiller au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et d'en assurer la promotion. De plus, elle veille à l'application de la Loi sur l'accès de l'égalité en emploi dans les organismes publics ainsi qu'au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., c. P-34.1).

L'Office de la protection du consommateur a pour mission de protéger les droits des consommateurs et de faire respecter la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40).

Le mandat de la Commission des services juridiques est de veiller à ce que l'aide juridique soit fournie, dans la mesure établie par la loi et les règlements, aux personnes financièrement admissibles.

Pour sa part, le Fonds d'aide aux recours collectifs a pour objet de contribuer au financement des recours collectifs et de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours.

Enfin, le Tribunal administratif du Québec a la compétence pour décider des recours exercés à l'encontre des décisions administratives rendues par certaines autorités de l'administration publique, tels les ministères, les régies, les commissions, les municipalités et les établissements de santé.

Par ailleurs, les organismes autres que budgétaires que sont l'Office des professions du Québec et la Société québécoise d'information juridique, qui sont sous la responsabilité du ministre et dont le budget n'apparaît pas au Budget de dépenses 2005-2006, ne sont pas couverts dans le présent document puisqu'ils se financent à même les contributions demandées aux membres en ce qui a trait à l'Office des professions du Québec et par la vente des produits et services pour la Société québécoise d'information juridique.

L'Office des professions du Québec a pour fonction de veiller à ce que chaque ordre professionnel assure la protection du public. Il suggère, lorsqu'il le juge opportun, la constitution de nouveaux ordres, la fusion ou la dissolution des ordres existants ainsi que des modifications aux lois qui les régissent.

La Société québécoise d'information juridique a le mandat de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le Ministère s'est donné comme vision un système de justice plus proche des citoyens, davantage accessible, efficace et transparent. Dans l'objectif d'adapter ses services et la façon de les offrir et de soutenir la crédibilité du système judiciaire, d'importantes questions, tant du point de vue structurel qu'organisationnel, seront soulevées. Cependant, les ressources financières supportant la réalisation de cet objectif n'ont pas influencé les choix budgétaires 2005-2006. La mise en œuvre des orientations qui seront retenues, quant à la réorganisation territoriale des services judiciaires, à l'organisation de la justice dans le monde municipal et à la création d'un poste de Directeur des poursuites publiques pourraient influencer les choix budgétaires 2006-2007 ainsi que la façon dont les produits et services sont rendus.

Par ailleurs, pour l'exercice 2005-2006, certains ajustements budgétaires ont été nécessaires afin de financer les besoins découlant de la mise en place ou à la modification de certaines lois ou règlements dont la Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et d'autres dispositions législatives eu égard au statut des juges de paix. En outre, certains ajustements ont également été requis compte tenu de l'augmentation des loyers à la suite de la livraison de projets des palais de justice de Montréal, de Trois-Rivières et de l'édifice Ernest-Cormier abritant la Cour d'appel, du financement de certains dossiers en matière criminelle, des besoins manifestés par la Commission des services juridiques et par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Enfin, le Ministère veillera à intégrer de façon harmonieuse la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'Office de la protection du consommateur ainsi que les fonctions dévolues au Directeur de l'état civil. Rappelons que ces derniers ont été transférés au Ministère en février 2005.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Activité judiciaire	75 582,8	4 144,3	71 438,5	72 588,6
2. Administration de la justice	323 199,3	3 421,9	319 777,4	328 162,5
3. Justice administrative	10 892,8	(173,7)	11 066,5	11 051,6
4. Aide aux justiciables	195 275,4	10 587,3	184 688,1	213 769,9
5. Organisme de protection relevant du ministre	7 536,1	(101,0)	7 637,1	7 646,1
Total	612 486,4	17 878,8	594 607,6	633 218,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 706	(36)	3 742	—

Programme 1 : Activité judiciaire

Ce programme permet aux tribunaux des diverses juridictions d'exercer le pouvoir judiciaire et les diverses fonctions juridictionnelles qui y sont rattachées, soit de rendre jugement ou de favoriser le règlement de litiges au moyen de la conciliation judiciaire. Il assure le respect des règles déontologiques qui régissent la magistrature, le perfectionnement des juges et leur fournit le soutien administratif nécessaire. Il vise également à évaluer le traitement, le régime de retraite et les autres avantages sociaux des juges de la Cour du Québec et des cours municipales ainsi qu'à formuler des recommandations au gouvernement. Le budget de dépenses de ce programme se chiffre à 75,6 M\$ en 2005-2006, en hausse de 4,1 M\$ par rapport à 2004-2005, et ce, afin de pourvoir à des besoins de financement reliés à la mise en place des juges de paix magistrats dans le cadre du projet de loi 50.

Programme 2 : Administration de la justice

Ce programme vise à assurer le soutien administratif nécessaire au fonctionnement des cours de justice et à la publicité des droits, à fournir un soutien d'ordre juridique, législatif et réglementaire à toutes les activités gouvernementales et à assurer l'application du Code criminel et des lois pénales au Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 323,2 M\$ en 2005-2006, en hausse de 3,4 M\$ par rapport à 2004-2005. Cette variation est entre autres attribuable à la progression dans leurs échelles salariales des juristes et des substituts du procureur général, au financement requis pour l'ajout de postes convenu dans la dernière négociation, au relèvement de l'enveloppe des loyers requise suite aux travaux réalisés dans certains palais de justice et enfin, aux transferts de postes et crédits en provenance d'autres ministères ou organismes.

Programme 3 : Justice administrative

Ce programme vise à assurer la part du Ministère au financement du Tribunal administratif du Québec. Celui-ci a pour fonction, dans les cas prévus par la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), de statuer sur les recours exercés relatifs à des décisions rendues par une autorité administrative gouvernementale ou une autorité décentralisée. De plus, ce programme inclut le Conseil de la justice administrative, organisme à vocation déontologique intervenant à l'égard des membres des différents tribunaux administratifs.

La contribution du Ministère au financement de ce programme se chiffre à 10,9 M\$ en 2005-2006.

Programme 4 : Aide aux justiciables

Ce programme vise à assurer une aide juridique, financière ou sociale aux personnes économiquement faibles et défavorisées ainsi qu'aux enfants et aux familles aux prises avec certains problèmes sociaux ayant un rapport avec la justice. Il vise aussi à assurer une compensation financière aux personnes ayant été blessées en accomplissant un acte de civisme ainsi qu'aux victimes d'actes criminels. L'assistance offerte se traduit par l'aide juridique, l'aide aux recours collectifs, l'aide au civisme et par l'indemnisation des victimes d'actes criminels. De plus, par le biais de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, il veille au respect de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 195,3 M\$ en 2005-2006, en hausse de 10,6 M\$ par rapport à 2004-2005. Cette variation résulte principalement d'une augmentation du budget alloué à l'aide juridique et à l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

L'écart de 29,1 M\$ entre le budget de dépenses 2004-2005 et la dépense probable est principalement attribuable à l'augmentation des indemnités versées aux victimes d'actes criminels en raison de la hausse de la clientèle et à la proposition relative aux conditions de travail des avocats permanents de l'aide juridique.

Programme 5: Organisme de protection relevant du ministre

Ce programme géré par l'Office de la protection du consommateur vise à assurer la protection des droits des citoyens en regard de l'application de la Loi sur la protection des consommateurs. Cette protection se traduit par la réception et le traitement des plaintes des consommateurs, l'évaluation des biens ou des services offerts aux consommateurs et par des renseignements offerts à la population en ce qui a trait à la protection des consommateurs.

Le budget de dépenses de ce programme s'établit à 7,5 M\$ pour 2005-2006.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	21 550,5	28 928,5
Prêts, placements et avances	46 712,3	43,1

Le budget d'immobilisations 2005-2006 s'établit à 21,6 M\$. Ce budget sera consacré principalement à l'implantation de certaines applications prévues au Système intégré d'information de justice et à la poursuite de projets de développement de systèmes au Bureau des infractions et amendes, principalement le système de gestion des infractions et de la perception des amendes. Quant au budget de prêts, placements et avances, l'augmentation est requise afin de permettre à la Commission des services juridiques et au Tribunal administratif du Québec de respecter les principes comptables généralement reconnus émis par l'Institut canadien des comptables agréés.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organismes budgétaires		
Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales	200,0	200,0
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	13 957,8	12 957,8
Conseil de la justice administrative	373,9	325,5
Conseil de la magistrature	893,6	893,6
Office de la protection du consommateur	7 536,1	7 637,1
Tribunal des droits de la personne	193,8	190,7
Organismes autres que budgétaires		
Commission des services juridiques	129 266,6	128 285,4
Fonds d'aide aux recours collectifs	1 488,3	1 429,5
Office des professions du Québec	6 314,8	6 449,0
Société québécoise d'information juridique	12 319,2	11 313,0
Tribunal administratif du Québec	28 942,3	27 813,8

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	12 905,5	13 020,3
Dépenses	12 902,5	7 474,5
Excédent (déficit)	3,0	5 545,8
Investissements	4,0	—
Effectif (ETC)	5	5

Le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels est dédié à subventionner principalement les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels. Ses revenus proviennent essentiellement des suramendes compensatoires perçues en vertu du Code criminel et des contributions pénales, d'une part des sommes d'argent résultant de la lutte aux produits de la criminalité et d'autre part de la nouvelle suramende pénale, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003, dont les sommes sont entièrement consacrées à l'aide aux victimes d'actes criminels.

FONDS DES REGISTRES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	28 996,4	30 888,3
Dépenses	24 728,3	25 144,9
Excédent (déficit)	4 268,1	5 743,4
Investissements	2 910,5	4 393,0
Effectif (ETC)	153	151

Le Fonds des registres assure le financement de l'ensemble des activités reliées à la publicité des droits personnels et réels mobiliers des enregistrements officiels ainsi que des services de certification de l'infrastructure à clés publiques gouvernementale. Les revenus du Fonds proviennent des frais chargés pour ces services de même que de l'affectation de crédits en provenance du programme Administration de la justice pour le Registre des lobbyistes.

FONDS DE L'ÉTAT CIVIL

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	16 500,0	17 000,0
Dépenses	16 954,6	16 993,1
Excédent (déficit)	(454,6)	6,9
Investissements	850,3	1 873,7
Effectif (ETC)	182	184

Le déficit de l'exercice 2005-2006 est compensé par les surplus accumulés du Fonds.

Le Fonds de l'état civil est affecté au financement des activités du Directeur de l'état civil. Il doit dresser les actes de l'état civil, les modifier, en tenir le registre, le garder et en assurer la publicité. Les services offerts à la population comprennent, notamment l'inscription des actes de l'état civil, le changement de noms ainsi que la délivrance de près d'un million de certificats et de copies d'actes par année.

RELATIONS INTERNATIONALES

FAITS SAILLANTS

- ❑ En 2005-2006, le ministère des Relations internationales se voit confier un budget comparable à son niveau de dépenses 2004-2005.
- ❑ Compte tenu de l'évolution de ses activités et de ses obligations, le Ministère devra prendre des mesures d'économie qui nécessiteront des ajustements à la gestion de ses effectifs et de ses budgets de fonctionnement.
- ❑ Le Ministère, tout en contribuant ainsi à l'effort gouvernemental, entend maintenir la capacité d'agir de son réseau de représentations à l'étranger.
- ❑ De plus, au cours de 2005, la ministre déposera un énoncé de politique et un plan d'action en matière d'affaires internationales qui guideront l'action du gouvernement et permettront de mieux cibler les actions et les ressources vers les priorités internationales du Québec.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est de :

- Promouvoir et défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale;
- Planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes;
- Coordonner leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

Cette mission est confiée à la ministre qui en répond directement devant l'Assemblée nationale. Dans cette perspective, la ministre agit, notamment en :

- Proposant et mettant en œuvre une politique d'affaires internationales et en dirigeant un réseau de représentations à l'étranger répondant aux objectifs de cette politique;
- Conseillant le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations internationales, jouant en ce domaine le rôle de porte-parole officiel et de premier interlocuteur auprès des représentants étrangers;
- Développant des relations avec des entités gouvernementales nationales et régionales, ainsi qu'avec des organisations internationales et des intervenants non gouvernementaux.

La ministre des Relations internationales est en outre responsable de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, de l'Agence Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse et de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse ainsi que de l'application de la section III.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) relativement à l'action humanitaire internationale.

Les clientèles et les interlocuteurs

Les clientèles du Ministère sont regroupées en trois grandes catégories :

- Le premier ministre, les membres du Conseil des ministres, les ministères et les organismes publics;
- Les représentants de gouvernements étrangers et d'organisations internationales, considérés plutôt au titre d'interlocuteurs ou de partenaires;
- Les citoyens, les entreprises, les institutions et divers acteurs de la société civile, dont plusieurs sont visés par des programmes du Ministère.

Les champs d'intervention du Ministère

Les activités du Ministère sont regroupées sous trois champs d'intervention principaux, à savoir :

- La conduite des relations internationales;
- L'information et les communications;
- La gestion.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget du Ministère est de 99,6 M\$. Malgré un niveau budgétaire à peu de choses près comparable à celui de l'an passé, le Ministère a néanmoins dû prendre certaines mesures d'économie pour faire face à l'évolution de ses dépenses, contribuant ainsi aux efforts gouvernementaux de contrôle des dépenses publiques. Le Ministère affectera ses ressources de façon à pouvoir remplir efficacement le mandat qui lui est confié.

Ses priorités portent principalement sur :

- L'élaboration d'un énoncé de politique d'affaires internationales et d'un plan d'action devant servir de guide aux activités internationales du gouvernement pour les années à venir;
- Le renforcement de la place du Québec dans les négociations et conférences internationales où l'on traite des questions relevant de ses compétences et touchant ses intérêts;
- Un réseau de représentations à l'étranger offrant des services adaptés aux caractéristiques des divers pays et aux besoins des entreprises et des institutions québécoises;
- Le développement des relations avec les États-Unis et la France et la révision des stratégies d'action à l'égard des autres zones géographiques, en tenant compte, notamment de l'évolution de l'Union européenne et de l'émergence des nouvelles économies;
- La participation active du Québec à la Francophonie internationale;
- La coordination de la mise en œuvre de l'espace international du Portail gouvernemental de services;
- La consolidation des actions en matière de solidarité internationale;
- La mise en place d'un programme pluriannuel d'évaluation des activités du Ministère.

Parmi les quatre éléments budgétaires du Ministère, c'est le réseau des représentations à l'étranger qui mobilise, comme par le passé, la plus grande part du budget ministériel, soit 44 %. Le Ministère maintient ainsi la capacité d'agir de cet instrument d'action essentiel au service des relations internationales du Québec.

Les autres volets de l'action ministérielle, qu'il s'agisse des relations bilatérales ou multilatérales, des programmes jeunesse, ou encore des activités d'analyse, d'information et de communications, se voient également accorder des niveaux de ressources comparables à ceux de l'an passé.

Par ailleurs, compte tenu des nouveaux projets acceptés, le Ministère intensifie cette année son soutien à l'implantation d'organisations internationales au Québec, en particulier à Montréal.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Affaires internationales	99 564,7	(986,1)	100 550,8	97 602,3
Total	99 564,7	(986,1)	100 550,8	97 602,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	578	(7)	585	—

Programme 1 : Affaires internationales

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi qu'à coordonner les activités, au Québec, des ministères et organismes en matière de relations internationales.

Pour financer ce programme, le Ministère dispose au cours d'un exercice financier, d'un budget de dépenses initial et, ultérieurement, de crédits en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, visant à financer les activités de promotion, de recrutement et de sélection, à l'étranger, de candidats intéressés à émigrer au Québec.

En 2004-2005, le Ministère a disposé d'un budget de 100,5 M\$. Par rapport à ce budget la dépense probable, excluant le montant de 4,9 M\$ transféré du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, est estimée à 97,6 M\$.

En 2005-2006, le Ministère disposera d'un budget de dépenses initial de 99,6 M\$. Ce budget a été établi dans le respect de l'orientation gouvernementale qui vise la réduction de la taille de l'État. Il intègre aussi quelques mesures d'ordre administratif touchant, notamment la gestion des immeubles du Québec à l'étranger.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	1 035,0	1 035,0
Prêts, placements et avances	600,0	600,0

Avec la consolidation du projet Gouvernement en ligne, les technologies de l'information se retrouvent plus que jamais au centre des priorités gouvernementales. Afin de poursuivre sa contribution à ce projet d'envergure, notamment par le truchement de l'« Espace international » du portail gouvernemental de services, le Ministère doit s'assurer de demeurer à la fine pointe des technologies de l'information et des télécommunications.

La majeure partie du budget d'investissements sera, conséquemment, affectée à la révision de l'infrastructure technologique, de même qu'à l'amélioration de la gestion électronique des documents. La circulation efficace et sécuritaire de l'information, aussi bien au siège que dans le réseau, ainsi que le maintien et la mise à niveau des équipements informatiques et bureautiques demeurent également prioritaires.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	2 335,0	2 364,3

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE LA GESTION DES IMMEUBLES DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	10 257,0	11 176,5
Dépenses	10 245,8	11 130,6
Excédent (déficit)	11,2	45,9
Investissements	1 522,0	2 927,8
Effectif (ETC)	4	4

Le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger est chargé de gérer les biens et les services à fournir aux représentations du Québec à l'étranger. À ce titre, il voit à l'acquisition et à la location des espaces de bureaux et des résidences officielles, à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'investissements ainsi qu'à la gestion des œuvres d'art, du mobilier et des équipements.

Afin d'assurer la réalisation du mandat qui lui a été confié, le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger disposera, en 2005-2006, d'un budget de dépenses de 10,3 M\$, ce qui implique un effort budgétaire de l'ordre de 0,3 M\$.

En 2004-2005, le Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger a disposé, incluant un transfert de crédits de 1 M\$ en provenance du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles aux fins de financer les besoins du secteur immigration, de revenus estimés à 11,2 M\$ au regard desquels la dépense probable est de 11,1 M\$.

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

FAITS SAILLANTS

- ❑ La création de richesse constitue un enjeu incontournable pour le Québec. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune entend donc accroître la contribution des ressources naturelles et du territoire public à l'économie québécoise en proposant une stratégie de création de richesse, par les ressources naturelles, pour l'ensemble du Québec.
- ❑ Pour assurer la sécurité énergétique et le développement économique du Québec, le Ministère élaborera une nouvelle stratégie énergétique. Cette stratégie fera état des grands enjeux énergétiques et des orientations gouvernementales privilégiées.
- ❑ La pérennité des ressources et du territoire, de même que leurs utilisations durables, représentent des défis de taille. Le Ministère améliorera la gestion de l'exploitation des ressources des forêts du domaine de l'État par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

À titre de gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minières, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière, le Ministère a pour mission de favoriser la mise en valeur, la conservation et la connaissance des ressources naturelles et du territoire, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.

Plusieurs organismes autres que budgétaires sont sous la responsabilité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, soit :

- La Fondation de la faune du Québec dont la mission est de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat;
- L'Agence de l'efficacité énergétique qui assure la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les sources d'énergie, dans tous les secteurs d'activité et au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec;
- La Régie de l'énergie qui a pour mission de favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif;
- La Société nationale de l'amiante dont le rôle consiste à assurer le suivi des engagements passés qu'elle avait contractés ainsi qu'à assumer les responsabilités découlant de ces engagements, l'ensemble de ses actifs ayant été privatisé au cours des dernières années.

Le ministre est responsable de deux entreprises du gouvernement : Hydro-Québec et la Société de développement de la Baie-James. Il a également la responsabilité de trois fonds spéciaux : le Fonds forestier, le Fonds d'information foncière et le Fonds d'information géographique.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires du Ministère s'inscrivent dans la foulée d'importants travaux menés au cours du dernier exercice qui s'articulent autour de deux des grandes composantes du développement durable, soit les dimensions économique et environnementale. Le Ministère est également préoccupé par les services dispensés aux citoyens et à la clientèle spécialisée et vise une offre de service de qualité à ses diverses clientèles.

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public contribue de façon importante à l'économie du Québec en plus de constituer l'assise économique de plusieurs de ses régions. Le Ministère s'est donné comme orientation d'intensifier le développement économique du Québec par la mise en valeur des ressources et du territoire afin d'accroître la richesse collective des Québécois. Pour hausser de manière significative la contribution des ressources naturelles et du territoire public à l'économie québécoise, le Ministère entend soutenir la croissance économique des régions en proposant une stratégie de création de richesse par les ressources naturelles. La mise en place d'une stratégie de consolidation et de diversification de l'industrie du bois de sciage résineux de même que la réalisation d'actions qui permettront une avancée significative dans la gestion intégrée des ressources et du territoire public sont également envisagées.

Par ailleurs, le Québec est à l'heure des choix en matière de sécurité énergétique. La définition d'une nouvelle stratégie énergétique, qui fera état des grands enjeux et des orientations gouvernementales privilégiées, compte parmi les actions envisagées que le Ministère entend réaliser au cours de l'exercice 2005-2006.

Les ressources naturelles et le territoire public constituent un patrimoine collectif pour tous les Québécois. Le Ministère doit optimiser la mise en valeur des ressources et du territoire tout en assurant la pérennité des ressources et le maintien de la biodiversité. Cette mise en valeur doit s'effectuer dans le respect des normes environnementales et viser l'utilisation durable des ressources et du territoire. Parmi les actions d'importance envisagées, il convient de souligner l'amélioration constante de la gestion de l'exploitation des ressources, notamment dans la gestion des forêts du domaine de l'État. Cette amélioration débutera par l'élaboration et l'amorce de la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. La création d'aires protégées et l'acquisition de connaissances objectives, exactes et actuelles, comptent également parmi les actions envisagées.

Enfin, le Ministère poursuivra la démarche de modernisation débutée en 2003-2004 et donnera suite aux engagements gouvernementaux pris lors du Forum des générations. Des projets de décentralisation et de régionalisation seront ainsi mis de l'avant.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Gestion des ressources naturelles et fauniques	390 943,0	(5 050,4)	395 993,4	379 489,4
Total	390 943,0	(5 050,4)	395 993,4	379 489,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	2 421	(29)	2 450	—

Programme 1 : Gestion des ressources naturelles et fauniques

Le programme vise à assurer le développement, la protection, la connaissance et la mise en valeur du territoire québécois et des ressources fauniques, forestières, minières et énergétiques dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée.

Le budget de dépenses 2005-2006 du portefeuille des Ressources naturelles et de la Faune s'établit à 390,9 M\$, soit une diminution de 5,1 M\$ par rapport au budget de dépenses 2004-2005.

La variation budgétaire s'explique principalement par un ajout de 25 M\$ au budget de dépenses pour la mise en œuvre des mesures de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, alors que l'impact net de l'application de mesures de réduction de dépenses et des autres ajustements résulte en une baisse de 30,1 M\$.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	38 174,1	38 174,1
Prêts, placements et avances	110,4	110,4

Le budget d'investissements pour 2005-2006 a été établi à un niveau identique à celui de 2004-2005.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Agence de l'efficacité énergétique	21 776,9	11 871,1
Fondation de la faune du Québec	4 846,9	7 461,2
Régie de l'énergie	8 905,0	8 056,6
Société nationale de l'amiante	485,0	469,0

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE**

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	1 977,5	2 039,6
Dépenses	2 052,5	2 199,6
Excédent (déficit)	(75,0)	(160,0)
Investissements	525,0	367,0
Effectif (ETC)	29	30

Ce Fonds couvre les opérations de la Photocartotheque québécoise, laquelle est chargée d'assurer la diffusion, sur demande et à titre onéreux, de l'information géographique, soit les données cartographiques, géodésiques, de télédétection et de prises de vue aériennes. Il représente aussi un outil indispensable pour la gestion des transactions financières générées par les différents services spécialisés offerts dans ces domaines.

FONDS D'INFORMATION FONCIÈRE

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	105 797,5	117 758,0
Dépenses	95 528,9	85 172,3
Excédent (déficit)	10 268,6	32 585,7
Investissements	53 271,1	38 535,8
Effectif (ETC)	473	566

Le Fonds d'information foncière est dédié au financement des activités d'arpentage, de cadastre et de registre foncier et aux produits et services qui en résultent.

L'excédent de l'exercice 2004-2005 est attribuable principalement au Programme de réforme du cadastre québécois pour lequel une grande partie des dépenses est capitalisée et amortie sur une période de 40 ans, ainsi qu'à la bonne performance du marché immobilier.

La diminution de l'excédent 2005-2006 s'explique par la baisse anticipée des revenus tirés de l'activité immobilière ainsi que par l'accroissement des dépenses résultant de la hausse du coût des services professionnels et des dépenses d'amortissement liées à la réforme du cadastre québécois et au projet « Enregistrement des droits d'intervention et de la tenure ».

FONDS FORESTIER

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	259 971,6	264 243,0
Dépenses	259 780,6	264 589,1
Excédent (déficit)	191,0	(346,1)
Investissements	13 180,9	14 662,7
Effectif (ETC)	1 496	1 515

Le Fonds forestier assure la réalisation des activités liées à la production de semences et des plants de reboisement, à la confection et la mise à jour des inventaires forestiers, à la conduite de travaux de recherche et développement en foresterie et au maintien ou l'amélioration de la protection, la mise en valeur ou la transformation des ressources du milieu forestier. Le Ministère et les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier et ceux qui ont des conventions de garanties de suppléance contribuent au financement du Fonds forestier.

La variation des dépenses s'explique principalement par l'application de mesures de réduction de dépenses.

FAITS SAILLANTS

- Depuis juin 2004, le ministère du Revenu est constitué en agence au sens de la Loi sur l'administration publique, sous le nom de Revenu Québec.
- La perception des recettes est la première raison d'être de Revenu Québec et demeurera l'activité principale en 2005-2006. Les recettes se divisent en deux groupes :
 - Les recettes fiscales, qui sont constituées de l'impôt sur les revenus et les biens, des taxes à la consommation ainsi que des droits et des permis;
 - Les recettes extrabudgétaires, qui comprennent les sommes perçues pour le compte d'autres ministères et organismes, ou au nom du gouvernement du Canada dans le cas de la taxe sur les produits et services (TPS). Ces recettes sont principalement composées de la taxe sur les produits et services ainsi que des cotisations au Régime de rentes du Québec et au Fonds des services de santé.
- À compter du 1^{er} janvier 2006, Revenu Québec percevra les cotisations du nouveau Régime québécois d'assurance parentale.
- La récupération fiscale est liée au rôle de contrôle que Revenu Québec assume afin de s'assurer, en toute équité pour les citoyens, que les montants sont déclarés correctement et que les impôts, les taxes, les cotisations et les droits correspondants sont versés par les contribuables et les mandataires. Annuellement, un objectif de récupération est déterminé en collaboration avec le ministère des Finances et un financement additionnel peut aussi être alloué pour accroître cet objectif.
- La participation à la mise en œuvre progressive des mesures du plan de modernisation 2004-2007 du gouvernement se continuera ainsi :
 - La poursuite de la mise en œuvre de l'agence à la suite de la signature de la convention de performance et d'imputabilité et de l'entente de gestion, en particulier par l'adaptation de la structure administrative à l'approche par clientèles;
 - La contribution au gouvernement en ligne;

- Le jumelage des formulaires annuels des entreprises au Registre des entreprises et de déclaration de revenus;
- La collaboration à l'implantation des choix gouvernementaux d'allégement des structures de l'État.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Revenu Québec a pour mission de percevoir les impôts et les taxes, d'administrer le Programme de perception des pensions alimentaires, les programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception et de redistribution de fonds que lui confie le gouvernement, ainsi que de recommander les modifications à apporter à la politique fiscale ou à d'autres programmes.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires de Revenu Québec répondent à trois enjeux principaux. Le premier porte sur l'administration équitable de la fiscalité et des programmes en cohérence avec la mission de l'organisation. Le deuxième a pour objet l'adaptation des services aux besoins et aux attentes des clientèles en s'inscrivant dans la modernisation de l'État. Le troisième concerne l'efficacité et la performance de l'organisation. À chacun de ces enjeux correspond une orientation stratégique.

Revenu Québec affecte la plus grande part de ses ressources à la réalisation de sa mission première : la perception des sommes et leur redistribution, le cas échéant. Cette fonction est reflétée dans sa première orientation portant sur l'administration équitable de la fiscalité et des programmes. Pour ce faire, le traitement des déclarations et les demandes d'information, fondés sur le principe de l'autocotisation, ainsi que les activités de contrôle, constituent la base de ses actions. Dans un souci d'efficacité, le gouvernement a également confié à Revenu Québec l'administration de divers programmes sociofiscaux, tels le Programme de perception des pensions alimentaires, le crédit pour la taxe de vente et le programme de remboursement d'impôts fonciers. En toute équité, afin que chacun paie sa juste part, Revenu Québec entend aussi poursuivre les efforts consacrés aux activités de contrôle et à la lutte contre le travail au noir et l'évasion fiscale.

L'adaptation des services, dans le contexte de la modernisation de l'État, est le deuxième enjeu. L'orientation qui en découle consiste à offrir des services de qualité tenant compte de l'évolution des besoins et des attentes des citoyens, des entreprises et du gouvernement. Pour ce faire, Revenu Québec tirera profit du partenariat public, mis de l'avant par le gouvernement, avec Services Québec, le Centre de services administratifs ou tout autre organisme public.

Également, à la fin de 2005, le jumelage des formulaires annuels des entreprises au Registre des entreprises et de déclaration de revenus sera réalisé. Revenu Québec continuera aussi sa collaboration à la mise en œuvre du gouvernement en ligne et favorisera l'augmentation de l'utilisation des services électroniques grâce à l'amélioration des services existants et à la mise en œuvre de nouveaux services transactionnels.

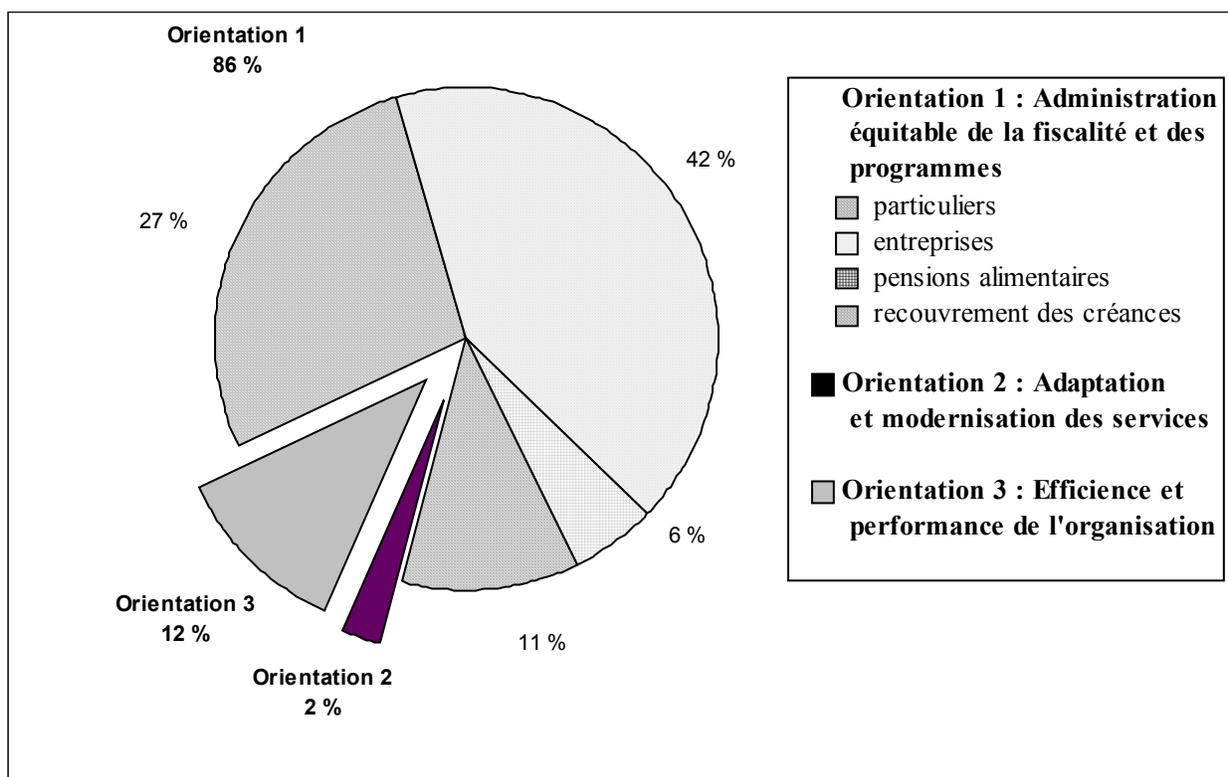
Par ailleurs, à la suite de l'entente signée entre les gouvernements du Québec et du Canada le 1^{er} mars 2005, Revenu Québec assurera la mise en œuvre, pour le 1^{er} janvier 2006, de la perception des cotisations au Régime québécois d'assurance parentale.

L'amélioration de l'efficacité et de la performance de l'organisation, qui constitue le troisième enjeu, sera favorisée sur deux plans. Tout d'abord, en mettant l'accent sur la poursuite du développement de l'expertise et de la mobilisation du personnel et, ensuite, sur l'évolution des systèmes technologiques de traitement des déclarations de revenus des particuliers et des sociétés. De plus, Revenu Québec poursuivra la mise en œuvre de sa modernisation.

Les coûts pour mener à bien l'ensemble de ces activités sont payés à partir des crédits votés par l'Assemblée nationale du Québec et d'autres sources, dont les budgets découlant de l'entente relative à la TPS. Des ententes et des décisions gouvernementales particulières s'appliquant durant l'exercice financier 2005-2006, notamment en matière d'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et le travail au noir ou de recouvrement des créances, peuvent aussi influencer le budget qui sera disponible. Le cas échéant, cette évolution sera reflétée dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006.

Par ailleurs, de par sa mission particulière en matière de perception, les crédits alloués à Revenu Québec incluent des montants substantiels non considérés dans le coût des activités. La majeure partie de ces montants est constituée par les provisions pour créances douteuses.

Malgré ces particularités, afin d'illustrer les choix budgétaires en lien avec les enjeux et les orientations stratégiques, le graphique ci-dessous présente une estimation, en pourcentage, des ressources allouées aux activités réalisées par Revenu Québec¹.



¹ Les ETC et les coûts de la rémunération, y compris ceux relatifs à l'administration de la TPS, ont été utilisés pour la répartition des ressources entre les différentes activités de Revenu Québec.

L'orientation 1 s'applique aux services existants, tant sous leur forme traditionnelle qu'électronique. Elle regroupe 86 % des ressources et comprend l'ensemble des activités fiscales liées aux clientèles des particuliers et des entreprises, les activités de perception des pensions alimentaires et celles de recouvrement des créances. L'orientation 2 représente 2 % des ressources et porte sur l'adaptation des services, tel le développement de nouveaux services électroniques. L'orientation 3 porte sur l'accroissement de l'efficacité et de la performance, ce qui inclut, par exemple, les développements des principaux systèmes de traitement des déclarations.

LA STRATÉGIE D'OBTENTION DES FICHIERS DE RENSEIGNEMENTS

Pour répondre aux exigences de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31), cette section présente la stratégie d'obtention de fichiers de renseignements aux fins de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des données.

Le recours aux technologies permet un traitement massif de l'information et assure une meilleure détection des déclarations de revenus, des formulaires de paiement erronés, faux ou incomplets ainsi que de la non-production des déclarations. Revenu Québec peut ainsi corroborer et compléter les informations qu'il détient déjà.

La stratégie de Revenu Québec en matière d'obtention de renseignements demeure la même que par le passé. Les extraits de banques de données obtenus couvrent l'ensemble de la population visée par ces banques afin de permettre la détection des cas présentant un risque d'évasion fiscale. Ces extraits contiennent uniquement les renseignements nécessaires à l'application des lois fiscales, soit les variables d'identification et celles liées aux données financières. Ces renseignements demandés peuvent concerner autant les entreprises que les particuliers. Par ailleurs, Revenu Québec a établi un calendrier de conservation et de destruction des fichiers obtenus. Le délai de conservation et de destruction s'harmonise avec la période de prescription fiscale habituelle, soit l'année en cours de cotisation et les trois années précédentes. Ces fichiers sont détruits dès qu'ils ne sont plus utiles ou à l'expiration du délai applicable.

L'acquisition d'extraits de banques de données s'effectue avec rigueur et transparence. Le plan d'utilisation initial d'extraits de banques de données a été soumis à la Commission d'accès à l'information du Québec, puis déposé à l'Assemblée nationale en 1996. Par la suite, quatre mises à jour du plan d'utilisation ont été produites, dont la dernière mise à jour, approuvée par la Commission d'accès à l'information du Québec en mai 2003, a constitué une révision importante des besoins de Revenu Québec en renseignements externes.

Concernant la reddition de comptes, Revenu Québec soumet annuellement un rapport d'activité faisant état de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements reçus en vertu de l'article 71.0.11 de la Loi sur le ministère du Revenu et inscrits au plan d'utilisation. Ce rapport, produit au 31 mars de chaque année, inclut un avis de la Commission d'accès à l'information du Québec. Le rapport d'activité au 31 mars 2004 constitue le huitième rapport produit par Revenu Québec. Finalement, Revenu Québec tient un registre des demandes effectuées et des fichiers reçus en vertu du plan d'utilisation. Conformément à la Loi sur le ministère du Revenu, ce registre est accessible au public sur demande.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Administration fiscale	602 603,0	(17 015,4)	619 618,4	621 992,1
Total	602 603,0	(17 015,4)	619 618,4	621 992,1
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 140	(21)	7 161	—

Programme 1 : Administration fiscale

Tout le budget de Revenu Québec est regroupé dans le programme Administration fiscale. Ce programme vise à percevoir les impôts et les taxes ainsi qu'à administrer des programmes sociofiscaux et tout autre programme de perception que lui confie le gouvernement, tel le Programme de perception des pensions alimentaires.

Pour l'exercice financier 2004-2005, la dépense probable s'établit à 622 M\$, soit 2,4 M\$ de plus que le budget de dépenses. Cet écart s'explique principalement par deux éléments, soit par les sommes additionnelles obtenues du ministère des Finances en vue de mettre en place les mesures pour contrer l'évasion fiscale et le travail au noir et par les mesures d'économie réalisées.

Pour l'exercice financier 2005-2006, le budget de dépenses a diminué de 17 M\$, par rapport à 2004-2005, pour s'établir à 602,6 M\$. Ces écarts s'expliquent par diverses mesures de rationalisation administrative.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	4 138,0	4 138,0
Prêts, placements et avances	15,0	15,0

En 2005-2006, Revenu Québec prévoit dépenser 4,1 M\$ pour acquérir, notamment, des véhicules ainsi que des équipements multimédias et de sécurité pour les immeubles.

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DE PERCEPTION**

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	83 960,1 ¹	82 133,3
Dépenses	85 764,5	79 010,5
Excédent (déficit)	(1 804,4)	3 122,8
Investissements	5 821,5	4 737,8
Effectif (ETC)	752	770

¹ En 2005-2006, les revenus du Fonds proviennent des honoraires de perception de Revenu Québec ainsi que de la facturation de frais de recouvrement.

Le Fonds de perception a pour objet le financement des activités de recouvrement des sommes dues à Revenu Québec en impôts, en taxes, en droits ou en contributions à des régimes sociofiscaux et à des pensions alimentaires impayées. Les surplus accumulés permettent de compenser le déficit anticipé de 1,8 M\$.

FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	40 893,8 ¹	41 389,5
Dépenses	40 893,8	41 389,5
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 889,7	1 883,7
Effectif (ETC)	653	683

¹ En 2005-2006, les revenus du Fonds proviennent de Revenu Québec, d'une subvention fédérale et de la facturation de frais administratifs.

Le Fonds des pensions alimentaires a pour objectif d'assurer la régularité du paiement des pensions alimentaires auxquelles ont droit les enfants et le parent gardien.

FONDS DE FOURNITURE DE BIENS OU DE SERVICES DU MINISTÈRE DU REVENU

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	13 960,0	10 705,0
Dépenses	13 960,0	10 705,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds de fourniture de biens et de services est affecté au financement des activités de fourniture de biens ou de services afférents, notamment à des produits ou services liés au savoir-faire de Revenu Québec. Les activités propres au Fonds concernent principalement la perception de cotisations, la vérification, l'encaissement et le développement de systèmes.

FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus ¹	40 361,0	32 337,0
Dépenses	40 361,0	32 337,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	68 030,4	68 336,5
Effectif (ETC)²	—	—

¹ En 2004-2005 et en 2005-2006, les revenus de gestion et de location d'équipements et de systèmes informatiques proviennent de Revenu Québec et d'autres sommes reçues pour l'administration de la TPS.

² La dépense de rémunération imputée au Fonds des technologies de l'information de Revenu Québec correspond à 270 ETC en 2004-2005 et en 2005-2006. Ces effectifs sont inclus dans les effectifs autorisés de Revenu Québec.

Le Fonds des technologies de l'information de Revenu Québec lui permet de financer l'amélioration et le développement des systèmes informatiques actuels et futurs ainsi que les acquisitions d'actifs informationnels. L'objectif du développement est d'accroître l'efficacité de l'organisation dans le but, notamment, de rendre des services de meilleure qualité aux citoyens et de simplifier certaines démarches qui faciliteront les échanges électroniques avec la clientèle.

LES INVESTISSEMENTS DU FONDS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DU MINISTÈRE DU REVENU

	PRÉVISIONS 2005-2006	PROBABLE 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Développement informatique	41 349,4	45 494,2
Améliorations systémiques	10 133,1	9 959,2
Équipements (projets et mises à niveau)	16 547,9	12 883,1
Total	68 030,4	68 336,5

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

FAITS SAILLANTS

- L'enveloppe budgétaire du ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'exercice 2005-2006 permettra de financer :
 - La croissance du coût des programmes, incluant le coût de système spécifique à la santé;
 - Une tranche additionnelle de 75 M\$ visant la révision des bases budgétaires pour soutenir le retour à l'équilibre budgétaire des opérations courantes du réseau d'ici le 31 mars 2007;
 - Le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements;
 - Le développement de services pour les personnes souffrant d'une dépendance au jeu, d'alcoolisme et de toxicomanie, pour les femmes victimes de violence et leurs enfants ainsi que pour les jeunes en difficulté;
 - La mise en œuvre des plans d'action pour les services aux personnes âgées et aux personnes souffrant de troubles mentaux;
 - L'introduction de nouveaux vaccins et la constitution d'une réserve d'antiviraux en vue d'une éventuelle pandémie d'influenza;
 - Le développement de nouveaux services prévus à l'entente sur la santé conclue dans le cadre de la « Paix des braves ».

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du secteur de la santé et des services sociaux est de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec.

Le rôle du Ministère porte principalement sur la régulation du système de santé et de services sociaux, sur son orientation générale en matière de politiques de santé et de bien-être et sur l'évaluation des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Il doit aussi assurer son financement et la coordination interrégionale, établir les politiques d'adaptation de la main-d'œuvre et négocier les ententes et les conventions collectives.

À titre de mandataires du Ministère dans chacune des régions, les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux sont responsables de la planification, de l'organisation et de la coordination des programmes et des services ainsi que de l'allocation des ressources financières sur leur territoire.

À partir des propositions faites par les agences au ministre de la Santé et des Services sociaux, le gouvernement a créé, au cours de l'exercice 2004-2005, 95 réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

Les réseaux locaux de santé et de services sociaux ont pour mission de produire et de dispenser les services directs à la population selon les clientèles auxquelles ils s'adressent et la nature des services à dispenser, et ce, conformément aux fonctions qui leur sont confiées par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2).

La Régie de l'assurance maladie du Québec administre principalement les régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie (ex. : programme de soins dentaires pour enfants). La Régie de l'assurance maladie du Québec agit aussi comme mandataire de la gestion des banques de données sociosanitaires d'intérêt commun et assure la diffusion de l'information aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux.

Le 15 décembre 2004, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives. Cette loi, qui s'intitule désormais la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (L.R.Q., c. E-20.1) vise, notamment, à permettre à l'Office des personnes handicapées du Québec de s'acquitter efficacement de son rôle en matière d'évaluation de l'intégration des personnes handicapées, de veiller au respect des principes et des règles que la loi édicte et de jouer un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de 20 862 M\$ pour le Ministère inclut une somme de 597,6 M\$ pour le financement des coûts de système du secteur sociosanitaire et une tranche additionnelle de 75 M\$ en vue de soutenir une des priorités du Ministère, soit le retour à l'équilibre budgétaire des opérations courantes du réseau d'ici le 31 mars 2007. Il faut mentionner à cet égard que la première tranche de 100 M\$ a contribué à faire passer le déficit du réseau de 363 M\$ en 2003-2004 à un montant estimé à 230 M\$ en 2004-2005. Le budget inclut également un montant de 30 M\$ pour le fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements.

Un montant de 15 M\$ qui sera annualisé à 25 M\$, est prévu pour le développement de nouveaux services destinés à certaines clientèles telles les personnes souffrant de dépendance au jeu, d'alcoolisme et de toxicomanie, les femmes victimes de violence et leurs enfants ainsi que les jeunes en difficulté.

L'entente conclue dans le cadre de la « Paix des braves » prévoit la mise en place de nouveaux services sur un horizon de cinq ans. À cet égard, un montant de 10,9 M\$ est prévu au budget 2005-2006 en vue de soutenir la mise en place de ces services.

L'année 2005-2006 constituera la première année complète où la population pourra profiter de services mieux intégrés grâce à la mise en place des réseaux locaux. Le Ministère a décidé de profiter de cette opportunité pour engager une démarche auprès de chaque agence en vue du dépôt d'un plan d'action au cours de l'année 2005-2006 sur la dispensation et l'organisation des services aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes souffrant de troubles mentaux. Cette démarche s'avère préalable à l'ajout de nouveaux investissements dans ces domaines. Le Ministère prévoit ajouter un montant de 50 M\$ en 2005-2006 pour soutenir la mise en œuvre de ces plans.

Le Ministère poursuivra au cours de la prochaine année ses efforts pour la mise en place de groupes de médecine de famille. De plus, une enveloppe de 60 M\$ continue d'être préservée pour soutenir la démarche visant à réduire les délais moyens d'attente en chirurgie.

Le Ministère a conclu en 2004-2005 des ententes de gestion et d'imputabilité avec l'ensemble des agences. Ces ententes portent à la fois sur des objectifs de services à rendre à la population et sur le respect des enveloppes budgétaires. Un suivi permettant d'assurer la reddition de compte et le respect des ententes a été mis en place. La conclusion d'ententes similaires entre les agences et les établissements de chaque région a dû être reportée d'un an à la suite de la constitution des réseaux locaux en 2004-2005. Ces réseaux étant maintenant constitués, de telles ententes pourront s'appliquer entre les agences et les établissements.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le budget de dépenses de l'exercice 2005-2006 augmente de 780,9 M\$ par rapport au budget de dépenses de 2004-2005.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Fonctions nationales	276 783,5	(3 062,2)	279 845,7	281 691,4
2. Fonctions régionales	15 174 853,7	573 259,5	14 601 594,2	14 548 264,3
3. Office des personnes handicapées du Québec	49 449,3	1 851,0	47 598,3	53 835,6
4. Régie de l'assurance maladie du Québec	5 360 913,5	208 832,3	5 152 081,2	5 152 081,2
Total	20 862 000,0	780 880,6	20 081 119,4	20 035 872,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	1 019	(7)	1 026	—

Programme 1 : Fonctions nationales

Ce programme vise à procurer au Ministère et aux organismes-conseils les ressources et les services nécessaires pour établir, mettre en oeuvre et contrôler les programmes de santé et de services sociaux; il vise également à permettre la participation de la population à la définition de ses besoins, à assurer la coordination nationale du développement et de la prestation des services de santé et des services sociaux et à financer les activités nationales.

Le budget de dépenses de ce programme passe de 279,8 M\$ à 276,8 M\$. Cette variation découle principalement des mesures de réduction de dépenses de nature administrative.

Programme 2 : Fonctions régionales

Ce programme vise à assurer à la population les services favorisant l'atteinte des objectifs définis par la politique de la santé et du bien-être en matière d'adaptation sociale, de santé physique, de santé publique, de santé mentale et d'intégration sociale.

La croissance de ce programme est de 573,3 M\$. Cette croissance est principalement attribuable au coût de système spécifique à la santé (113 M\$), à l'avancement du personnel du réseau dans les échelles salariales (116,8 M\$), à une tranche additionnelle de 75 M\$ visant la révision des bases budgétaires des établissements, à l'augmentation des prix des biens et services (96,6 M\$), à l'augmentation du service de la dette (45,8 M\$), au fonctionnement des nouvelles installations et des nouveaux équipements (30 M\$), au développement des services destinés aux clientèles les plus vulnérables (15 M\$ qui seront annualisés à 25 M\$), à un montant de 50 M\$ visant à soutenir la mise en oeuvre des plans d'action pour les services aux personnes âgées et aux personnes présentant des problèmes de santé mentale ainsi qu'à une somme de 27 M\$ pour l'introduction de nouveaux vaccins (16 M\$) et la constitution d'une réserve d'antiviraux (11 M\$).

Programme 3 : Office des personnes handicapées du Québec

Ce programme vise à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées.

Le budget de ce programme augmente de 1,9 M\$. Cette croissance découle essentiellement de l'indexation des subventions pour les centres de travail adapté, de l'impact de l'augmentation du salaire minimum dans les centres de travail adapté et des coûts découlant de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Programme 4 : Régie de l'assurance maladie du Québec

Ce programme vise à défrayer le coût des services assurés et celui des frais d'administration, notamment dans le cadre des régimes d'assurance maladie et d'assurance médicaments.

Le budget de ce programme augmente de 208,8 M\$. Cette augmentation découle principalement des prévisions d'augmentation des coûts reliés à la pratique médicale, à l'assurance responsabilité des médecins, au régime d'assurance médicaments et aux aides techniques.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	1 372,0	2 381,9
Prêts, placements et avances	—	—

Les investissements du Ministère en 2005-2006 porteront principalement sur le renouvellement du parc informatique.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Agence de l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé	3 043,1	3 040,8
Conseil de la santé et du bien-être	1 333,9	1 348,2
Conseil du médicament	6 063,4	6 128,3
Conseil médical du Québec	726,1	733,8
Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux	3 461,9	3 499,0

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DE L'ASSURANCE MÉDICAMENTS**

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	2 546 512,1	2 330 726,6
Dépenses	2 546 512,1	2 330 726,6
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds de l'assurance médicaments est institué en vertu de la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., c. R-5). Il a pour objet d'assumer le coût des médicaments, des services pharmaceutiques et des frais d'administration afférents à la couverture des personnes âgées de 65 ans ou plus, des prestataires de l'assistance-emploi et leurs enfants ainsi que toute personne admissible qui n'est pas tenue d'adhérer à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux.

Le Fonds est d'abord constitué d'un somme versée par le ministre des Finances pour couvrir les dépenses de médicaments et les frais d'administration encourus pour les personnes âgées de 65 ans ou plus et pour les prestataires de l'assistance-emploi. Y sont également versées les primes des personnes qui, peu importe l'âge, ne bénéficient pas des garanties prévues en vertu d'une assurance collective ou d'un régime d'avantages sociaux. Les primes sont déterminées en fonction du revenu gagné au cours de l'année civile. Des exonérations de primes sont accordées dans la loi pour certaines catégories de personnes, dont les enfants et les prestataires de l'assistance-emploi.

Le fonds est administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Les modalités de gestion, de financement et d'opération du Fonds sont énoncées dans sa loi constitutive. En vertu de cette loi, l'ensemble des sommes versées au Fonds doit permettre, à long terme, le paiement de ses obligations.

La loi stipule également que la prime annuelle et les paramètres de contribution (franchise, coassurance et contribution maximale annuelle) sont ajustés le 1^{er} juillet de chaque année de façon à permettre le paiement des obligations du Fonds.

FAITS SAILLANTS

- L'exercice 2005-2006 sera marquée, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de réformes entreprises en sécurité publique depuis 2000 :
 - En ce qui concerne les services policiers, tous les plans d'organisation policière devraient être approuvés en 2005-2006. Le ministère de la Sécurité publique s'assurera du respect des niveaux de services requis;
 - Le projet de loi 88 sur la sécurité privée, déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2004, a été soumis à une consultation générale les 17 février et 17 mars 2005 auprès de la Commission des institutions en vue de son adoption;
 - En sécurité incendie, 31 schémas de couverture de risques ont été déposés en 2004. Cinquante pour cent des 103 schémas devraient l'être en 2005-2006.
- Afin de collaborer à la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de réduction de la taille de l'État, le Ministère réalisera son premier plan pluriannuel de gestion de main-d'œuvre qui couvrira trois exercices financiers. Ce plan permettra de bien circonscrire les effectifs requis pour réaliser la mission du Ministère, de cibler les écarts entre l'effectif requis et disponible, d'identifier les besoins de dotation et les stratégies qui permettront de résorber les écarts identifiés.
- La Sûreté du Québec intensifiera ses efforts en matière de lutte contre la grande criminalité par l'amélioration de la qualité de la gestion du renseignement criminel. Ce type de renseignement remplit une fonction essentielle dans la prévention des risques liés à la criminalité.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le Ministère a pour mission d'assurer le leadership afin que les Québécoises et les Québécois bénéficient d'un milieu de vie sécuritaire propice à leur développement collectif, dans le respect de leurs droits et de leurs libertés individuelles.

Afin d'accomplir sa mission, le Ministère compte sur la collaboration et l'expertise de près de 12 000 employés répartis dans quatre directions générales (Affaires policières, prévention et services de sécurité, Sécurité civile et sécurité incendie, Services à la gestion et Services correctionnels) ainsi qu'à la Sûreté du Québec. De plus, sept organismes et un Conseil de surveillance relevant du ministre de la Sécurité publique contribuent, à divers titres, à la mission de sécurité publique. Il s'agit du Bureau du coroner, du Comité de déontologie policière, du Commissaire à la déontologie policière, de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, de l'École nationale de police du Québec, de l'École nationale des pompiers du Québec, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et du Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec. Enfin, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale constitue une unité autonome de services.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires retenus en 2005-2006 sont, notamment appuyés par les objectifs prioritaires du Ministère qui présentent généralement un enjeu budgétaire important.

Premier choix budgétaire : Assumer les activités essentielles en matière d'organisation policière, de sécurité privée, de sécurité civile et incendie et de services correctionnels

- | | |
|---------------------------|---|
| Objectif : | Améliorer l'efficacité des services policiers sur l'ensemble du territoire québécois. |
| Action envisagée : | Approuver les 35 plans d'organisation policière, d'ici septembre 2005. |
| Objectif : | Revoir l'encadrement de la sécurité privée quant aux aspects liés à la qualité des services offerts et aux pratiques de fonctionnement. |
| Action envisagée : | Poursuivre la consultation générale du projet de loi 88 sur la sécurité privée en commission parlementaire en vue de son adoption. |
| Objectif : | Poursuivre le développement de services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des ententes de police. |
| Action envisagée : | Renouveler 13 ententes de police, d'ici mars 2006. |
| Objectif : | Améliorer la réponse aux risques d'incendie en collaboration avec les municipalités régionales de comté et les municipalités. |
| Action envisagée : | Analyser les schémas de couverture de risque d'incendie reçus en 2005-2006. |
| Objectif : | Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert. |
| Action envisagée : | Élaborer trois cadres de gestion des mesures de suivi en milieu ouvert en 2005-2006 (absence temporaire, libération conditionnelle et ordonnance de probation). |

Deuxième choix budgétaire : Prévenir les risques liés à la criminalité, au terrorisme et aux sinistres

- Objectif :** Développer des actions intersectorielles en prévention de la criminalité.
- Action envisagée :** Promouvoir l'adoption, par cinq municipalités régionales de comté ou municipalités, des stratégies locales de prévention de la criminalité pour leur communauté, d'ici mars 2006.
- Objectif :** Améliorer l'état de préparation des intervenants devant les incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires.
- Action envisagée :** Déposer le document d'harmonisation des interventions impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, d'ici mars 2006.
- Objectif :** Instaurer de nouveaux partenariats avec des organisations policières et gouvernementales concernées par la lutte contre la grande criminalité.
- Action envisagée :** Développer trois nouveaux partenariats concernant des activités criminelles en émergence.
- Objectif :** Accroître de 30 %, pour les trois prochaines années, le nombre de transactions versées dans les bases de données du renseignement criminel, à la Sûreté du Québec, afin de produire des renseignements et des analyses de qualité répondant aux standards fixés.
- Action envisagée :** Rendre disponible le service du Système automatisé de renseignements criminels dans tous les services de police municipaux certifiés.
- Objectif :** Favoriser la communication de risques à la population.
- Action envisagée :** Déposer en 2005-2006 un projet de règlement sur le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones à risques de glissement de terrain.

Troisième choix budgétaire : Accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation

- Objectif :** Améliorer l'accessibilité des citoyens et des entreprises à l'information par le gouvernement en ligne.
- Actions envisagées :** Réduire le délai moyen de traitement des dossiers de citation fermés en 2005-2006 de 10 % par rapport au délai moyen de 13,9 mois observé en 2003-2004 au Comité de déontologie policière.
- Déposer le modèle d'affaires pour le portail du domaine « Justice et Sécurité » d'ici mars 2006.
- Diffuser, en 2005-2006, les décisions prises par la Régie des alcools, des courses et des jeux, depuis l'an 2002, dans le site Internet de la Société québécoise d'information juridique.

Objectif : Collaborer à la réalisation des objectifs gouvernementaux en matière de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre et de réduction de la taille de l'État.

Action envisagée : Élaborer un plan pluriannuel de gestion de main-d'œuvre afin d'évaluer les besoins d'effectifs du Ministère.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire soumis en 2005-2006 vise à assumer les activités essentielles en sécurité publique, à prévenir les risques liés à la criminalité, au terrorisme, aux sinistres et à certains types de décès ainsi qu'à accroître l'efficacité et l'efficience de l'organisation.

Le budget de dépenses alloué au portefeuille « Sécurité publique » en 2005-2006 s'élève à 906,3 M\$, ce qui représente une augmentation de 11,8 M\$ ou 1,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation résulte, notamment, de la mise en œuvre de la Loi concernant l'organisation des services policiers (2001, c. 19), sanctionnée en juin 2001, laquelle a eu pour effet de modifier de façon significative l'organisation territoriale de la desserte policière au Québec. Par ailleurs, l'écart entre la dépense probable 2004-2005 et le budget de dépenses 2004-2005 s'explique principalement par des dépenses plus élevées liées au maintien de l'ordre public, à l'aide financière aux sinistrés et aux initiatives pour contrer le commerce illégal des boissons alcooliques.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Sécurité, prévention et gestion interne	410 160,7	(5 425,0)	415 585,7	434 185,7
2. Sûreté du Québec	471 128,3	18 474,8	452 653,5	478 976,9
3. Organismes relevant du ministre	25 037,3	(1 288,6)	26 325,9	27 270,8
Total	906 326,3	11 761,2	894 565,1	940 433,4
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	7 006	(45)	7 051	—

Programme 1 : Sécurité, prévention et gestion interne

Ce programme regroupe les Services à la gestion (incluant, notamment les enveloppes centrales affectées aux contributions d'employeur, aux loyers, aux télécommunications et à l'amortissement), les Services correctionnels, le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, les Affaires policières et de sécurité-protection, la Sécurité civile et la sécurité incendie ainsi que le Conseil de surveillance des activités de la Sûreté du Québec. Ce programme est doté d'un budget de dépenses de 410,2 M\$, en baisse de 5,4 M\$ par rapport à l'exercice 2004-2005. La variation de 5,4 M\$ reflète une rationalisation de l'ensemble des dépenses du programme.

Programme 2 : Sûreté du Québec

La Sûreté du Québec concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi l'organisation policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport et de communication qui relèvent du Québec.

Le budget de dépenses de ce programme est de 471,1 M\$, en hausse de 18,5 M\$ par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la mise en œuvre de la Loi concernant l'organisation des services policiers, sanctionnée en juin 2001, nécessitant une stabilisation des effectifs et du parc immobilier, ainsi que par l'enrichissement des mandats de la Sûreté.

Les activités de la Sûreté du Québec sont en partie financées par des revenus provenant de la somme payable par les municipalités, estimés à 223,2 M\$, et par ceux en provenance du gouvernement fédéral, d'une part pour le contrôle des armes à feu au montant de 5,5 M\$ et d'autre part, par la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M\$. Ces revenus gérés dans un fonds spécial et dans un compte à fin déterminée pour le contrôle des armes à feu portent le niveau de dépenses de la Sûreté du Québec à 703,1 M\$.

Programme 3 : Organismes relevant du ministre

Ce programme comprend cinq organismes soit :

- La Régie des alcools, des courses et des jeux, chargée principalement de l'administration des lois et règlements relatifs aux permis de fabrication et de commercialisation d'alcools, aux infractions en matière de boissons alcooliques, de courses, de bingos et tirages, d'appareils de jeu et d'amusement et à la pratique de certains sports de combat;
- La Commission québécoise des libérations conditionnelles qui a pour mandat d'examiner les cas des personnes détenues admissibles à une libération sous condition;
- Le Bureau du coroner chargé d'investiguer et d'enquêter sur les décès survenus dans des circonstances obscures ou violentes;
- Le Commissaire à la déontologie policière qui permet le traitement des plaintes formulées contre les policiers, les constables spéciaux et les contrôleurs routiers dans l'exercice de leurs fonctions;

- Le Comité de déontologie policière qui, à titre de tribunal administratif spécialisé, a pour fonction de disposer de toute citation déposée par le Commissaire à la déontologie policière et de réviser les décisions de ce dernier lorsqu'il rejette une plainte après enquête.

Un budget de 25 M\$ est alloué à ce programme, en baisse de 1,3 M\$ par rapport à l'exercice 2004-2005, s'expliquant, notamment par une rationalisation des dépenses.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	29 903,1	29 903,1
Prêts, placements et avances	61,4	61,4

Le budget d'investissements du Ministère est de 29,9 M\$. De ce montant, 9,7 M\$ sont alloués pour le développement des systèmes, l'acquisition d'équipements informatiques et autres matériels pour les activités propres au Ministère. À la Sûreté du Québec, le budget d'investissements de 20,2 M\$ se répartit comme suit : 8,4 M\$ pour le renouvellement du parc automobile affecté aux enquêtes, aux autoroutes et aux services spécialisés et 11,8 M\$ pour les équipements spécialisés et le développement informatique.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Organismes budgétaires		
Bureau du coroner	6 976,7	7 004,9
Comité de déontologie policière	1 806,8	2 000,6
Commissaire à la déontologie policière	2 780,2	2 792,1
Commission québécoise des libérations conditionnelles	2 905,0	2 931,4
Régie des alcools, des courses et des jeux	10 568,6	11 596,9
Organismes autres que budgétaires		
École nationale de police du Québec	25 006,5	24 922,6
École nationale des pompiers du Québec	1 108,8	1 323,0

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DES SERVICES DE POLICE**

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	414 734,0	411 523,7
Dépenses	414 734,0	411 523,7
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	24 858,3	11 387,4
Effectif (ETC)	3 763	3 763

Le Fonds des services de police est affecté au financement du coût des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout autre organisme autre qu'une municipalité, à la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1). Il s'agit en somme de la desserte policière dans les municipalités régionales de comté basées sur le modèle de police de proximité.

Le budget de dépenses est légèrement supérieur à celui de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement due à la mise à niveau des services requis par la Loi concernant l'organisation des services policiers. Les revenus proviennent d'une part de la tarification aux municipalités, en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec au montant prévu de 223,2 M\$, ainsi que ceux en provenance du gouvernement fédéral pour la desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain au montant de 3,3 M\$ et d'autre part, d'une affectation de 188,2 M\$ du budget de dépenses du programme 2 pour en assurer l'équilibre financier. L'investissement prévu de 24,9 M\$ se répartit comme suit : 10,2 M\$ pour le renouvellement et l'acquisition des véhicules dans les postes des municipalités régionales de comté et 14,7 M\$ pour des équipements et du développement informatique ainsi que pour des équipements spécialisés.

SERVICES GOUVERNEMENTAUX

FAITS SAILLANTS

- Au cours des prochaines années, les Services gouvernementaux procéderont à la révision de l'offre gouvernementale de services afin de mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens, des entreprises, de l'Administration et des réseaux gouvernementaux. En orientant son action vers des résultats optimaux, les Services gouvernementaux favoriseront le développement de centres d'excellence pour la prestation de services publics au Québec.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Mission

Offrir des services de qualité, pertinents et accessibles, aux citoyens, aux entreprises ainsi qu'à l'Administration et aux réseaux gouvernementaux et assurer le développement du gouvernement en ligne.

Responsabilités

Lors du remaniement ministériel du 18 février 2005, le premier ministre nommait un ministre des Services gouvernementaux et un ministre délégué au Gouvernement en ligne.

Le ministre des Services gouvernementaux a reçu, principalement, les mandats suivants :

- Mettre en place Services Québec. Le développement de cet organisme va modifier de façon significative la manière dont fonctionne le gouvernement et, en particulier, la façon dont sont offerts les services publics aux citoyens et aux entreprises. Communication-Québec est rattaché à cet organisme;
- Implanter le Centre de services administratifs. Cette organisation rendra disponibles des services partagés aux ministères et aux organismes, tout en contribuant à leur mise en œuvre. Tous les secteurs des services gouvernementaux (technologies de l'information et des communications, acquisitions et dispositions de biens, fournitures et ameublement, entretien de l'équipement bureautique, reprographie et courrier gouvernemental, systèmes de gestion intégrée des ressources) de même que le Service aérien gouvernemental sont ainsi sous la responsabilité du ministre des Services gouvernementaux. Il en va de même pour les Publications du Québec, le réseau des bibliothèques gouvernementales, ainsi que des services du placement média et des expositions;
- Offrir aux ministères et aux organismes une expertise de pointe pour des services spécialisés qu'ils ne pourraient s'offrir seuls, avec efficacité et à coût raisonnable;
- Mettre à la disposition des ministères et des organismes les immeubles et autres biens requis pour la prestation de leurs services. Ainsi, la Société immobilière du Québec se retrouve désormais sous la responsabilité du ministre des Services gouvernementaux. Cet organisme présente un rapport annuel de gestion distinct qui fait état de ses résultats financiers.

Le ministre délégué au Gouvernement en ligne assistera le ministre des Services gouvernementaux dans les mandats suivants :

- Assurer le développement, l'implantation, le déploiement et la promotion du gouvernement en ligne;
- Faire en sorte que l'information gouvernementale, sur support informatique, soit utilisée efficacement et de façon sécuritaire, dans un souci d'amélioration de l'offre des services gouvernementaux.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les Services gouvernementaux ont procédé à des choix budgétaires en fonction des priorités gouvernementales et des orientations qui en découlent. Ainsi, au cours de sa première année complète d'opération, les Services gouvernementaux seront appelés à relever trois grands défis : la mise en place d'un guichet multiservice pour les citoyens et les entreprises, le déploiement du gouvernement en ligne ainsi que l'implantation d'un centre de services administratifs pour les ministères et les organismes.

MODERNISER LA PRESTATION DE SERVICES AUX CITOYENS ET AUX ENTREPRISES

Accès simple et efficace à des services de qualité

Les Services gouvernementaux entendent déployer de nombreux efforts afin, d'une part, d'utiliser le plein potentiel des technologies de l'information au profit des citoyens et des entreprises et, d'autre part, de consolider et de regrouper certains services dispensés actuellement par plusieurs ministères et organismes. Par l'intermédiaire d'un guichet multiservice (Services Québec), les citoyens et les entreprises auront accès, selon le mode qui leur convient, à une panoplie de services actuellement offerts à la pièce. Un montant de 12,9 M\$ est alloué à ce choix stratégique.

Actions envisagées :

- Élaborer un plan d'action afin d'implanter progressivement Services Québec;
- Faire évoluer l'offre de service de Services Québec;
- Analyser les projets potentiels visant l'amélioration de la prestation de services aux citoyens et aux entreprises;
- Améliorer l'organisation des services en région;
- Mettre en place des outils visant à mesurer, de façon continue, le niveau de satisfaction de la clientèle.

Déploiement du gouvernement en ligne et utilisation optimale des ressources informationnelles

L'intensification du déploiement du gouvernement en ligne constitue un levier d'intégration pour l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens et aux entreprises qui permettra aux ministères et aux organismes d'optimiser leur façon de faire.

Un budget de 7,8 M\$ est consacré à cette orientation. Il est à noter qu'un montant de 11,2 M\$ s'ajoute pour la réalisation, par les ministères et les organismes, de projets reliés au gouvernement en ligne.

Actions envisagées :

- Favoriser le développement de projets horizontaux et structurants, notamment le portail gouvernemental de services, en vue d'améliorer la prestation de services aux citoyens et aux entreprises;
- Favoriser la mise en place de mesures liées à la sécurisation des échanges électroniques, notamment en vue de faire évoluer la prestation de certains services gouvernementaux vers un niveau transactionnel;

- Encourager, par des mesures et des nouveaux modèles de financement, le développement de projets visant à accélérer le développement de la société de l'information et du gouvernement en ligne;
- Encourager la rationalisation des ressources informationnelles gouvernementales, notamment par des mesures telles la normalisation, la réutilisation des composantes et l'utilisation accrue de logiciels libres;
- Promouvoir et accentuer l'expertise, auprès de la communauté gouvernementale, en matière de gouvernement en ligne;
- Favoriser et promouvoir, auprès de la population, l'utilisation des services en ligne, tout en s'assurant d'une prestation de qualité via les autres modes de services.

FAVORISER L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE SERVICES PARTAGÉS

Développement de services partagés

L'intégration des services administratifs est une voie préconisée par le gouvernement du Québec. Dans ce contexte, les services partagés comportent de nombreux avantages telles l'amélioration de la qualité des services, ainsi que l'obtention d'économies d'échelle et de gains d'efficacité. Un budget de dépenses de l'ordre de 6,7 M\$ est prévu pour les acquisitions et les dispositions de biens meubles ainsi que pour l'information documentaire.

Par ailleurs, les autres services partagés, actuellement sous la responsabilité des Services gouvernementaux, sont financés par le Fonds des services gouvernementaux et le Fonds de l'information gouvernementale qui sont présentés dans la section portant sur le plan budgétaire.

Actions envisagées :

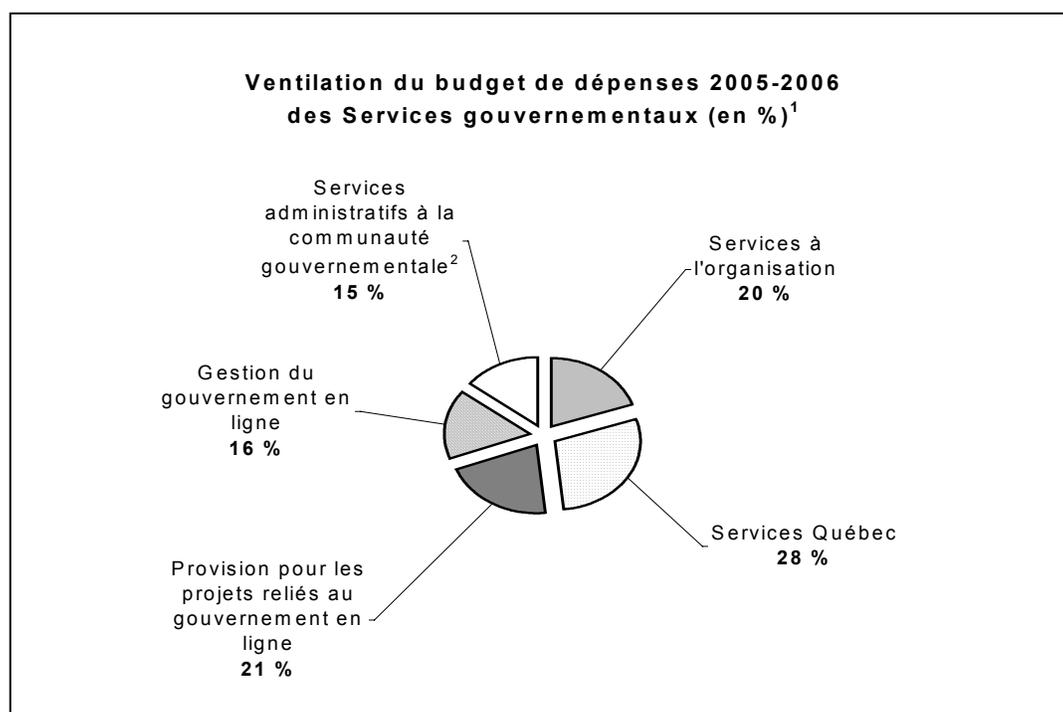
- Préparer l'implantation et amorcer la mise en place d'un centre de services administratifs;
- Poursuivre la modernisation des systèmes de gestion des ressources du gouvernement du Québec.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Services gouvernementaux	53 948,8	3 415,8	50 533,0	43 798,8
Total	53 948,8	3 415,8	50 533,0	43 798,8
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	508	—	508	—

Note : Ce programme inclut une provision pour projets reliés au gouvernement en ligne qui permet des virements à d'autres programmes du gouvernement où la dépense probable est augmentée d'autant. Aucune dépense probable n'est donc inscrite à cette provision en raison de tels virements.



¹ Cette ventilation du budget de dépenses des Services gouvernementaux a été réalisée après répartition du loyer et de la contribution de l'employeur dans chacun des éléments identifiés.

² Cette proportion exclut les services partagés financés par le Fonds des services gouvernementaux et par le Fonds de l'information gouvernementale et pour lesquels des dépenses de 304,5 M\$ sont prévues en 2005-2006.

Programme 1 : Services gouvernementaux

Ce programme regroupe les dépenses visant à offrir des services aux citoyens, aux entreprises, ainsi qu'à l'Administration et aux réseaux gouvernementaux. On y retrouve également les sommes afférentes au gouvernement en ligne ainsi qu'une provision pour la réalisation de projets à cet égard. Finalement, ce programme inclut les activités d'acquisition et d'aliénation découlant de la Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., c. S-4).

De 2004-2005 à 2005-2006, le budget de dépenses de ce programme augmente de 3,4 M\$ pour s'établir à 53,9 M\$. Cette hausse est attribuable au budget requis pour la création de ce nouveau portefeuille, lequel inclut notamment Services Québec.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	25 221,2	20 721,2
Prêts, placements et avances	30,0	5,0

Les immobilisations des Services gouvernementaux sont principalement attribuables au développement de projets reliés au gouvernement en ligne. La variation observée entre les deux exercices provient essentiellement d'investissements consentis pour la mise en place des Services gouvernementaux ainsi que pour le démarrage de Services Québec.

ORGANISME AUTRE QUE BUDGÉTAIRE

	2005-2006 Budget de l'organisme (000 \$)	2004-2005 Budget de l'organisme (000 \$)
Société immobilière du Québec	585 873,0	603 990,0

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	278 195,6	272 260,9
Dépenses	266 895,0	261 223,5
Excédent (déficit)	11 300,6	11 037,4
Investissements	126 898,6	102 256,9
Effectif (ETC)	920	933

Le Fonds des services gouvernementaux a pour objet le financement de certains biens et services offerts aux ministères et organismes gouvernementaux. Ces biens et services comprennent le développement et l'exploitation informatiques, les télécommunications, la collecte et l'expédition du courrier, la reprographie, la vente et la distribution de fournitures et d'ameublement de bureau, l'entretien de l'équipement bureautique, le transport aérien nécessaire aux fonctions gouvernementales et finalement le soutien à la gestion des ressources.

Les prévisions de revenus et dépenses du Fonds s'élèvent à 278,2 M\$ et 266,9 M\$ en 2005-2006, en hausse respective de 5,9 M\$ (2,2 %) et 5,7 M\$ (2,2 %) par rapport aux revenus et dépenses probables de l'exercice précédent. Ces augmentations sont principalement attribuables à une hausse anticipée du volume d'activités.

L'écart de 24,6 M\$ entre les investissements 2004-2005 et 2005-2006 est essentiellement attribuable à une augmentation de 43,3 M\$ des investissements dans les projets de technologies de l'information et des communications, dont la mise en place du Réseau national intégré de radiocommunication, la modernisation des ordinateurs centraux, la poursuite du projet de service québécois d'authentification gouvernementale et divers projets de développement en prestation électronique de services. Il faut noter aussi une baisse de 13,5 M\$ résultant d'une révision des investissements dans le programme de modernisation des systèmes de gestion intégrée des ressources et une baisse de 5,3 M\$ des investissements au Service aérien gouvernemental, qui ne prévoit pas d'entretien majeur prévu sur ses aéronefs en 2005-2006.

FONDS DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	37 436,0	36 278,0
Dépenses	37 654,0	37 034,0
Excédent (déficit)	(218,0)	(756,0)
Investissements	615,0	461,0
Effectif (ETC)	129	132

Le Fonds de l'information gouvernementale a pour objet de fournir aux ministères et aux organismes gouvernementaux l'expertise conseil et des services dans le domaine de la publicité et du placement média, des expositions, des services techniques en audiovisuel, de la traduction, de la gestion des droits d'auteur, de l'édition et de la diffusion des publications gouvernementales. Aucune variation significative n'est prévue en 2005-2006 au niveau des revenus, dépenses et investissements par rapport à l'exercice précédent. Le déficit envisagé en 2005-2006 sera compensé, en quasi-totalité, par des surplus accumulés au 31 mars 2004.

FAITS SAILLANTS

- Au moins trois nouvelles régions adhéreront en 2005-2006 à la taxe spécifique sur l'hébergement, ce qui permettra d'accroître les efforts en matière de développement de l'offre et de promotion touristique régionale.
- Le ministère du Tourisme maintiendra ses activités promotionnelles sur les marchés internationaux.
- Le Ministère poursuivra ses activités visant à permettre à l'industrie touristique de mieux répondre aux attentes de la clientèle en termes d'expériences touristiques, de qualité des produits, de services d'accueil et de renseignements.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La création du Ministère a été annoncée par le premier ministre lors du remaniement ministériel du 18 février dernier. Rappelons que le secteur Tourisme constituait l'une des composantes du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche depuis le 29 avril 2003.

La mission du Ministère consiste à favoriser l'essor de l'industrie touristique du Québec. Pour remplir sa mission, le Ministère concentre ses ressources et ses efforts sur quatre mandats stratégiques.

Orienter et concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme

Leader gouvernemental en matière de tourisme, le Ministère a le mandat de rallier tous les acteurs publics et privés qui désirent s'associer à une vision commune et développer des stratégies concertées qui permettront d'assurer la croissance de l'industrie touristique. En ce sens, les activités du Ministère sont axées vers les priorités suivantes :

- Développer la connaissance touristique et l'information de gestion;
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques, plans d'action et programmes;
- Fournir une expertise touristique aux partenaires publics et privés.

Susciter et soutenir le développement de produits touristiques

Le Ministère travaille à développer une offre qui répond aux attentes des clientèles touristiques. Les actions du Ministère à cet effet visent à :

- Cibler et structurer les occasions de développement de projets touristiques;
- Soutenir et accompagner les initiatives de développement de produits;
- Promouvoir la qualité des produits et services touristiques.

Assurer la mise en marché du Québec et de ses expériences touristiques

Le Ministère doit promouvoir l'offre touristique québécoise sur les marchés québécois, canadien, américain et outre-mer afin d'inciter les touristes à visiter le Québec. À cette fin, le Ministère réalise les activités suivantes :

- Promouvoir le Québec comme destination touristique;
- Commercialiser les expériences touristiques québécoises;
- Faciliter la consommation des produits du Québec.

Offrir et encadrer des services à la clientèle touristique en matière d'accueil, de renseignements et de réservations touristiques

- Améliorer l'accueil des touristes au Québec;
- Faciliter l'accès à l'information et la consommation de produits touristiques québécois;
- Fournir des services de renseignements et de réservations touristiques.

La Société du Centre des congrès de Québec, la Société du Palais des congrès de Montréal, la Régie des installations olympiques et le Fonds de partenariat touristique relèvent aussi de la responsabilité de la ministre.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget du Fonds de partenariat touristique est affecté à la réalisation des quatre mandats stratégiques du Ministère.

Le premier mandat, qui vise à doter l'industrie touristique d'atouts qui lui permettront de mieux répondre aux attentes des clientèles, se verra allouer 5 % du budget du Fonds de partenariat touristique. Le Québec doit connaître et cibler davantage ses clientèles, rehausser la qualité de ses produits et services et proposer des expériences touristiques uniques. Pour relever ces défis, le budget affecté à orienter et à concerter l'action gouvernementale et privée en matière de tourisme sera donc maintenu en 2005-2006.

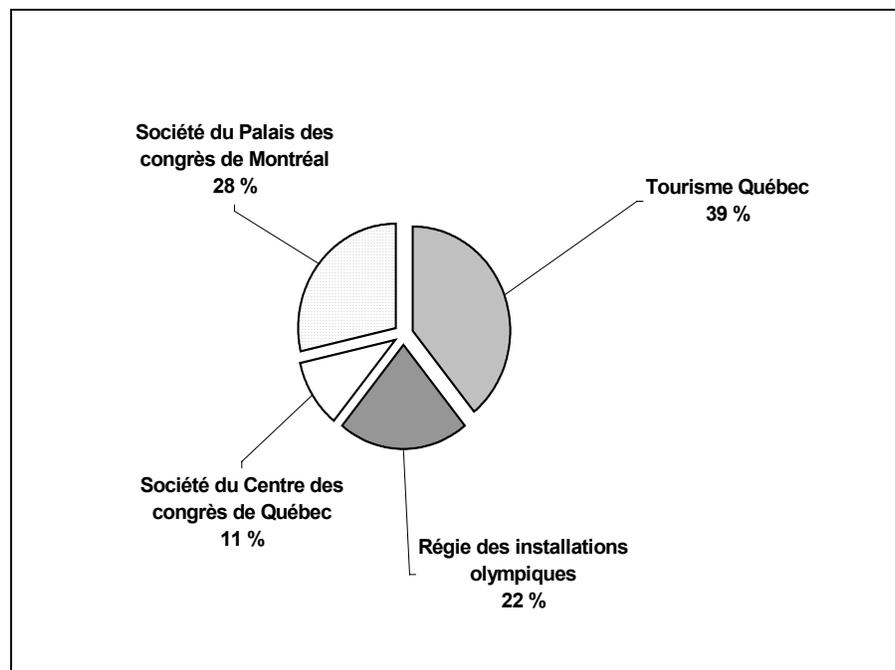
Le deuxième mandat contribuera à augmenter les investissements publics et privés consentis tant au chapitre du développement de l'offre qu'à celui de la promotion touristique régionale. Pour maximiser l'impact positif du développement touristique sur les régions du Québec, le Ministère a misé sur de nouvelles avenues de financement, plus particulièrement la taxe spécifique sur l'hébergement. Le budget affecté à cette orientation stratégique sera à nouveau en croissance en 2005-2006 avec l'adhésion d'au moins trois nouvelles régions. Plus de 45 % du budget du Fonds de partenariat touristique sera consenti au soutien à l'industrie touristique québécoise.

Le troisième mandat permettra à l'industrie touristique québécoise de mieux relever les défis découlant de la segmentation des clientèles et du resserrement de la concurrence entre les destinations touristiques. Afin de maintenir la croissance de son industrie touristique, le Québec doit maintenir ses efforts promotionnels sur les marchés internationaux. Près de 40 % du budget du Fonds de partenariat touristique sera consenti à cette orientation.

Quant au quatrième mandat, il vise à offrir des services de qualité aux différentes clientèles en termes d'accueil et de renseignements touristiques. Près de 10 % du budget du Fonds de partenariat touristique y sera consacré.

La nouvelle Politique touristique du Québec qui sera bientôt rendue publique précisera les axes d'intervention, les objectifs et les résultats attendus.

Le budget de dépenses du Ministère, incluant la contribution aux organismes, s'élève à 138,6 M\$ et se répartit dans les proportions suivantes :



3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Promotion et développement du tourisme	138 647,1	9 278,5	129 368,6	145 968,5
Total	138 647,1	9 278,5	129 368,6	145 968,5
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	—	—	—	—

La variation budgétaire de 9,3 M\$ est due notamment à une augmentation des crédits pour le soutien aux projets d'investissements (principalement le Zoo de Granby), les travaux de rénovation du Centre des congrès de Québec et le financement de la dette à long terme du Palais des congrès de Montréal.

ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organismes autres que budgétaires		
Régie des installations olympiques	45 838,0	48 708,0
Société du Centre des congrès de Québec	18 760,4	19 019,1
Société du Palais des congrès de Montréal	56 788,2	55 472,0

LES FONDS SPÉCIAUX**FONDS DE PARTENARIAT TOURISTIQUE**

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	110 190,0	105 705,0
Dépenses	112 190,0	109 205,0
Excédent (déficit)	(2 000,0)	(3 500,0)
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	344	344

Le Fonds de partenariat touristique a été créé le 1^{er} avril 1997 afin de renforcer la promotion et le développement touristiques du Québec.

Les sommes affectées à ce Fonds en 2005-2006 sont évaluées à 110,2 M\$, dont 54,3 M\$ provenant d'une affectation de crédits du Ministère et 16,1 M\$ de la provision pour la réalisation de projets de communications gouvernementales du Conseil exécutif. Le solde provient essentiellement de taxes dédiées et de partenariats.

FAITS SAILLANTS

- Des investissements de 1,2 milliard de dollars dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier supérieur, soit une augmentation de plus de 270 M\$ par rapport à 2004-2005 :
 - 223 M\$ pour l'amélioration du réseau routier, notamment sur le plan de la sécurité par la correction de courbes et de pentes, le pavage d'accotements et le réaménagement géométrique de plusieurs intersections problématiques;
 - 518 M\$ pour la conservation des chaussées et des structures permettant la réhabilitation d'environ 1 550 kilomètres de chaussées et des interventions sur environ 370 structures;
 - 347 M\$ dans le développement du réseau routier afin d'améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, se traduisant entre autres par des travaux majeurs sur les autoroutes 20, 50, 55 et 73 ainsi que sur les routes 175 et 185.
- Des dépenses de 299,8 M\$ pour l'Aide au transport collectif (volets immobilisations, exploitation et transport adapté) permettant, notamment aux sociétés de transport et à l'Agence métropolitaine de transport de poursuivre la réfection et le développement des infrastructures de transport en commun de même que le remplacement du matériel roulant.
- Des dépenses de 60,4 M\$ pour les dessertes de transport maritime et aérien ainsi que les infrastructures multimodales assurant la promotion et le soutien du transport maritime et ferroviaire de même que le maintien d'un service adéquat de transport aérien en région.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

Le ministère des Transports a pour mission d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement durable du Québec.

Il élabore et propose au gouvernement des politiques relatives aux services, aux réseaux et aux systèmes de transport. Ces dernières se concrétisent par les activités suivantes :

- La planification, la conception et la réalisation des travaux de construction, d'amélioration, de réfection, d'entretien et d'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures de transport qui relèvent de sa responsabilité;
- Le soutien technique et financier aux municipalités pour l'entretien, la réfection et l'amélioration du réseau routier local;
- Le soutien aux systèmes de transport des personnes, notamment le transport en commun en milieu urbain, le transport adapté ainsi que le transport maritime et aérien dans les régions;
- Le développement et la mise en œuvre de programmes de sécurité en transport;
- Le soutien au transport des marchandises, en favorisant l'intermodalité et l'utilisation des différents modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien).

Tout en assurant la mobilité des personnes et des marchandises sur le territoire québécois, ces activités appuient le développement de plusieurs secteurs de l'économie québécoise liés aux transports (fabrication d'équipement et de matériel de transport, construction d'infrastructures, etc.).

Le ministre est, par ailleurs, responsable de plusieurs organismes composant le portefeuille ministériel. Ainsi, la Commission des transports du Québec, un organisme budgétaire, de même que l'Agence métropolitaine de transport et la Société des traversiers du Québec, des organismes autres que budgétaires, en font partie. De plus, en tant que responsable de la Capitale-Nationale, le ministre a la charge de deux organismes du gouvernement du Québec qui ont pour mission d'agir dans la région de la Capitale-Nationale : le Bureau de la Capitale-Nationale et la Commission de la capitale nationale du Québec.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires pour l'exercice financier 2005-2006 s'inscrivent à l'intérieur des trois orientations suivantes :

Orientation 1 : Assurer aux usagers des infrastructures de transport sécuritaires, en bon état et fonctionnelles

- Des investissements de 223 M\$ pour l'amélioration du réseau routier supérieur, notamment sur le plan de la sécurité.

La Politique de sécurité dans les transports 2001-2005 - Volet routier a pour objectif d'améliorer le bilan des victimes d'accidents de la route de 15 % par rapport aux valeurs moyennes observées durant la période 1995-2000. Un des éléments important de la stratégie du Ministère pour atteindre cet objectif concerne l'amélioration de l'infrastructure routière.

Objectif :

Contribuer à améliorer la sécurité des usagers des infrastructures routières sous la responsabilité du Ministère par des interventions en vue, notamment de prévenir ou de réduire les accidents résultant d'une sortie de route et les accidents aux intersections.

Actions envisagées :

Correction de courbes sous-standards et de profils verticaux, élargissement de chaussées, pavage d'accotements, installation de glissières et d'atténuateurs d'impacts, réaménagements géométriques d'intersection.

À ces actions s'ajoutent celles relatives à l'entretien du réseau routier ainsi que d'autres mesures tels l'encadrement, la recherche-développement ou les campagnes de communication.

- Des investissements de 518 M\$ pour la conservation des chaussées et des structures du réseau routier supérieur.

Compte tenu de leur vieillissement, des ressources importantes doivent être consacrées à la conservation des chaussées et des structures du réseau routier supérieur pour améliorer la qualité du réseau et en assurer la pérennité. En conséquence, des travaux de 305 M\$ seront effectués sur les chaussées et de 213 M\$ sur les structures en 2005-2006.

Objectifs :

Améliorer la qualité des chaussées et maintenir la qualité des structures du réseau routier sous la responsabilité du Ministère.

Actions envisagées :

Interventions portant sur environ 1 550 kilomètres de chaussées et sur environ 370 structures du réseau supérieur.

- Des dépenses de 366,5 M\$ pour l'exploitation des infrastructures.

Les interventions liées à l'exploitation du réseau routier et des autres infrastructures sous la gestion du Ministère (aéroports, quais, etc.) sont réalisées en fonction d'exigences élevées pour offrir aux usagers un réseau sécuritaire et fonctionnel. Ces activités d'exploitation comprennent l'entretien hivernal, l'entretien courant et périodique réalisé en été de même que les activités de surveillance (monitoring) du réseau et de gestion des corridors routiers.

Objectif :

Assurer un entretien de qualité des routes sous la responsabilité du Ministère en donnant priorité aux interventions qui ont un impact sur la sécurité.

Actions envisagées :

Entretien hivernal conforme aux exigences ministérielles, marquage des routes adéquat, mise en forme des accotements.

Orientation 2 : Améliorer l'efficacité des systèmes de transport dans une perspective de développement durable

- Des investissements de 347 M\$ dans le développement du réseau routier.

En vue d'améliorer la desserte des régions et des marchés et de contribuer ainsi au développement économique du Québec et de ses régions, plusieurs grands projets d'amélioration d'axes routiers majeurs seront en chantier durant l'année.

Des programmes ont été mis en place au cours des dernières années par le gouvernement fédéral pour contribuer à l'amélioration des infrastructures routières stratégiques. Le gouvernement du Québec entend obtenir sa juste part de ces programmes et conclure des ententes qui auront pour effet d'accroître la participation financière du gouvernement fédéral à l'amélioration des axes routiers stratégiques du Québec.

Objectif :

Améliorer l'efficacité des grands corridors internationaux et interrégionaux, notamment, par la réalisation de projets majeurs d'amélioration du réseau routier.

Actions envisagées :

En 2005-2006, des travaux seront réalisés, notamment sur l'autoroute 20 (tronçon Ste-Luce/Mont-Joli), l'autoroute 30 (travaux préparatoires), l'autoroute 50 (tronçon Doherty/ Thurso, tronçon Grenville/Lachute), l'autoroute 55 (tronçon Trois-Rivières/autoroute 20, tronçon Drummondville/Windsor), l'autoroute 73 (tronçon St-Joseph/Beauceville), l'autoroute 73/route 175 (Stoneham, Rivière Pikauba), la route 185 (tronçon Rivière-du-Loup/St-Antonin, Dégelis), le boulevard McConnell-Laramée à Gatineau, la desserte du Centre universitaire de santé McGill à Montréal, l'autoroute du Vallon à Québec.

- Des dépenses de 299,8 M\$ pour l'Aide au transport collectif.

Dans un contexte de développement durable, les choix en matière de transport en milieu urbain visent à concilier le développement économique et la qualité de vie des citoyens. Dans cette optique, le Ministère continuera d'appuyer la croissance de l'achalandage du transport en commun ainsi que le développement des autres services de transport collectif par ses programmes d'aide à ces secteurs.

L'aide au transport en commun se compose principalement de l'aide aux immobilisations offerte dans les six régions métropolitaines, aux sociétés de transport en commun, à l'Agence métropolitaine de transport, à la Ville de Montréal (service de dette subventionnée du métro) ainsi que de l'aide au fonctionnement s'adressant aux organismes offrant des services de transport adapté, aux municipalités et aux conseils intermunicipaux de transport. Le Ministère consacrera, en 2005-2006, un montant de 241,8 M\$ à l'Aide au transport en commun pour les volets immobilisations et exploitation, y incluant le solde de la subvention spéciale de 20 M\$ au fonctionnement des sociétés de transport en commun. Par ailleurs, un montant de 58 M\$ sera consacré à l'Aide au transport adapté.

Les sociétés de transport en commun pourront en outre continuer de bénéficier de revenus annuels de l'ordre de 68 M\$ provenant de la contribution de 30 \$ des automobilistes résidant sur le territoire des sociétés, laquelle est perçue à même les droits d'immatriculation. De plus, l'Agence métropolitaine de transport continuera d'assumer une partie de son financement à partir des revenus provenant de la taxe de 1,5 ¢ du litre d'essence perçue dans la région métropolitaine de Montréal, lesquels sont estimés à 50,5 M\$ annuellement.

La contribution du gouvernement du Québec au financement du transport en commun en 2005-2006, soit sous forme de subventions (299,8 M\$) ou de sources de revenus dédiées (118,5 M\$), devrait donc totaliser un montant de 418,3 M\$.

Objectif :

Favoriser la croissance de l'utilisation des modes de transport autres que l'automobile en milieu urbain.

Actions envisagées :

Révision du cadre de financement du transport en commun d'ici 2006, aide aux immobilisations en transport en commun devant permettre, notamment, la poursuite de la rénovation du métro, la poursuite de la prolongation du métro à Laval, le renouvellement du parc d'autobus ainsi que l'amélioration des services de trains de banlieue, aide au fonctionnement de plusieurs services de transport collectif.

- Des dépenses de 60,4 M\$ pour les infrastructures multimodales et les dessertes de transport maritime et aérien.

La desserte des régions et des marchés nécessite la présence d'un système de transport multimodal performant qui contribue au développement durable du Québec.

Le Ministère favorise l'utilisation des modes maritime et ferroviaire ainsi que du transport intermodal par des programmes d'aide à ces secteurs. Il est en discussion avec le gouvernement fédéral et avec l'industrie pour la mise en place d'un nouveau programme tripartite d'aide au transport ferroviaire et aux infrastructures intermodales. Par ailleurs, le Ministère soutient financièrement des services de traversiers de même que des dessertes maritimes et aériennes en faveur des populations des régions éloignées et isolées.

Objectifs :

Promouvoir et soutenir l'utilisation du transport ferroviaire, maritime et intermodal, et favoriser le maintien d'un service adéquat de transport aérien entre les régions et les grands centres.

Actions envisagées :

Mise en place d'un nouveau programme tripartite d'aide au transport ferroviaire et aux infrastructures intermodales, contribution à Air Canada relative aux tarifs aériens régionaux.

Orientation 3 : Améliorer la performance de l'organisation pour de meilleurs services aux citoyens

- Études concernant la mise en place de partenariats public-privé relatifs à certaines infrastructures et services de transport.

Objectif :

Évaluer et réaliser, si cela est opportun sous forme de partenariat, des projets majeurs d'infrastructures ou relatifs à des services ministériels.

Actions envisagées :

Poursuite des études et des étapes d'évaluation de projets de partenariat relatifs, notamment à l'autoroute 30, à l'autoroute 25 et aux parcs routiers.

- Des investissements de 40,3 M\$ pour l'amélioration des systèmes ministériels d'information ainsi que la mise en place d'un portail en matière de transport et de services en ligne permettant d'améliorer les services aux citoyens et financés par le Ministère et le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Objectif :

Mettre en place le portail gouvernemental en matière de transport et les services en ligne ministériels prioritaires qui y sont liés.

Actions envisagées :

Développement du portail gouvernemental, développement et mise en ligne de services ministériels.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le plan budgétaire 2005-2006 tient compte des grands enjeux stratégiques du Ministère. Ainsi, celui-ci poursuivra ses investissements majeurs dans la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier en y investissant 1 200 M\$, ce qui représente une augmentation de plus de 270 M\$ par rapport à l'an dernier. Les ressources consacrées à l'exploitation des infrastructures seront, quant à elles, diminuées pour tenir compte des départs à la retraite ainsi que des mesures de rationalisation qui seront mises en place en 2005-2006.

Au chapitre des transferts, un programme d'Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées est transféré de la Société de l'assurance automobile du Québec au Ministère, nécessitant un ajout de plus de 10 M\$. De plus, le calendrier du programme d'Aide financière au réseau routier local sera revu, apportant des variations à la hausse de ce budget. En ce qui concerne le programme d'Aide aux immobilisations du transport en commun, celui-ci verra ses dépenses augmenter de 33,7 M\$ afin de permettre aux sociétés de transport et à l'Agence métropolitaine de transport de réaliser les investissements en cours, notamment pour le renouvellement du parc d'autobus et de trains de banlieue, la rénovation des systèmes du métro et son prolongement à Laval. Les autres programmes d'aide sont maintenus, et certains d'entre eux verront leur budget ajusté pour tenir compte des normes d'application ou des engagements gouvernementaux.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses	Variation	Budget de dépenses	Dépense probable
	(000 \$) (1)	(000 \$) (2)=(1)-(3)	(000 \$) (3)	(000 \$) (4)
1. Infrastructures de transport	1 296 084,0	92 646,2	1 203 437,8	1 186 149,6
2. Systèmes de transport	394 883,9	45 472,2	349 411,7	344 567,6
3. Administration et services corporatifs	88 110,7	(7 638,6)	95 749,3	86 505,3
4. Promotion et développement de la Capitale-Nationale	29 209,7	(2 096,1)	31 305,8	39 305,8
Total	1 808 288,3	128 383,7	1 679 904,6	1 656 528,3
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	3 798	(88)	3 886	—

Le budget de dépenses du Ministère présenté au tableau précédent augmente de 128,4 M\$ entre 2004-2005 et 2005-2006, passant de 1 679,9 M\$ à 1 808,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par les facteurs suivants :

- Augmentation de 104,8 M\$ de l'affectation à des fonds spéciaux, essentiellement à titre de contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
- Augmentation de 51,8 M\$ des dépenses prévues de transfert, laquelle résulte du transfert en provenance de la Société de l'assurance automobile du Québec du programme d'Aide à l'adaptation des véhicules pour personnes handicapées, de l'augmentation de l'Aide à l'acquisition d'immobilisations du transport en commun, de la modification du calendrier de versement des subventions dans le programme d'Aide financière au réseau routier local pour l'année 2005 et, finalement, de l'ajustement des autres programmes d'aide pour tenir compte des normes d'application en vigueur;
- Réduction de 13,8 M\$ des dépenses prévues de fonctionnement, principalement au chapitre des dépenses d'exploitation des infrastructures de transport;
- Réduction de 14,4 M\$ des dépenses prévues de rémunération dans le cadre du plan de réduction de la taille de l'État.

Programme 1 : Infrastructures de transport

Ce programme vise à assurer l'amélioration, la réfection, de même que l'entretien des infrastructures de transport terrestre, maritime et aérien.

Ce programme se compose des activités suivantes :

– Contribution au financement du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	709,6 M\$
– Entretien des infrastructures de transport	366,5 M\$
– Amortissement des infrastructures routières (avant la création du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier) et des autres infrastructures de transport	104,9 M\$
– Programme d'Aide financière au réseau routier local	114,5 M\$
– Autres activités	0,6 M\$

L'augmentation de 92,6 M\$ du budget de dépenses en 2005-2006 est essentiellement le résultat net de variations touchant quelques activités.

La première a trait à la contribution du Ministère au Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, laquelle augmente de 106,2 M\$. L'entretien des infrastructures est, pour sa part, réduit de 23,7 M\$ pour tenir compte des départs à la retraite ainsi que des mesures de rationalisation des dépenses prévues en 2005-2006. Quant au programme d'Aide financière au réseau routier local, il est augmenté de 9,3 M\$ principalement pour tenir compte des modifications apportées au calendrier de versement des subventions.

Programme 2 : Systèmes de transport

Ce programme vise à établir les politiques et la réglementation relatives aux systèmes de transport de personnes et de marchandises, à apporter une aide financière aux organismes offrant des services de transport, à délivrer des permis de transport ou de location pour différents modes de transport et à gérer le Registre des propriétaires et exploitants de véhicules lourds.

Ce programme se compose des activités suivantes :

– Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun	219,9 M\$
– Aide au fonctionnement de certains services de transport en commun	21,9 M\$
– Aide au transport adapté aux personnes handicapées	58,0 M\$
– Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées	10,3 M\$
– Aide au transport maritime, incluant la contribution au financement de la Société des traversiers du Québec	53,8 M\$
– Fonctionnement de la Commission des transports du Québec	12,1 M\$
– Aide au transport aérien	5,4 M\$
– Autres activités	13,4 M\$

L'augmentation de 45,5 M\$ du budget de dépenses en 2005-2006 est le résultat net de quelques variations dans les transferts. Les principales augmentations sont les suivantes : l'Aide à l'acquisition d'immobilisations de transport en commun augmente de 33,7 M\$ à la suite des investissements réalisés par les différents partenaires, dont l'acquisition de nouveaux autobus, le prolongement du métro à Laval et la rénovation des systèmes du métro; un programme d'Aide à l'adaptation des véhicules des personnes handicapées est transféré de la Société de l'assurance automobile du Québec et nécessite un budget de 10,3 M\$; l'Aide au transport adapté des personnes handicapées augmente de 1,3 M\$.

Programme 3 : Administration et services corporatifs

Ce programme vise à fournir les divers services de soutien à la gestion des activités du Ministère et à assurer l'élaboration des plans de transport de personnes et de marchandises. Il vise aussi à favoriser l'expertise en soutenant les activités de recherche et de développement.

Ce programme se compose des activités suivantes :

– Planification, direction et coordination des ressources humaines, physiques, financières et informationnelles	64,4 M\$
– Élaboration des orientations et des politiques ministérielles et interventions en matière de recherche et développement	15,6 M\$
– Amortissement des immobilisations autres que les infrastructures de transport	8,1 M\$

La diminution de 7,6 M\$ du budget de dépenses en 2005-2006 s'explique essentiellement par une réduction des dépenses de rémunération et de fonctionnement.

Programme 4 : Promotion et développement de la Capitale-Nationale

Ce programme a pour objet le soutien et la promotion de la région de la Capitale-Nationale en renforçant le rôle de Québec comme capitale nationale, en contribuant à la mise en valeur de ses sites, ses monuments et ses activités, en responsabilisant les milieux locaux et régionaux dans la prise en main de leur développement et en appuyant la diversification des assises économiques du Québec.

La diminution de 2,1 M\$ du budget de dépenses de ce programme s'explique principalement par la réduction des dépenses de rémunération et de fonctionnement de la Commission de la capitale nationale.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	44 097,0	42 784,8
Prêts, placements et avances	200,0	333,2

Le budget d'investissements de 44,3 M\$, lequel montre une légère augmentation de 1,2 M\$, permet au Ministère d'assumer ses besoins aux chapitres suivants : travaux relatifs à des infrastructures de transport maritime et aérien, développements informatiques et acquisition de matériel et d'équipement.

ORGANISME BUDGÉTAIRE ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme (000 \$)	Budget de l'organisme (000 \$)
Organisme budgétaire		
Commission des transports du Québec	12 093,3	12 984,6
Organismes autres que budgétaires		
Agence métropolitaine de transport	238 038,0	230 392,0
Commission de la capitale nationale du Québec	15 002,7	16 797,6
Société des traversiers du Québec	61 814,3	61 297,1

LES FONDS SPÉCIAUX

FONDS DE CONSERVATION ET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

	Prévisions 2005-2006 (000 \$)	Probables 2004-2005 (000 \$)
Revenus	732 810,5	610 448,9
Dépenses	732 810,5	610 448,9
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	1 088 183,2	840 964,2
Effectif (ETC)	2 211	2 224

Le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier est un fonds d'investissements affecté depuis le 1^{er} avril 1996 au financement des travaux de conservation des chaussées et des structures et des travaux d'amélioration et de développement du réseau routier.

L'ensemble des déboursés prévus en 2005-2006 totalise 1 200 M\$, soit un montant supérieur de 270,2 M\$ à celui de l'exercice précédent.

Ces déboursés se subdivisent en deux catégories :

- Des investissements de 1 088,2 M\$ ayant pour effet d'accroître le potentiel de service et qui sont capitalisés et amortis en fonction de leur durée de vie utile, soit entre 10 et 30 ans;

- Des coûts indirects estimés à 111,8 M\$ qui sont considérés comme des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses du Fonds sont estimées à 732,8 M\$ en 2005-2006 et correspondent au coût des dépenses de fonctionnement de l'année en cours et à celui du service de la dette des immobilisations réalisées depuis sa création. Ces dépenses sont assumées majoritairement par une contribution du Ministère de 709,6 M\$ et par certains partenaires, dont le gouvernement fédéral.

FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	76 307,0	74 280,0
Dépenses	76 453,0	74 273,0
Excédent (déficit)	(146,0)	7,0
Investissements	20 049,0	21 220,4
Effectif (ETC)	266	275

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant est affecté depuis le 1^{er} avril 1998 au financement des activités du Centre de gestion de l'équipement roulant. L'objectif premier du Centre est d'assurer la gestion intégrée du parc de matériel roulant du Ministère. Il offre en outre un service semblable aux différents organismes publics du Québec.

Pour 2005-2006, le Fonds prévoit un léger déficit de 146 000 \$ sur un budget total de 76,4 M\$, financé en grande partie par le Ministère pour un montant de 57,2 M\$. Un budget d'immobilisations de 20 M\$ est également prévu pour le renouvellement du parc de matériel roulant du Ministère et des organismes clients.

FONDS DES CONTRIBUTIONS DES AUTOMOBILISTES AU TRANSPORT EN COMMUN

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	68 095,2	66 760,0
Dépenses	68 095,2	66 760,0
Excédent (déficit)	0,0	0,0
Investissements	—	—
Effectif (ETC)	—	—

Le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun est en opération depuis le 1^{er} janvier 1992. Il vise à favoriser le développement des services de transport en commun en milieu urbain. Son financement est assumé par une contribution de 30 \$ prélevée auprès des propriétaires de véhicules des agglomérations urbaines du Québec lors du renouvellement de l'immatriculation.

En 2005-2006, les revenus de ce Fonds, estimés à 68,1 M\$, seront entièrement redistribués aux organismes publics de transport en commun.

FONDS POUR LA VENTE DE BIENS ET SERVICES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	Prévisions 2005-2006	Probables 2004-2005
	(000 \$)	(000 \$)
Revenus	5 587,0	4 607,0
Dépenses	5 567,1	4 591,4
Excédent (déficit)	19,9	15,6
Investissements	1 800,0	40,0
Effectif (ETC)	31	34

Depuis l'exercice financier 2001-2002, le Centre de signalisation du Ministère a été converti en une agence par le Ministère, conformément au nouveau cadre de gestion établi par la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

Le Fonds pour la vente de biens et services du Ministère est affecté, depuis le 1^{er} avril 2001, au financement des activités liées aux biens et services fournis par le Centre de signalisation, notamment pour le développement et la fabrication de panneaux de signalisation routière et d'information et pour des services d'urgence en signalisation aux ministères et organismes, tant publics que privés.

Pour 2005-2006, le Fonds présente un budget avec des revenus de 5,6 M\$ tirés de la vente de produits de signalisation et prévoit un léger excédent. Un budget d'immobilisations de 1,8 M\$ est également prévu pour l'achat de nouveaux panneaux à messages variables qui seront loués aux organismes clients, principalement le Ministère, lors de travaux.

FAITS SAILLANTS

- Le budget du ministère du Travail, excluant les crédits de transfert, est principalement consacré à la rémunération du personnel qui compte pour 75 %. Le reste est affecté aux ressources matérielles, à la location d'espaces et aux frais de déplacement.
- Le Ministère et les organismes budgétaires du portefeuille « Travail » ne gèrent pas de programmes dont les besoins financiers pourraient fluctuer selon la demande de services. Les dépenses inhérentes au fonctionnement et à la prestation de services ne varieront pas de façon significative au cours de l'année et demeureront à l'intérieur des paramètres établis.

1. LA PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La mission du Ministère est d'assurer aux personnes des conditions de travail équitables et de promouvoir des rapports de travail qui favorisent le respect et l'harmonie dans les milieux du travail ainsi que la performance des organisations. La clientèle du Ministère est large et diversifiée. Elle est principalement composée de personnes salariées, d'employeurs, d'associations patronales, de syndicats, de spécialistes et de chercheurs en droit ou en relations du travail, ainsi que de divers groupes d'intérêts ou de défense des droits.

Pour répondre aux besoins des clientèles et des citoyens en général, le Ministère dispose de leviers d'intervention qui lui sont propres et qui servent d'assises à son offre de service :

- Les lois et des politiques du travail;
- Les services en relations du travail;
- L'information sur le travail.

Quatre organismes budgétaires font partie du portefeuille « Travail ». Trois d'entre eux appuient le Ministère dans la réalisation de sa mission et un quatrième intervient dans un secteur particulier :

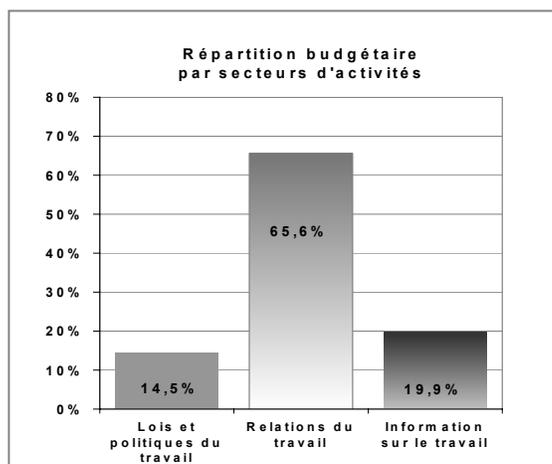
- Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre voit à la concertation entre les organisations patronales et syndicales afin d'orienter et de soutenir l'action gouvernementale en matière de travail et de main-d'œuvre;
- La Commission de l'équité salariale voit à l'implantation de l'équité salariale pour les femmes du Québec. Elle doit veiller à l'établissement de démarches ou de programmes spécifiques et s'assurer du maintien de l'équité salariale dans les entreprises;
- Le Conseil des services essentiels s'assure que le public continue de bénéficier de services jugés essentiels lorsque des salariés exercent leur droit de grève dans certains services publics, au sein de la fonction publique et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- La Régie du bâtiment du Québec voit à la qualité des travaux de construction et à la sécurité des personnes qui accèdent à un bâtiment ou à un équipement destiné à l'usage du public.

2. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Les choix budgétaires maintiennent ou consolident des activités régulières qui sont essentielles à la mission ministérielle.

Ces choix sont liés à trois orientations qui couvrent chacun des secteurs d'activité du Ministère, soit les lois et les politiques du travail, les services en relations du travail et l'information sur le travail. Le graphique ci-dessous illustre la répartition globale des ressources budgétaires selon ces orientations.



Les lois et les politiques du travail

Dans ce secteur d'activité, les choix budgétaires se rapportent à la nécessité de déterminer l'environnement législatif et administratif dans lequel évolue le citoyen en matière de conditions et de relations du travail. Parce que cette activité sert l'intérêt général des citoyens, elle nécessite leur participation active, qu'ils soient regroupés ou non au sein d'associations représentatives, d'organismes économiques ou sociaux, de groupes d'intérêts ou de regroupements *ad hoc*.

Premier choix budgétaire : Soutenir efficacement la prise de décision ministérielle et gouvernementale

Résultats visés :

Code du travail

Projet de loi touchant les sujets suivants :

- Maintien des services essentiels dans les résidences pour personnes âgées et dans le transport en commun;
- Résolution des différends dans le régime des rapports collectifs du travail du secteur municipal;
- Fonctionnement de la Commission des relations du travail.

Travailleurs atypiques et protection sociale

- Orientations ministérielles relatives aux suites à donner au rapport Bernier sur les besoins de protection sociale des personnes vivant une situation de travail non traditionnelle.

Industrie de la construction :

- Négociation d'une nouvelle entente entre le Québec et l'Ontario sur la mobilité de la main-d'œuvre;
- Réflexion sur le régime de relations du travail pouvant mener à des modifications législatives.

En collaboration avec la Commission des normes du travail :

- Suivi de l'évolution et de l'application des dispositions relatives au harcèlement psychologique (Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1)).

En support au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- Retraite progressive.

En support au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine :

- Élaboration de la politique gouvernementale en matière de conciliation travail-famille.

Deuxième choix budgétaire : Améliorer la qualité et l'efficacité du cadre réglementaire

Résultats visés :

Salaire minimum :

- Analyse triennale des impacts de l'évolution du salaire minimum.

Travailleurs atypiques :

- Rapport d'étape de la recherche sur les nouvelles formes de relations d'emploi effectuée en collaboration avec l'ensemble des provinces canadiennes.

Étude quinquennale sur l'évolution des conditions de travail au Québec (en partenariat avec d'autres organismes publics) :

- Mise sur pied des instances de coordination;
- Démarchage pour obtenir le financement nécessaire;
- Élaboration d'outils de mesure.

Les services en relations du travail

Le Ministère intervient auprès des clientèles patronales et syndicales dans le but de faciliter le règlement des différends et de favoriser le maintien de relations du travail empreintes d'ouverture et de respect mutuel. Il doit s'assurer que ses services maintiennent un niveau élevé de qualité et qu'ils soient adaptés aux enjeux particuliers auxquels font face les parties. Il fait aussi connaître les pratiques qui ont un caractère d'exemplarité et qui contribuent à la prévention et au règlement des mésententes. Pour inciter et appuyer les organisations à s'en inspirer, il fait la promotion des approches partenariales auprès des entreprises.

Premier choix budgétaire : Offrir aux clientèles des services en relations du travail qui soient efficaces, diligents et adaptés à leurs besoins

Résultats visés :

Réduction des délais de réponse aux demandes d'intervention en médiation et conciliation :

- Compilation et mesure des délais actuels;
- Détermination des cibles d'amélioration.

Évaluation médicale :

- Amélioration de la qualité des avis médicaux;
- Diminution du nombre d'avis complémentaires.

Deuxième choix budgétaire : Promouvoir et soutenir l'amélioration des pratiques en relations du travail

Résultats visés :

Organisation d'un forum avec les partenaires des milieux de travail :

- Réunir plus de 300 participants dans une dizaine d'ateliers distincts.

Développement et diffusion des pratiques novatrices :

- Réalisation de 25 études de cas;
- Production de documents de support pour le forum;
- Diffusion des outils de travail et du suivi des forums.

L'information sur le travail

La production et la diffusion d'information et de connaissances sur le travail représentent un important levier d'intervention auprès des clientèles corporatives et individuelles du Ministère. L'information sur le travail est un domaine en constante expansion depuis plusieurs années, notamment l'Internet où la croissance rapide du nombre d'utilisateurs a créé un nouvel espace d'échange et de transaction avec le citoyen. Tout en enrichissant les relations avec les citoyens, elles constituent autant d'opportunités pour améliorer la qualité des services. Deux choix budgétaires s'y rapportent.

Premier choix budgétaire : Offrir aux citoyens des services de renseignement et de référence qui soient efficaces, courtois et diligents

Résultats visés :

- Amélioration du contenu et de l'architecture du site Internet;
- Mise en ligne de nouvelles séries documentaires avec aide à la recherche et au repérage de documents (projet CORAIL);
- Appels téléphoniques : maintien du délai de réponse en moins de 60 secondes pour 75 % des appels.

Deuxième choix budgétaire : Maintenir et développer un large éventail de publications sur le travail qui soient pertinentes, fiables et régulièrement mises à jour

Résultats visés :

Maintien ou accroissement de la production de données et de statistiques :

- Analyse des conventions collectives (1 300);
- Résumés des ententes négociées (200);
- Indice de croissance des taux de salaire négociés (trimestriel);
- Échéances des conventions collectives (mensuel);
- Statistiques sur les arrêts de travail (mensuel);
- Liste quotidienne des grèves et lock-out.

Maintien de la régularité des publications :

- Bilan des relations du travail;
- Bilan des arrêts de travail;
- Regards sur le travail : revue sur la recherche sur le travail (trois numéros par an);
- Étude sur le processus de négociation dans le secteur privé;
- Présence syndicale au Québec et en Amérique du Nord;
- Comparaisons nord-américaines de certaines lois du travail (mise à jour annuelle);
- Portrait du contenu des conventions collectives;
- Bulletin Info Travail (dix numéros par an).

ACTIONS ENVISAGÉES POUR L'ATTEINTE DES RÉSULTATS VISÉS

— *La qualité des produits et services :*

Le Ministère effectuera des sondages auprès de ses clientèles pour évaluer leur satisfaction à l'égard des services de médiation-conciliation et de sa gamme de publications sur le travail. Dans une optique d'allègement réglementaire et administratif et d'amélioration du service à la clientèle, le Ministère entend également réduire les délais inhérents au renouvellement ou à la modification d'un décret de convention collective.

— *Le gouvernement en ligne :*

L'offre de service sur Internet demeure une cible d'amélioration, tant sur le plan de la qualité et de la pertinence des informations que sur celui du repérage de l'information. Il continuera aussi d'être utilisé comme un lieu public d'échange et de consultation des citoyens lors de l'élaboration de nouvelles orientations touchant la réglementation du travail.

— *La gestion des ressources :*

Conformément au plan gouvernemental, le Ministère se donnera une vision prospective de ses besoins en ressources humaines qui seront nécessaires pour continuer d'assumer sa mission. Cette vision est indispensable pour déterminer une stratégie de consolidation et de développement de la capacité de l'organisation tout en améliorant les services aux citoyens.

— *Une gestion rentable des fonds publics :*

Une réévaluation du coût des services se fera en fonction des critères d'efficacité, d'efficience et de capacité financière dans la perspective de préserver ou d'augmenter la qualité des services et les bénéfices qu'en retirent les citoyens. Sur le plan des services administratifs, le Ministère poursuivra les efforts entrepris depuis plusieurs années pour optimiser l'intégration et le partage des ressources avec plusieurs organismes budgétaires du portefeuille « Travail », notamment en matière de ressources informationnelles, financières et matérielles et de gestion des ressources humaines.

LA RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Premier choix budgétaire : Offrir des services accessibles et adaptés aux besoins des citoyens et des entreprises

Objectif : Améliorer l'accès aux services

- Augmenter la capacité de réponse;
- Mettre à la disposition du personnel une banque de connaissances techniques et administratives.

Objectif : Concevoir une nouvelle tarification qui vise une meilleure adéquation avec le coût de revient

- Élaborer une approche en vue d'une refonte de la réglementation.

Objectif : Mesurer la qualité des services de la Régie

- Réaliser des sondages auprès des clientèles.

Objectif : Donner un accès en ligne à une banque de connaissances techniques et administratives

- Diffuser les guides d'application, les décisions, etc.

Objectif : Améliorer les modes d'évaluation des compétences des candidats entrepreneurs

- Utiliser le réseau de Services Québec pour tenir les examens;
- Générer les questions d'examen de façon aléatoire à partir d'une banque de questions.

Objectif : Réaliser un plan de communication destiné au public afin d'améliorer la connaissance des normes, des droits, des obligations et des recours

- Diffuser de nouveaux documents d'information (secteurs à risques, plan de garantie).

Objectif : Mettre en œuvre un plan de sensibilisation des concepteurs, entrepreneurs ou fabricants à leurs obligations, à partir d'analyses de risque

- Cibler et réaliser des activités de sensibilisation en concertation avec les organismes œuvrant dans le milieu.

Deuxième choix budgétaire : Instaurer un cycle d'amélioration continue des interventions fondé sur l'analyse de risque

Objectif : Réaliser un plan intégré d'intervention à partir d'analyses de risque

- Compléter les analyses de risque;
- Planifier des activités intégrées de prévention, sensibilisation, habilitation, surveillance des intervenants et inspection de bâtiments et installations.

Objectif : Modifier le processus de qualification professionnelle des entrepreneurs sur la base d'une réglementation allégée qui vise une meilleure protection du public

- Généraliser la tenue d'examens techniques dans les domaines à risque plus élevé;
- Réduire le nombre de sous-catégories;
- Mettre en place un cautionnement d'exécution en remplacement des états financiers exigés annuellement.

Objectif : Effectuer, en concertation avec l'Office des personnes handicapées du Québec et d'autres organismes concernés, une étude d'opportunité et d'impact sur l'accessibilité des bâtiments existants aux personnes handicapées

- Faire rapport au ministre du Travail.

Objectif : Évaluer l'opportunité et l'impact d'implanter un plan de garantie pour le secteur de la rénovation

— Réaliser une étude d'opportunité.

3. LE PLAN BUDGÉTAIRE

Le portefeuille « Travail » comporte un seul programme. Ce programme vise à élaborer, mettre en œuvre, surveiller l'application et coordonner l'exécution des politiques et des mesures en matière de conditions minimales de travail, de relations du travail, d'équité salariale, de qualité des bâtiments et de sécurité des usagers d'édifices publics et d'installations techniques. Il vise également à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, physiques, financières et informationnelles nécessaires à la gestion du portefeuille.

Le budget de dépenses 2005-2006 est de 63,7 M\$, en baisse de 1,1 M\$ par rapport à celui de 2004-2005. La diminution s'explique par l'application de mesures de réduction des dépenses. La dépense probable 2004-2005 dépasse de 10,8 M\$ le budget de dépenses en raison essentiellement des sommes transférées de la provision du ministère des Finances pour des initiatives concernant les revenus, et ce, dans le cadre de la lutte au travail au noir dans l'industrie de la construction.

LE BUDGET DE DÉPENSES PAR PROGRAMMES

	2005-2006		2004-2005	
	Budget de dépenses (000 \$) (1)	Variation (000 \$) (2)=(1)-(3)	Budget de dépenses (000 \$) (3)	Dépense probable (000 \$) (4)
1. Travail	63 732,9	(1 063,5)	64 796,4	74 581,7
Total	63 732,9	(1 063,5)	64 796,4	74 581,7
Effectif (ETC) (excluant les fonds spéciaux)	754	(13)	767	—

LE BUDGET D'INVESTISSEMENTS

	2005-2006 (000 \$)	2004-2005 (000 \$)
Immobilisations	16 370,8	12 370,8
Prêts, placements et avances	1,0	1,0

La variation entre le budget d'investissements 2005-2006 et celui de 2004-2005 est principalement attribuable aux modifications à l'échéancier de réalisation du projet de modernisation des systèmes et processus d'affaires de la Régie du bâtiment du Québec ainsi qu'à ses effets sur les déboursés en crédits d'immobilisations.

ORGANISMES BUDGÉTAIRES ET ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES

	2005-2006	2004-2005
	Budget de l'organisme	Budget de l'organisme
	(000 \$)	(000 \$)
Organismes budgétaires		
Commission de l'équité salariale	5 389,6	5 620,6
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre	424,4	429,5
Conseil des services essentiels	2 384,4	2 384,4
Régie du bâtiment du Québec	29 733,3	29 338,7
Organismes autres que budgétaires		
Commissaire de l'industrie de la construction	1 319,0	1 287,0
Commission des lésions professionnelles	53 357,1	52 886,4
Commission des normes du travail	56 757,4	52 196,0
Commission des relations du travail	14 565,2	13 569,5